

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA THÉORIE DE LA SOCIÉTÉ DU RISQUE À L'ÉPREUVE DE L'ÉCONOMIE  
POLITIQUE DE L'ASSURANCE : ÉTAT DES LIEUX DU DÉBAT  
SOCIOLOGIQUE AUTOUR DU PRINCIPE D'INASSURABILITÉ PRIVÉE CHEZ  
ULRICH BECK

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR  
MATHIEU CHARBONNEAU

AOÛT 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je remercie avant tout mon directeur de recherche, M. Dorval Brunelle, pour sa rigueur intellectuelle, sa franchise et sa disponibilité. Malgré mes tergiversations et les obstacles que j'ai rencontrés durant ces trois dernières années, M. Brunelle aura su me réorienter à maintes reprises tout en cultivant ma confiance en mes moyens.

J'exprime ma reconnaissance envers M. Marc-André Gagnon, tant pour ses enseignements précieux et que pour les portes qu'il m'a ouvertes. Sans lui, mon jeune parcours universitaire n'aurait pas été ce qui est aujourd'hui. Merci aussi à M. Jean-François Fillion et à M. Éric Pineault pour leurs enseignements formateurs et leur appui dans mes démarches. Je tiens également à remercier M. Jean-Marc Fontan pour son soutien et pour les opportunités qu'il m'a offertes.

J'offre mes remerciements à M. Jean-Marc Larouche et spécialement à Mme Francine Rivest qui ont rendu mon passage à l'UQAM des plus agréables. Leur collaboration constante fut indispensable.

Ariane, ta présence, ta confiance et ta patience auront grandement facilité ma vie lors de mon cheminement en maîtrise. Un merci du fond de mon cœur.

Enfin, toute ma gratitude va à mes très chers parents, Michel et Lorraine. Je leur dois tout. Mille fois merci.

Je remercie le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture pour leur soutien financier.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	vii
RÉSUMÉ .....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
REVUE DE LITTÉRATURE : LES PRINCIPALES CRITIQUES ADRESSÉES À LA THÉORIE DE LA SOCIÉTÉ DU RISQUE.....	6
1.0 PRÉSENTATION DE LA TSR : UNE SOCIOLOGIE CRITIQUE DE LA TECHNOLOGIE .....	7
1.0.1 Une approche hybride : incertitude, ambivalence et réflexivité .....	9
1.0.2 Constats et thèses de départ en 1986.....	12
1.0.3 La réponse politico-normative : le subpolitique cosmopolite .....	16
1.1 AXE MÉTHODOLOGIQUE .....	18
1.1.1 Questions de méthode .....	18
1.1.2 Assises empiriques : exemplifications, répétitions et confusions .....	19
1.1.3 Cohérence interne : ambiguïtés et contradictions .....	20
1.2 AXE THÉORIQUE.....	23
1.2.1 Les critiques idéalistes : culturalisme, relativisme et constructivisme .....	24
1.2.2 Les critiques matérialistes.....	26
1.2.3 La théorie de la gouvernementalité : vers une sociologie de l'assurance ..	33
1.3 CONCLUSION PARTIELLE : LA SOCIOLOGIE DE L'ASSURANCE .....	38

CHAPITRE II	
LE RAPPORT INSTITUTIONNEL ENTRE LE RISQUE ET L'INCERTITUDE : DE L'ÉPISTÉMOLOGIE À L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'ASSURABILITÉ 40	
2.1	LE PROBLÈME DE LA NOTION DE RISQUE DANS LA TSR ..... 42
2.1.1	La dualité de la notion de risque chez Beck : entre danger et opportunité 43
2.1.2	Articulation ou confusion du risque et de l'incertitude ? ..... 45
2.1.3	Métonymie et enflure discursive : la TSR au sein du discours du risque .. 46
2.2	LA DISTINCTION CLASSIQUE EN SCIENCE ÉCONOMIQUE ..... 52
2.2.1	La distinction canonique chez Knight..... 53
2.2.2	Probabilité logique et incertitude épistémique chez Keynes..... 57
2.2.3	Beck devant Knight et Keynes..... 62
2.3	CONCLUSION : DE L'ÉPISTÉMOLOGIE À L'ÉCONOMIE POLITIQUE..... 64
2.3.1	L'assurabilité dans la théorie économique standard de l'assurance..... 65
2.3.2	La jonction entre assurance et spéculation ..... 71
2.3.3	Le rapport institutionnel entre le risque et l'incertitude..... 73
CHAPITRE III	
LE POUVOIR DES INSTITUTIONS DANS L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA THÉORIE DE LA SOCIÉTÉ DU RISQUE ..... 75	
3.1	LE POLITIQUE : GLOBALISATION, FIN DE L'ÉTAT-NATION ET MÉTA-POUVOIR ..... 76
3.1.1	Première modernité et différenciation fonctionnelle..... 77
3.1.2	La seconde modernité : globalisation et méta-pouvoir ..... 79
3.1.3	Stratégies et idéaux-types de l'État dans la société du risque..... 81
3.2	ÉCONOMIE, CAPITAL ET FIRME DANS LA SOCIÉTÉ DU RISQUE..... 84
3.2.1	Qu'est-ce que le capital ? ..... 84
3.2.2	Pouvoir et stratégies du capital ..... 87
3.3	CONCLUSION : LE RAPPORT ENTRE LE POLITIQUE ET L'ÉCONOMIE DANS LA TSR ... 91
3.3.1	La firme contre l'État-nation..... 92
3.3.2	De la désintégration du pouvoir des institutions ..... 96

CHAPITRE IV	
LE DÉBAT AUTOUR DU PRINCIPE D'INASSURABILITÉ PRIVÉE .....	99
4.1 LE PRINCIPE D'INASSURABILITÉ PRIVÉE DANS LA TSR.....	100
4.1.1 Un indicateur institutionnel du passage à la société du risque.....	101
4.1.2 Avantages du PIP : une politisation malgré l'irresponsabilité organisée.	104
4.1.3 Gestion du risque, assurabilité et contrôlabilité.....	106
4.2 LES CRITIQUES DU PIP : GOUVERNEMENTALITÉ ET INSTITUTIONNALISME.....	108
4.2.1 Les conditions incertaines de connaissance du risque : la précaution .....	109
4.2.2 Techniques de sécurité et désélection du risque : la prévention .....	112
4.2.3 L'État comme assureur en dernier ressort.....	114
4.2.4 Assurance et finance : la diffusion financière du risque catastrophique..	116
4.3 CONCLUSION : UNE QUESTION DE THÉORIE DU POUVOIR ? .....	119
4.3.1 Ouverture : de la réplique de Beck à une tentative de conciliation.....	123
CONCLUSION .....	125
RÉFÉRENCES.....	131

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

TABLEAU 1. ÉPISTÉMOLOGIES, THÉORIES ET THÉORICIENS .....	12
TABLEAU 2. LE DISCOURS PUBLIC DU RISQUE .....	51
FIGURE 1. LE MODÈLE FORMALISÉ DE L'ASSURABILITÉ .....	69

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque mondiale
FMI	Fonds monétaire international
FTN	Firme transnationale
IASIE	International Association for the Study of Insurance Economics
NEPG	Nouvelle économie politique globale
NGO	Non governmental organization
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMC	Organisation mondiale du commerce
PCF	Parti communiste français
PIP	Principe d'inassurabilité privée
PML	Probable maximum loss
RI	Relations internationales
TSR	Théorie de la société du risque
USD	United States Dollar
WTC	World Trade Center

## RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur le débat autour du principe d'inassurabilité privée formulé par Ulrich Beck puis critiqué par Richard Ericson et ses collaborateurs. Nous visons à remédier à l'absence de retour sur cette controverse en proposant une contribution à la sociologie de l'assurance à travers une réflexion sur l'assurabilité. Notre méthode consiste en l'analyse de synthèse comparative dudit débat. La problématique centrale est de voir si l'économie politique de la globalisation néolibérale correspond ou ne correspond pas à une désintégration du pouvoir des institutions gouvernant l'accumulation du capital à tirer profits de la couverture assurantielle des risques de catastrophes. Suite à une revue de littérature des principales critiques de la sociologie de Beck, nous nous penchons sur la question de l'assurabilité en réfléchissant à l'articulation du risque et de l'incertitude. Nous proposons que ces deux notions entretiennent des rapports nécessitant des médiations institutionnelles et organisationnelles. Le pouvoir du capital et sa collaboration avec les institutions publiques détermineraient la nature de l'assurabilité. Nous déconstruisons ensuite la vision beckienne du capitalisme contemporain selon laquelle le pouvoir économique de la firme s'opposerait à l'État-nation. De surcroît, Beck soutient que la crise des institutions modernes face aux nouveaux risques incontrôlables frappe ultimement l'État et la firme. Par la suite, nous voyons que le PIP suggère que l'industrie de l'assurance refuserait de couvrir les risques à probabilités faibles et à conséquences catastrophiques. Or, les études empiriques menées par Ericson démontrent que la gouvernance assurantielle privée aurait garanti la couverture du risque de terrorisme suite au 11 septembre 2001. Nous concluons enfin que la thèse de la crise des institutions modernes devant la globalité des nouveaux risques, de même que la théorie post-structuraliste du pouvoir, conduisent Beck à occulter la capacité des assureurs à exploiter les opportunités de profits que représentent paradoxalement les risques de catastrophes. Dans le contexte de la globalisation néolibérale, l'État-nation et la firme s'inscrivent donc en partenariat pour garantir l'extension maximale de l'assurabilité privée en fonction de l'impératif de l'accumulation du capital.

**MOTS CLÉS :** sociologie, risque, assurabilité, assurance, catastrophe, terrorisme, technologie, science, économie, marché, État, gouvernance.

## INTRODUCTION

Émergeant au début de la décennie 1980, la sociologie du risque constitue une spécialisation disciplinaire de plus en plus reconnue dans le milieu académique. Dans ce mouvement, la théorie de la société du risque d'Ulrich Beck s'inscrit comme l'un des cadres théoriques ayant le plus influencé la consolidation de ce champ d'études. Selon Beck, la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle fut le théâtre d'une transformation socio-historique inédite face à la « question écologique » : le passage de la première modernité industrielle et nationale vers la seconde modernité du risque globalisé. On assisterait à son sens à la crise des institutions modernes, désormais incapables de contrôler les « nouveaux risques » de catastrophes – industrielles, technologiques, environnementales, sanitaires et terroristes – qu'elles génèrent pourtant elles-mêmes. La TSR propose donc que le calcul et la gestion traditionnels du risque ne soient d'aucun secours devant des catastrophes à probabilités minimales et à gravité élevée.

Dès 1992, Beck formulera un « principe d'inassurabilité privée » remplissant une fonction d'indicateur institutionnel du passage à la société du risque. D'après ce principe, la globalité, l'imprévisibilité et l'irréversibilité (potentielle) des nouveaux risques dissuaderaient l'industrie de l'assurance d'opérer la couverture des dangers catastrophiques. Autrement dit, le risque financier illimité perçu par les assureurs contredirait le risque technique tendant vers zéro quantifié par les experts de la technoscience. Conférant une place centrale à la question de l'assurabilité dans sa TSR, Beck est non seulement l'un des fondateurs de la sociologie du risque mais également – et bien malgré lui – un précurseur de la sociologie de l'assurance.

À vrai dire, l'assurabilité représente à nos yeux la problématique fondamentale de la sociologie de l'assurance devant les enjeux de sa reconnaissance disciplinaire et de son autonomisation face à la sociologie du risque. À l'aube des années 2000, les recherches pionnières de Richard V. Ericson s'attaqueront à la TSR à travers l'étude empirique de l'industrie assurantielle dans le monde anglo-saxon. Déclenchant alors un débat autour du PIP de Beck, les analyses conduites par Ericson concluront que le fonctionnement courant et les techniques spécifiques de cette industrie permettent l'assurabilité des risques de catastrophes. En fait, la cause immédiate de l'éclosion de ce débat réside dans la volonté de Beck d'appliquer la TSR aux risques de terrorisme dans le contexte post-11 septembre 2001. L'approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernamentalité mobilisée par Ericson et ses collaborateurs se penchera ainsi notamment sur l'assurabilité des risques liés au « nouveau terrorisme ».

Nous proposons dans ces circonstances une contribution à la sociologie de l'assurance – et indirectement aux sociologies de l'économie, des sciences et technologies et de la connaissance – à travers l'analyse du débat autour du PIP. En étant encore à ses premiers balbutiements, cette sociologie naissante ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le concept d'assurabilité, d'autant plus que cette notion apparaît symboliquement monopolisée par la pratique de l'actuariat. L'objectif spécifique de ce mémoire se résume à établir un état des lieux systématique de ce débat qui ne fut, tout au plus, que brièvement commenté par des analystes « extérieurs » à la controverse (tels Bougen, 2003; Collier 2008; O'Malley, 2003a).

Dans un premier temps, notre approche s'inscrit donc dans l'histoire récente ou la « sociologie de la sociologie ». Par la synthèse critique de la TSR, nous veillons avant tout à révéler les fondements ainsi que l'évolution du PIP dans la sociologie de Beck. Dans un second temps, notre méthode relève également de la synthèse comparative : nous confrontons la TSR à l'approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernamentalité afin d'observer de près le débat autour du PIP.

Suivant cette démarche, nous n'adopterons pas de cadre théorique à proprement dit. En revanche, nous appréhendons ce débat sur l'industrie assurantielle à la lumière d'une conception « institutionnaliste » de l'économie politique de la globalisation néolibérale. En d'autres mots, nous considérons que, malgré l'effritement du système international de Bretton Woods depuis les années 1970 et l'institutionnalisation du néolibéralisme au niveau national depuis 1980 (Brunelle, 2003; Plihon, 2003), la dynamique du capitalisme contemporain nécessite des rapports étroits et même renforcés entre institutions privées et publiques<sup>1</sup>. L'objectif général est ainsi de réfléchir à la nature des rapports entre l'économique et le politique dans la globalisation néolibérale, plus précisément dans le cas de l'économie politique de l'assurance privée.

Notre mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier consiste en une revue de littérature des principales critiques adressées à la TSR, spécialement celles concernant les questions du pouvoir, des institutions et de l'économie politique. Après un résumé des critiques portant sur l'approche et la méthode de Beck, nous constatons qu'un seul cadre théorique fournit une approche systématisée et alternative à la sociologie beckienne en sociologie du risque : la théorie de la gouvernementalité. *A fortiori*, nous remarquons que les représentants de cette approche d'inspiration foucauldienne intègrent le thème de l'assurance au cœur de la sociologie du risque.

Le chapitre II s'attaque au cœur du problème conceptuel de l'assurabilité, soit l'articulation entre le risque et l'incertitude. Il pose deux questions interdépendantes :

---

<sup>1</sup> Notre analyse s'inspire librement des travaux de D. Brunelle (2003), selon lesquels le néolibéralisme constitue – contre le projet internationaliste de mondialisation et son libéralisme d'inspiration keynésienne – l'idéologie légitimant et organisant le processus alternatif et émergent de globalisation des économies. D'après Brunelle, la globalisation s'appuie sur une approche méfiante envers le politique invitant à la redéfinition des rôles de l'État par rapport au marché et à un enthousiasme vis-à-vis des FTN et de la libéralisation. Toutefois, contrairement à ce que signale l'interprétation dominante des conséquences du néolibéralisme, « dans le cas des pays riches à tout le moins, loin de s'affaiblir, l'État [...] sortira à la fois grandi et renforcé » (*ibid.* : 120) de la globalisation.

qu'elle est la définition du risque et la nature de son articulation avec la notion d'incertitude chez Beck ? ; et qu'est-ce qui détermine l'assurabilité ? Suite à une analyse du problème de la notion de risque dans la TSR et à sa critique épistémologique, nous explorons la distinction classique entre le risque et l'incertitude en science économique chez F. H. Knight et J. M. Keynes. Cette discussion épistémologique de la probabilité en économie nous conduit à soulever les questions du comportement en incertitude et de la régulation institutionnelle du risque et de l'incertitude. Après une réflexion sur la jonction entre assurance et spéculation, nous concluons que la conceptualisation de l'assurabilité exige de se transporter de l'épistémologie de la probabilité vers l'économie politique de l'assurance.

À la lumière de notre analyse de l'économie politique de l'assurabilité, le chapitre III s'intéresse au pouvoir des institutions dans l'économie politique de la société du risque et aux rapports entre le politique et l'économique chez Beck. Autrement dit, nous y déconstruisons la vision beckienne du capitalisme contemporain. Nous présentons d'abord la théorie du méta-pouvoir dans l'espace globalisé de la société du risque. Une fois établies les conceptions du pouvoir, du politique et des stratégies de l'État dans la TSR, nous nous penchons sur son analyse du pouvoir économique du capital et des stratégies de la firme. Nous terminons ce chapitre en exposant notre lecture des rapports politique/économique dans la TSR et notre interprétation de la théorie beckienne du pouvoir.

Le quatrième et dernier chapitre porte précisément sur notre objet de recherche : il consiste en la synthèse analytique du débat autour du PIP. Nous étudions premièrement le PIP, son évolution dans l'œuvre de Beck, ses prétendus avantages et sa conception spécifique de l'assurance et de l'assurabilité. Nous exposons deuxièmement les études de l'industrie assurantielle élaborées par Ericson et ses collaborateurs. À travers le cas empirique des attentats du World Trade Center de 2001, ces derniers décortiquent les connaissances, les dispositifs, les techniques et les

technologies mobilisées par les assureurs privés pour couvrir les risques catastrophiques et étendre l'assurabilité face à l'excès d'incertitude. Ce chapitre final se termine par la discussion de la brève réplique de Beck face aux critiques du PIP et d'une tentative de réconciliation des approches en conflits.

Finalement, la conclusion résume nos résultats de recherche et propose des réponses aux questions soulevées dans ce mémoire. Après avoir suggéré une manière de réhabiliter le PIP et repéré les principales limites de notre démarche, nous ouvrons la réflexion sur des pistes de recherches laissant à nos yeux présager des contributions potentielles aux champs des sociologies de l'économie et de l'assurance.

En somme, le questionnement général de ce mémoire forme au même moment la problématique centrale de son objet, soit le débat autour du PIP : l'économie politique de la globalisation néolibérale correspond-elle à une désintégration du pouvoir des institutions gouvernant l'accumulation du capital à tirer profits de la couverture assurantielle des risques de catastrophes ?

## CHAPITRE I

### REVUE DE LITTÉRATURE : LES PRINCIPALES CRITIQUES ADRESSÉES À LA THÉORIE DE LA SOCIÉTÉ DU RISQUE

Dans ce chapitre, nous présentons une synthèse des critiques formulées à l'endroit de la TSR. Sans prétendre à l'exhaustivité, notre objectif est de mettre de l'ordre dans ce corpus afin d'en dégager les principaux reproches adressés au traitement du pouvoir des institutions dans l'économie politique de la TSR. Avant tout, il convient d'offrir une présentation préliminaire de la sociologie beckienne du risque en mettant en lumière ses constats et ses thèses clés. Il sera alors l'occasion d'exposer les grandes lignes de la TSR développées depuis 1986, lesquelles ne seront que déployées dans les travaux subséquents de Beck (Vandenberghe, 2001). Ce dernier appliquera sans cesse sa théorie à de nouveaux thèmes ; par exemple, la mondialisation, les inégalités, le pouvoir, le terrorisme et les droits humains. Ces précisions de départ nous permettent déjà de cerner certaines limites de notre démarche. D'un côté, notre revue de littérature débordera légèrement notre intention de dégager les lacunes analytiques de la TSR concernant le pouvoir dans l'économie politique contemporaine<sup>2</sup>. De l'autre côté, le corpus qui nous intéressera particulièrement – où le sociologue allemand analyse le pouvoir, l'économie politique et l'assurabilité – s'étend de 1999 à 2007<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Effectivement, nous présenterons ici des reproches concernant l'analyse beckienne des inégalités et des droits humains.

<sup>3</sup> À vrai dire, notre examen du pouvoir des institutions dans l'économie politique de la TSR (chap. 3 et 4) se fonde sur une lecture des textes suivants : Beck (1997a-b, 1999, 2000, 2001, 2002a-b, 2003, 2007). Nous laissons de côté la période antérieure à 1986 où Beck se penche sur la sociologie du

## 1.0 Présentation de la TSR : une sociologie critique de la technoscience

À nos yeux, la TSR fournit d'abord et avant tout une critique du développement technico-industriel, de la technoscience<sup>4</sup> et de la rationalité instrumentale, tout en réhabilitant la rationalité sociopolitique et, dans une moindre mesure, le sens commun. En effet, Beck propose une critique de la « moralité mathématisée » (Beck, 2000) de la définition technoscientifique des risques. Il montre par exemple que les taux limites et les quantités maximales en viennent à occuper une fonction de légitimation du développement technico-économique et de la pollution.

Les taux limites de présence « acceptable » de substances polluantes et toxiques dans l'air, l'eau et l'alimentation sont à la répartition du risque ce qu'est le principe du mérite à l'inégale répartition des richesses : ils réussissent le tour de force d'autoriser les émissions polluantes *tout en* légitimant leur existence, tant qu'elle se cantonne en deçà des valeurs établies. En limitant la pollution, *on fait le jeu de* la pollution. [...]. L'exigence de *non-intoxication*, qui paraît pourtant le fait du bon sens le plus élémentaire, est donc rejetée parce que *utopique*. (Beck, 1986 : 116-7)

Nous percevons en fait en filigrane de la sociologie du risque de Beck une *sociologie de la précaution* (voir art. 2.2.3) signalant que cette « « ordonnance sur les quantités maximales » repose sur un *sylogisme technocratique* tout à fait douteux et dangereux : ce que l'on n'appréhende pas ou ce que l'on ne peut pas (encore) appréhender n'est pas nocif. » (*ibid.* : 118). On rencontre ici l'essentiel de la portée critique de la sociologie beckienne et peut-être l'héritage principal que celle-ci récupère de la tradition de la théorie critique. La TSR suggère que la fuite vers l'avant technoscientifique pousse l'humanité dans une spirale où la science elle-même

---

travail. Notons que ce thème formera la problématique de la seconde partie de *La société du risque* (Beck, 1986 : 157-333).

<sup>4</sup> Si Beck ne fait pas usage de la notion de *technoscience*, il nous apparaît approprié de la mobiliser pour traduire sa démarche dont le point de départ est une sociologie critique des sciences et technologies. Pour une analyse du concept de technoscience, voir notamment Freitag (2002).

sombre dans la production de nouveaux risques au fur et à mesure qu'elle tente de contrôler les effets secondaires nuisibles de ses propres innovations technologiques. En ce sens, la TSR met au centre de l'analyse les *conflits du risque*, mettant en scène les industries, les politiciens, les technocrates, les scientifiques, les mouvements sociaux et les médias de masse, en lutte pour la mobilisation de la connaissance des dangers. L'enjeu principal de cette politisation des savoirs experts est le monopole de la connaissance légitime du risque<sup>5</sup>. *A fortiori*, le syllogisme technocratique constitue pour Beck la source de l'aveuglement généralisé à ce qu'il nomme l'« effet boomerang » selon lequel même les dominants perdent toute sécurité face aux nouveaux dangers technico-écologiques (*ibid.* : 67 et *sq.*). Selon lui, il apparaît paradoxal que le progrès des connaissances génère une expansion de l'ignorance des risques nouvellement produits. S'éloignant de l'idéal du progrès, la technoscience aurait perdu le pari du contrôle de la nature et de la réalité qu'elle transforme elle-même.

On se doit donc d'accorder un certain mérite à la tentative beckienne de réhabiliter une forme d'universalisme à travers cette critique écologiste de la technoscience. Présentons maintenant une discussion de l'approche sociologique, de la démarche théorique et de la posture épistémologique de Beck. Nous poursuivrons ensuite avec une synthèse des trois thèses centrales de *La société du risque* en 1986, pour enfin terminer sur la proposition politico-normative de Beck face à la société du risque.

---

<sup>5</sup> Pour une analyse des « relations de définition comme relation de domination », apparentée à l'approche sociologique de P. Bourdieu, voir Beck (2007 : 24-46). Ajoutons que la notion beckienne de *conflit* repose fortement sur l'idée de *public* propre à la philosophie pragmatiste de J. Dewey (1926-27) (Beck, 2002a : 37-8, 103-4 et 316-7, 2007 : 59 et 182-3, Beck et Willms, 2004 : 140-1).

### 1.0.1 Une approche hybride : incertitude, ambivalence et réflexivité

« the notion of world risk society is pertinent to a world which can be characterized by the *loss of clear distinction between nature and culture*. [...]. The concept of risk and [...] of world risk society are concepts of ambivalence, meaning that they destroy distinctions and reconnect antitheses. » (Beck, 2000 : 221-2)

La sociologie du risque de Beck est profondément marquée par l'ambivalence et l'incertitude ; elle relève parfois même de l'expérimentation. Il appert en outre que la TSR prétend dépasser l'ensemble des dualismes de l'architecture de la modernité (Mythen, 2007 : 808). Étrangement, l'approche beckienne se situe à la fois dans la tradition de la théorie critique et dans un néofonctionnalisme assumé<sup>6</sup>. Par exemple, Beck explique une des « lois » de la société du risque – voulant que moins les risques soient publiquement reconnus, plus la production de risques s'intensifie – à la fois par le haut degré d'industrialisation *et* par la différenciation fonctionnelle des champs d'activités autonomes (Beck, 2000 : 220). Cette approche hybride et cette conception de la modernité apparaissent chez Beck d'autant plus étonnantes qu'il entreprend une théorisation générale de la société, critique de la pensée moderne.

La TSR se présente effectivement comme théorie générale diagnostiquant paradoxalement l'effritement de la société comme totalité face à la désintégration des institutions modernes. Devant cette crise, les institutions seraient incapables de contrôler les nouveaux risques irréversibles et globaux qu'elles produisent elles-mêmes : elles seraient piégées dans la spirale du risque.

« Hazards themselves sweep away the attempts of institutional elites and experts to control them. [...]. By utilizing the gap between latent impact and

---

<sup>6</sup> En effet, Beck réfère régulièrement à N. Luhmann (Beck, 1986 : 293, 2002 : 104 et 319-20n7, 2007 : 112-3, 143-3 et 229-30).

knowledge, data can be hidden, denied and distorted. [...]. Human error rather than system risk can be cast as villain [...]. » (*ibid.* : 225)

Dans ce cadre, la société du risque marque la généralisation de la réflexivité et du libre choix face à la disparition des catégories ontologiques de la modernité en raison de la complexité et de la contingence d'une société au prise avec des risques incontrôlables et incalculables. Le sociologue allemand soutient ainsi que cette « condition humaine » (Beck, 2007) inédite et inattendue conduit irrévocablement les individus à se détourner de la confiance envers les institutions pour choisir des modes de socialisation et de politisation davantage adaptés à l'incertitude<sup>7</sup>. La société du risque serait donc à la fois individualisante et globalisante. La TSR constitue en ce sens une version de la théorie de la *modernisation réflexive* conçue comme processus d'accélération de la modernité dans lequel on assiste au déclin de la tradition et à la fin de la nature. En effet, les risques beckiens sont des *incertitudes fabriquées* (Giddens, 1999) définies comme synthèses de savoir et d'ignorance, combinant l'évaluation empirique du risque (l'accident) et la nécessité de décider et d'agir dans un contexte d'indétermination (l'incertitude) (Beck, 2000 : 216)<sup>8</sup>.

Passant outre la distinction entre le local et le global, les nouveaux risques produisent une expérience universalisante puisque les dangers environnementaux et technologiques transcendent les frontières spatiales et les repères temporels (Beck, 2007 : 218). Dans la société du risque globalisé, l'expérience des menaces transcende les échelles ontologiques du vécu et est donc *glocale*, ce qui rend inefficace la gestion classique de la sécurité qui se doit désormais d'appréhender des dangers

---

<sup>7</sup> Si elle constitue le résultat de l'ensemble des multiples décisions individuelles, cette « condition humaine inattendue » n'est pas choisie, ni même voulue, selon Beck. Il ne s'agit pas d'une option mais d'une condition ; « Nobody can escape it. » (Beck, 2007 : 19).

<sup>8</sup> Il existe une proximité importante entre l'approche de Beck et les thèses de la fin de la tradition et de la nature chez A. Giddens. Les deux sociologues partagent notamment cette idée d'« incertitudes fabriquées » (Giddens, 1990, 1999).

incalculables en lieu et place des risques quantifiables<sup>9</sup>. Cette disjonction spatio-temporelle entre actions et conséquences constitue une caractéristique essentielle de la société du risque conduisant Beck à souligner la nécessité des médiations symboliques conférant une visibilité sociale à la virtualité des dangers. Dit autrement; « risk are at the same time ‘real’ and constituted by social perception and construction. [...] perception is always and necessarily contextual and locally constituted. » (*ibid.* : 219). L’expérience locale des risques globaux ne se matérialise donc que par un travail d’imagination et de construction nécessitant la médiation des nouvelles technologies de l’information et de la communication et des médias de masse, théâtres des conflits du risque.

En bout piste, l’hybridité et l’ambivalence structurent également l’épistémologie de Beck. Selon l’épistémologie *constructiviste réaliste* de la TSR, c’est à certains moments la *nature proprement dite* qui relève de la construction sociale – car l’humain aurait modifié entièrement l’environnement naturel –, alors que c’est ailleurs la *perception de la nature* qui se construit à travers les conflits<sup>10</sup>. Ailleurs, il soutiendra que la critique de l’industrialisme, les solutions à la crise environnementale et l’analyse sociologique ne puissent prendre pour fondements l’idée de nature *en soi* propre aux sciences de la nature. Il appelle par là à la reconnaissance de l’aspect construit des risques, des dialogues et des conflits portant sur les diverses perceptions des menaces envers la nature (Beck, 2007 : 83). Beck relève par conséquent un paradoxe dans la société du risque : l’idée réaliste de nature mobilisée par les sciences naturelles constitue une précondition à la perception

<sup>9</sup> On rencontre ici l’une des assises du principe beekien d’inassurabilité privée (voir chap. 4).

<sup>10</sup> Cette posture épistémologique constitue aux yeux de Beck un choix pragmatique en regard des objectifs scientifiques *et* normatifs. Beck justifie une telle ambiguïté comme suit : « I am both a realist and constructivist, using realism *and* constructivism as far as those meta-narratives are usefull for the purpose of understanding the complex and ambivalent ‘nature’ of risk in the world risk society we live in. » (Beck, 2000 : 212). Quelques lignes plus tôt, Beck se distançait pourtant du constructivisme : « Within a constructivist framework no one is able to define or declare what really ‘is’ or ‘is not’. » (*ibid.* : 211). Au sujet des différentes épistémologies et théories en sociologie du risque, voir le Tableau 1 en page 12.

sociale de la crise écologique et des nouveaux risques (*ibid.*). Ainsi, la distinction entre *politique* et *science* disparaît alors que la seconde constitue une condition de nécessité de la première et vice versa<sup>11</sup>. Il démontre ainsi que l'existence du mouvement écologiste requiert l'objectivation scientifique des risques et de la destruction de la nature. Bref, la contre-expertise émerge en tant que pivot de la dynamique sociopolitique de la société du risque (Beck, 1999 : 79).

Tableau 1. Épistémologies, théories et théoriciens en sociologie du risque <sup>12</sup>

Épistémologie	Théorie	Théoriciens
<i>Constructivisme institutionnaliste</i>	Gouvernementalité et institutionnalisme	Ericson, Doyle et Barry, Baker et Simon
<i>Constructivisme réaliste</i>	Modernisation reflexive	Beck, Giddens, Eder
<i>Constructivisme radical</i>	Culturalisme Néofonctionnalisme Gouvernementalité	Douglas Luhmann Ewald, O'Malley

### 1.0.2 Constats et thèses de départ en 1986

[...] *la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique.* (Beck, 1986 : 65)

Nous avons vu que la sociologie de Beck prétend prendre acte de la fuite vers l'avant technico-industrielle et de ses conséquences socio-écologiques. La contingence ontologique de la société du risque globalisé obligerait à laisser tomber les *catégories zombies* de la modernité pour adopter une épistémologie à la fois ambivalente et politique. La sociologie beckienne repose en fait sur la thèse fondamentale d'une

<sup>11</sup> Beck avance que « [...] la modernisation réflexive qui s'inscrit dans le contexte d'une démocratie *ultradéveloppée* et d'une scientification *très poussée* conduit justement à un *effacement* caractéristique des *frontières* entre science et politique. » (Beck, 1986 : 340).

<sup>12</sup> Ce tableau s'inspire librement de Beck (2007 : 88), lui-même adapté de Strydom (2002 : 47).

transformation socio-historique inédite. Elle signale le passage de la première modernité industrielle de classe à logique linéaire, causaliste et nationale – au sein de laquelle les conflits étaient structurés par la répartition des richesses – vers la seconde modernité de la société du risque. Celle-ci se caractérise plutôt par une dynamique réflexive, contingente et globale, dominée par une distribution conflictuelle des nuisances écologiques et sanitaires (Beck, 1986, 1992, 1999, 2000, 2007)<sup>13</sup>. Mais quels étaient les constats et les thèses de départ de cette sociologie ?

### *L'ancrage phénoménologique de la TSR : le risque de catastrophe*

Dès 1986, année de l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl, Beck s'intéressa au premier chef aux dangers d'accidents nucléaires, du réchauffement climatique et de la technologie génétique. Il appréhenda ces phénomènes sous un œil wébérien en tant que résultats involontaires de la complexité des multiples actions individuelles. Voilà où résiderait la principale nouveauté de la société du risque : l'apparition d'évènements catastrophiques et de scénarios du pire d'origine humaine mais involontairement produits. Chez Beck, ces cas limites représentent des phénomènes d'un nouveau genre se distinguant par trois caractéristiques. D'abord, leurs probabilités d'occurrence sont minimales – tendant vers zéro – et leurs conséquences sont globales. Ensuite, les institutions et technologies modernes se montrent dans l'incapacité de les contrôler, ce qui déclenche la spirale du risque. Enfin, ils ne possèdent pas de fondements spatio-temporels, compte tenu de leur portée planétaire et de leurs impacts potentiellement irréversibles. La principale répercussion sociétale de ces nouveaux risques globaux consisterait donc en l'impossibilité de désigner la cause des catastrophes, rendant problématique toute

---

<sup>13</sup> Tout au long de l'œuvre de Beck, il est ardu de statuer si la transformation qu'il signale constitue une *rupture*, purement et simplement, ou s'il s'agit plutôt d'une *tendance processuelle*, conformément au concept de *modernisation réflexive*. O'Malley (2003a) opte pour la première option bien que Beck n'ait lui-même jamais clarifié la question.

imputation – tant juridique que politique – d’une quelconque faute. C’est ainsi que Beck définit l’« irresponsabilité organisée » de la société du risque, constituant conséquemment une société de la complexité<sup>14</sup>. Ce positionnement néofonctionnaliste conduira notamment Beck à appréhender les institutions modernes comme sous-systèmes autoréférentiels sans véritables acteurs (voir chap. 3 et art. 4.1.3). En définitive, en plus d’être fondamentalement marquée par l’ambivalence, la contingence, la complexité et l’incertitude, la société du risque de Beck correspond à une société de la catastrophe (O’Malley, 2003).

*De la crise de la technoscience au déclin de la tradition et à la fin des classes*

À notre sens, c’est dans la reconnaissance de la crise du monopole de la rationalité instrumentale sur l’expérience sociopolitique que réside le potentiel critique de la sociologie beckienne. Or, la TSR propose deux autres thèses fortes (dès 1986) où Beck se déplace vers des problèmes touchant de plus près au pouvoir des institutions dans l’économie politique : le déclin des modes de vie traditionnels et l’individualisation des inégalités. Le processus de modernisation réflexive, se développant sur le substrat de la crise institutionnelle, se concrétise précisément par une universalisation de la réflexivité autorisant le libre choix dans des champs d’activités autrefois régis par l’autorité de la tradition. En ce sens, en plus d’être une société *post-nature*, la société du risque est aussi une société de la « fin des grands groupes », en premier lieu des classes sociales.

Sur fond d’idéalisme, Beck avance que « dans la situation de classes [...], c’est l’être qui détermine la conscience, tandis que dans les situations de menace, c’est la

---

<sup>14</sup> D’après Beck, cette généralisation de l’irresponsabilité signifie que chacun « est cause et effet à la fois, et [que] *personne* ne peut donc être la cause de quoi que ce soit. Les causes se dissolvent dans l’interchangeabilité générale des acteurs et des circonstances, des réactions et des contre-réactions. » (Beck, 1986 : 59).

*conscience qui détermine l'être.* » (Beck, 1986 : 42). Dit autrement, la formation identitaire et les modalités de politisation, autrefois structurées par les conditions de classe, répondent désormais à la dynamique de répartition des risques. Malgré plusieurs précautions<sup>15</sup>, Beck soutient « que les risques exercent *objectivement* un effet *égalisateur* [...]. C'est justement là que réside leur nouvelle force politique. En ce sens, les sociétés de risques ne sont justement *pas* des sociétés de classes » (*ibid.* : 66). Ce constat conduit Beck à proposer la thèse de l'individualisation en tant que processus réflexif d'émancipation face aux formes traditionnelles d'inégalités et de domination. La société du risque est en outre une société postindustrielle s'édifiant sur les cendres de la défunte régulation fordiste du travail.

Au centre de la seconde partie de *La société du risque* se trouve « l'idée selon laquelle nous sommes les témoins oculaires d'une mutation sociale [...] au cours de laquelle les hommes sont *libérés* des formes sociales de la civilisation industrielle – classe, couche sociale, famille, statut sexuel des hommes et des femmes » (*ibid.* : 158). Source d'émancipation, l'individualisation réflexive aurait été d'abord nourrie par l'intervention de l'État-providence et par l'éducation publique<sup>16</sup>. Constatant les effets immédiats de la dérégulation du travail, Beck interprète celle-ci comme une individualisation des inégalités et affirme sans équivoque qu'« il s'agit bien d'un processus individuel et pratique d'émancipation et d'affranchissement de soi. »

---

<sup>15</sup> Visionnaire, Beck précise par exemple qu'il « est pourtant très vraisemblable qu'en réaction aux informations alarmantes sur les intoxications diffusées par la presse et la télévision, on finira par aboutir à des comportements alimentaires et à des modes de vie « anti-chimiques » différenciés selon les couches sociales. » (Beck, 1986 : 64). Il ajoute pourtant peu après que l'on « pourrait très bien faire l'hypothèse que ce rapport réfléchi et financièrement fort aux risques vient justement renforcer les vieilles inégalités sociales à un *nouveau* niveau. Pourtant, poursuit-il, cette hypothèse ne touche justement *pas* le cœur de la logique de répartition des risques. » (*ibid.* : 65).

<sup>16</sup> Ces développements institutionnels auraient permis, d'une part, la diffusion de connaissances subjectives et contextuelles visant à stimuler l'autonomie individuelle et, d'autre part, la diminution du sentiment de communauté en raison des impératifs de mobilité et de compétition que requiert l'insertion dans le marché du travail (Atkinson, 2007 : 352-3).

(Beck, 1986 : 211)<sup>17</sup>. En d'autres mots, face à la déstandardisation et à la désalarialisation post-fordistes du travail, la TSR conclut à la multiplication des opportunités favorisant l'initiative individuelle devant la diversification des modes de vie et la contingence des trajectoires socioprofessionnelles. Ainsi, le nouveau chômage, « parce que sa répartition est celle d'un destin individuel spécifique à certaines phases de la vie, n'est plus un destin de classe. Ni un destin de groupes marginaux, il s'est à la fois généralisé et normalisé. » (*ibid.* : 200). En somme, la réflexivisation du monde due à l'individualisation, ainsi qu'à l'effacement de la séparation entre science et politique, représente une caractéristique essentielle de la société du risque. Étonnamment, cette analyse se double d'une interprétation enthousiaste de la dérégulation néolibérale du travail, à la fois destructrice des formes traditionnelles d'inégalités et stimulant l'autonomie individuelle.

### 1.0.3 La réponse politico-normative : le subpolitique cosmopolite

« Reflexive modernization is the age of uncertainty and ambivalence, which combines the constant threat of disasters on an entirely new scale with the possibility and necessity to reinvent our political institutions and invent new ways of conducting politics at social 'sites' that we previously considered unpolitical. » (Beck, 1997b : 53)

Évitant de sombrer dans le nihilisme, Beck soutient que la société du risque est libératrice en ce qu'elle correspond à la « corrosion de la cage de fer » de la rationalité instrumentale (Beck, 2007). La philosophie politique beckienne se donne effectivement comme objectif de préserver l'universalisme, malgré le rejet du

---

<sup>17</sup> Dans l'élan des impératifs néolibéraux de mobilité et de flexibilité de la main d'œuvre, le sociologue allemand voit dans le chômage de masse la cause première du déclin de la tradition. D'après lui, le chômage disparaît en réapparaissant transformé à travers le travail atypique et à temps partiel : on assiste à la réintégration du chômage au système de l'emploi grâce au « sous-emploi généralisé » (Beck, 1986 : 304).

scientisme, dans l'espoir de redéployer une notion de politique dans un monde à la fois globalisant et individualisant. Plus précisément, il propose de considérer les dangers et menaces comme opportunités immanentes à la modernisation réflexive et ouvrant la voie à l'« autocritique de la société par elle-même » (*ibid.* : 133)<sup>18</sup>. À son sens, cette autocritique latente s'actualise du moment où la conflictualité interne de la société du risque confirme la perte de légitimité des diverses techniques et expertises (Beck, 1999 : 78-9, 2000 : 218). Beck qualifie cette politisation immanentiste de *subpolitique cosmopolite*. Contre le nationalisme politique et méthodologique, il soutient que la société du risque ouvre involontairement la voie à une société civile globale où apparaît l'opportunité d'un cosmopolitisme émancipateur et irréversible en symbiose avec l'État transnationalisé (voir chap. 3).

Le subpolitique cosmopolite correspond en fait à la démocratisation radicale des décisions expertes et des activités humaines au-delà de l'État-nation et de ses institutions<sup>19</sup>. Dans la TSR, de l'enjeu environnemental émane fatalement une politisation écologiste cosmopolite dans le cadre de laquelle l'ensemble des sous-systèmes sociaux se politisent automatiquement de l'extérieur des institutions modernes (Beck, 1997a, 1999, 2000, 2002a, 2005). En résumé, la philosophie politique beckienne redéfinit la solidarité sociale et la communauté politique à l'échelle globale, ce qui autorise le déploiement d'un mode inédit de politisation malgré l'individualisation réflexive<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Beck suggère : « [...] the theory of risk society develops an image that makes the circumstances of modernity contingent, ambivalent and (involuntary) susceptible to political rearrangement » (Beck, 2000 : 222).

<sup>19</sup> Le boycott de masse envers Shell, en 1995, lors duquel mouvements citoyens, ONG et gouvernement firent céder une FTN, constitue chez Beck un exemple archétypal du subpolitique (Beck, 1997b, 2002a).

<sup>20</sup> Beck (1997b) avancera par ailleurs la possibilité d'une moralisation écologiste de l'intérieur de la firme et des organisations. Bien qu'il s'agisse d'une prise de position marginale dans son œuvre, le subpolitique de Beck risque bel et bien de verser à tout moment dans la possibilité d'un capitalisme moralisé et cosmopolite (voir art. 3.3.2.) grâce à une éthique verte, positionnement normatif renvoyant à une forme de responsabilité sociale de l'entreprise. Difficile toutefois de statuer si la réponse

## 1.1 Axe méthodologique

Suite à cette présentation générale, nous poursuivons avec une revue de littérature des principales critiques adressées à la sociologie de Beck. Nous la structurons selon deux axes distincts. Un axe méthodologique nous permet d'abord de présenter les critiques concernant la méthode, la cohérence interne et les assises empiriques de la TSR. Un axe théorique met ensuite en relief les critiques provenant des perspectives idéalistes et culturalistes, puis des approches matérialistes et de la gouvernementalité. Avant de conclure sur un corpus de recherches portant sur le thème du risque à travers une sociologie de l'industrie de l'assurance, présentons les reproches méthodologiques, les critiques idéalistes et culturalistes, et enfin les critiques matérialistes adressées à la TSR.

### 1.1.1 Questions de méthode

Une première catégorie de critiques méthodologiques formulées à l'endroit de la TSR porte sur les questions de sa méthode et de son approche, sur ses faiblesses empiriques et sur ses incohérences internes. D'emblée, certains commentateurs (Baker et Simon, 2002 : 21) reprochent à Beck de construire une théorie générale de la société alors qu'un de ses objectifs principaux est de s'opposer aux théorisations universalistes de la société. D'autres (O'Malley, 2004 : 7) s'opposent à ce qu'il reste chez Beck de la conception hégéliano-marxiste de la société et de l'histoire<sup>21</sup>. Pour Mythen (2005a; 2007), c'est cette posture originale de Beck qui fait obstacle à un véritable transfert de ses intuitions les plus fertiles en agenda de recherche

---

politique de Beck à la société du risque penche vers une forme d'*éco-anarchisme* ou plutôt vers un *libéralisme éco-responsable*.

<sup>21</sup> D'après O'Malley (2004), le projet même de Beck – celui de développer une sociologie générale, macrosociologique et parfois contrefactuelle – devrait ainsi être refusé en tant que tel.

opérationnalisés<sup>22</sup>. Cela étant dit, certains commentateurs de la TSR lui reprochent quelques défaillances quant à son adéquation empirique.

### 1.1.2 Assises empiriques : exemplifications, répétitions et confusions

D'après Mythen (2005a), le fondement empirique de la TSR se résume à un ensemble restreint de phénomènes présentés sous forme d'exemples régulièrement mobilisés (les accidents technico-industriels, le réchauffement climatique et les menaces sanitaires diffuses). Par exemple, Mythen indique que pour pallier à l'absence de données sous-tendant l'idée d'une généralisation des conflits du risque dans l'opinion publique, Beck fera appel à des procédés argumentaires défaillants<sup>23</sup>. Selon lui, le sociologue allemand se limitera à la mobilisation des exemples de risques les plus catastrophiques – à des cas limites – dans la construction de son idéal-type du risque<sup>24</sup>. En employant les accidents nucléaires, le réchauffement climatique et les dangers liés à la technologie génétique comme balises de la société du risque, Beck déploie un dispositif argumentaire le conduisant à entretenir une confusion entre les risques quantifiables et les dangers hypothétiques (*ibid.*). Martell (2009 : 267) appuie ces reproches méthodologiques : « The pattern of evidential claims given by Beck are often selective and more illustrative than systematic evidence. ».

---

<sup>22</sup> Mythen (2007 : 807) propose de trouver une attitude mitoyenne, entre le rejet complet et l'acceptation acritique de la théorie beckienne, en interrogeant la thèse de la société du risque au moyen d'une confrontation des tendances macrosociales et des pratiques culturelles qu'elle permet d'appréhender.

<sup>23</sup> Mythen (2005a) renvoie ici à Hajer et Kesselring (1999) et McMylor (1996).

<sup>24</sup> De cette faiblesse empirique résulterait la subsomption de différents types et degrés de dangers sous l'horizon du risque de catastrophe apocalyptique (Mythen, 2005a). Le manque de fondements empiriques et la stricte exemplification des phénomènes analysés constituent deux facteurs permettant à Mythen de conclure que Beck avance sa théorie de la transformation de la logique de distribution socio-économique en se basant sur une stratégie d'observation empiriquement répétitive.

### 1.1.3 Cohérence interne : ambiguïtés et contradictions

D'autres lecteurs (Atkinson, 2007; Martell, 2009) dénotent des incohérences internes dans la TSR. Selon Martell (2009), l'œuvre de Beck contient des ambiguïtés et des contradictions difficilement assimilables à des révisions de positionnements antérieurs. Premièrement, Martell montre que la conception du nationalisme méthodologique et la lecture de la tradition sociologique<sup>25</sup> sont hautement problématiques chez Beck. Tout d'abord, le sociologue allemand fait usage d'une définition ambiguë du nationalisme méthodologique qu'il présente tantôt comme l'étude des relations internationales du point de l'État, et tantôt comme une analyse nationalement introvertie n'étant pas en mesure d'appréhender les relations inégalitaires transnationales (*ibid.* : 255)<sup>26</sup>. *A fortiori*, tendant à minorer la portée du nationalisme méthodologique, Beck omet de confronter une quelconque littérature négligeant l'échelle transnationale. Aux yeux de Martell, ce biais dans l'usage des sources repose sur une surestimation de la capacité de l'approche cosmopolite de Beck à appréhender les « nouvelles » inégalités (*ibid.* : 257). Ce statut et cette prétendue innovation de la perspective beckienne, conclut Martell, se présentent comme évidentes à condition d'occulter la littérature s'intéressant aux inégalités mondiales.

Deuxièmement, Martell note que Beck sous-estime de plus les analyses existantes de la mondialisation en surévaluant sa propre approche des droits humains et de l'impérialisme états-unien. Cette tendance conduira Beck à s'embourber dans de nouvelles ambiguïtés et même à se contredire. Critiquant « l'universalisme naïf » de la sociologie classique en invitant à dépasser l'occidentocentrisme, il élabore une

---

<sup>25</sup> En règle générale, Beck s'oppose explicitement à l'École de Francfort et à M. Foucault. Voir notamment Beck (2000 : 222, 2006 : 344).

<sup>26</sup> D'après Martell (2009), Beck a donc tort de critiquer les perspectives internationales en les réduisant à la stricte analyse des relations entre États alors qu'elles parviennent notamment à mettre en lumière les inégalités mondiales par l'intégration des rapports transnationaux de dépendance.

perspective postcoloniale hybridée proposant la possibilité de normes universelles respectant les particularités locales. D'après Martell, à travers cet *universalisme contextuel*, l'interprétation beckienne de l'intervention militaire justifiée sur la base de la protection des droits humains évacue les rapports de pouvoirs entre États-nations en matière de puissance militaire<sup>27</sup>. Il présentera ainsi l'intervention militaire états-unienne en Irak comme une forme de « militarisme humaniste » tout en questionnant par ailleurs son caractère unilatéral<sup>28</sup>. Selon Martell, Beck conçoit dans ce cadre le droit international hors de la sphère d'autorité des États. Il présente ainsi le contenu du droit de la guerre comme le résultat d'une édification à l'échelle mondiale. Malgré les accords multilatéraux et les institutions internationales, les États dominants demeurent en fait en mesure d'opter pour des interventions unilatérales, ce qui pousse Martell à signaler dans l'analyse de Beck une méprise au sujet des relations effectives de pouvoir. D'après le cosmopolitisme beckien, la mise en œuvre des droits humains correspond à l'intervention militaire à l'intérieur d'État-nations souverains. Dans ce contexte, la normativité universaliste occidentale se voit en réalité imposée sur la base de la supériorité militaire, ce qui bloque toutes formes d'adaptation locale des droits humains à même de respecter les particularités socio-culturelles. Beck infirmerait donc lui-même son cosmopolitisme en endossant une guerre illégale sur le plan international. « One way in which Beck justifies 'military humanism' is by setting up false 'you are with us or against us' alternatives which echo George Bush's suggestion of a choice in [...] the Iraq conflict » (*ibid.* : 268). Ailleurs, Beck (2006a : 17) contredira pourtant cette position (Martell, 2009 : 271).

---

<sup>27</sup> Précisons que chez Beck, le passage à la dynamique cosmopolite s'inscrit dans le cadre d'une inversion fondamentale propre à la seconde modernité de la société du risque ; alors que dans la modernité industrielle les droits humains étaient soumis au droit international, la modernité réflexive inverse le rapport (Martell, 2009). Or, dans *Cosmopolitan Vision*, Beck (2006b) tente d'établir que les droits humains, une création idéologique de l'Occident, peuvent être appliqués aux cultures non-occidentales grâce à une interprétation contextualisée respectant les particularismes traditionnels et religieux (Martell, 2009 : 262).

<sup>28</sup> Pourtant assimilable à une forme d'impérialisme, cette intervention militaire constituerait aux yeux de Beck la manifestation d'une politique mondiale cosmopolite, diagnostic que Martell (*ibid.* : 266) récuse entièrement.

Martell observe en outre une grave ambiguïté dans la sociologie beckienne de la mondialisation : elle ne parvient pas à clarifier si la transformation cosmopolite concerne seulement la dynamique géopolitique ou également la conscience politico-identitaire. Dans la TSR, la naissance de la seconde modernité correspond à l'émergence d'une politique cosmopolite remplaçant l'État-nation comme pivot des RI. Suivant cette analyse, le statut de la puissance militaire états-unienne demeure vague puisque Beck refuse de distinguer la *Pax Americana* et le cosmopolitisme mondial en regard de leurs finalités propres : l'un et l'autre respecteraient le principe des droits humains. Bref, la politique étrangère des États-Unis serait en ce sens compatible avec le cosmopolitisme beckien, alors qu'une considération sérieuse des asymétries de pouvoir en RI prouverait le contraire (*ibid.* : 267)<sup>29</sup>.

Finalement, Atkinson (2007) relève des incohérences au sein de l'analyse du processus d'individualisation et de la question des classes dans la TSR. Dans un premier temps, il observe des affirmations contradictoires chez Beck lorsqu'il s'agit de statuer si l'individualisation constitue un processus d'atomisation ou un plutôt un « nouveau ré-encastrement » du sujet (*ibid.* : 356). Dans un second temps, Atkinson indique que Beck se montre ambivalent quant à savoir à quel point la classe disparaît dans la seconde modernité, affirmant par exemple que la logique de distribution socio-économique demeure structurée par une dynamique d'accumulation de la richesse au sommet de la hiérarchie sociale et de concentration des risques à la base<sup>30</sup>. Troisièmement, Beck ne propose pas de véritable conceptualisation de la classe.

<sup>29</sup> À l'instar de son analyse de la distribution socio-économique et de la conscience des risques, la conception de la puissance états-unienne et la vision des droits humains présentes chez Beck reposent également sur des défaillances méthodologiques. Encore ici, la théorie beckienne se fonde sur des exemples particuliers plutôt que sur des preuves systématiques. Aux yeux de Martell (*ibid.* : 263), l'élaboration d'analyses abstraites sans fondements concrets constitue une caractéristique de la démarche de Beck, par exemple dans sa volonté de trouver un équilibre entre le particulier et l'universel.

<sup>30</sup> Ainsi, si Beck affirme parfois, suivant Parsons, que l'individualisation constitue un phénomène structurel et sociétal, il propose également que ce processus se déploie davantage dans la conscience individuelle qu'aux niveaux des comportements et des conditions sociales d'existence (Atkinson, 2007 : 357).

Atkinson soutient que la TSR cultive un flottement conceptuel lui permettant d'opter pour la définition convenant le mieux à sa stratégie argumentaire (*ibid.* : 358). Autrement dit, ce commentateur soutient que Beck se montre incapable de définir adéquatement ce dont il affirme la disparition. Enfin, Atkinson relève chez Beck une faiblesse liée à la thèse de la désintégration des classes : son incapacité à établir de façon univoque les causes de l'individualisation<sup>31</sup>.

## 1.2 Axe théorique

Avant de présenter les critiques de la TSR formulées à partir de cadres d'analyses d'inspirations idéalistes, matérialistes puis foucaaldiennes, signalons brièvement deux reproches généralement partagés par les divers commentateurs de Beck. Le premier correspond au refus de la distinction entre *dangers naturels* et *risques fabriqués* résidant au fondement de la TSR<sup>32</sup>. Certains analystes (Mythen, 2007 : 799) indiquent que cette idée d'une séparation primitive entre les dangers provenant de l'extérieur de la société et les risques socialement produits contredit l'interdépendance essentielle entre nature et culture<sup>33</sup>. Le second reproche consiste en la réfutation du diagnostic d'une mutation de la dynamique de distribution socio-économique. Ainsi, la proposition de l'universalité du risque se heurte au fait que la pauvreté engendre le risque et accroît généralement son intensité (*ibid.* : 800)<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> Par exemple, Beck ne reconnaît pas que les institutions ayant contribué à dissoudre les classes, tel l'État-providence, sont en réalité elles-mêmes traversées par de nombreux processus de classes (*ibid.* : 360).

<sup>32</sup> Douglas et Wildavsky (1982) proposent une distinction similaire, reprise par Giddens (1999).

<sup>33</sup> À ce sujet, voir également Hinchcliffe (2000).

<sup>34</sup> Voilà pourquoi Mythen (2007) avance que Beck peine à reconnaître la distinction entre la *perception* du risque et ses *effets* matériels avérés. Notons que Mythen réfère aussi à Hall et Winlow (2003) et Mythen (2005b).

### 1.2.1 Les critiques idéalistes : culturalisme, relativisme et constructivisme

Les commentateurs regroupés ci-bas avancent tous des reproches envers la TSR sur la base de motifs que nous considérons comme idéalistes<sup>35</sup>. Premièrement, Mythen (2007) invite à transposer la TSR en agenda de recherche appréhendant la relativité des perceptions culturelles du risque. Deuxièmement, Baker et Simon (2002) proposent de relativiser la notion de risque en étudiant la question de l'opportunité dans la prise de risque. À l'instar de Baker et Simon qui critiquent le réalisme de la théorie socio-historique de Beck, O'Malley (2004) proposent troisièmement une version radicalement constructiviste de la théorie de la gouvernamentalité s'intéressant à la contingence des modes de gouverne du risque.

En premier lieu, Mythen (2007 : 793) propose d'interroger la TSR en regard des pratiques culturelles qu'elle permet de mettre en lumière, notamment les nouvelles configurations micro-politiques, les perceptions publiques du nouveau terrorisme et la consommation culturelle du risque, c'est-à-dire le risque volontairement encouru dans le loisir. Réaffirmant une approche compréhensive, Mythen se distancie toutefois de Beck lorsqu'il suggère que la diversité des expériences locales du risque oblige l'analyste à prendre acte de l'ancrage culturel des multiples perceptions du risque<sup>36</sup>. Aux yeux de Mythen (*ibid.* : 801), la TSR présuppose une certaine uniformité de l'expérience culturelle du risque et néglige la relativité de l'interprétation contextuelle du risque dans la vie quotidienne. Bref, Mythen soutient

---

<sup>35</sup> Ces analystes mobilisent contre Beck des « critiques idéalistes », et ce de trois manières : par (1) l'orientation de la recherche vers des variables et des déterminations d'ordre culturel ; (2) une reconnaissance de la relativité des phénomènes liés au risque ; et (3) la défense du constructivisme radical.

<sup>36</sup> À ce sujet, notons que Mythen renvoie à Dingwall (2000) et Fox (1999).

que Beck restreint le concept de risque à une représentation du sujet comme naturellement averse au risque<sup>37</sup>.

En deuxième lieu, Baker et Simon (2002) reprochent aussi à Beck de réduire le risque au danger, élargissant le concept à la question de l'opportunité. *A fortiori*, ces sociologues signalent que le risque ne peut être réductible à la nuisance, ni même à sa probabilité. Dans ce cadre, Baker et Simon (*ibid.* : 2) observent au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle une tendance à la méfiance individuelle envers les protections sociales offertes par les « grandes institutions », tant en assurances (privées *et* sociales), en retraites, dans les sports extrêmes et dans la culture entrepreneuriale. Ces transformations observables dans les sociétés occidentales seraient le reflet d'une fascination croissante pour les pratiques de prise de risques dans la culture populaire et les comportements de consommation<sup>38</sup>. Et ce n'est que récemment que ce type de pratiques aurait acquis une reconnaissance morale parfois même une institutionnalisation (*ibid.*).

Enfin, O'Malley (2004) développe une critique de la TSR en défendant un constructivisme radical. Son reproche consiste à cerner les inconvénients analytiques et politiques de l'usage d'une catégorie unitaire de risque subsumant une diversité de technologies. Contre l'« orthodoxie beckienne », il propose d'étudier la variabilité des modes de gouvernes du risque et de l'incertitude. O'Malley perçoit en ce sens chez Beck un certain fatalisme et vise à mettre en relief les diverses modalités de

---

<sup>37</sup> Ce reproche relativiste adressé à Beck repose sur un autre argument. Mythen (2007 : 800) observe que l'analyse beckienne des perceptions publiques du risque est minée par la tendance universalisante de sa théorie. Refusant les antinomies modernes, Beck suggère d'opter pour une approche hybridée alliant objectivisme naturaliste et relativisme culturel, source de nombreuses ambiguïtés et confusions dans la TSR (voir *ibid.*).

<sup>38</sup> Ainsi, Baker et Simon (2002 : 6) désignent par exemple la croissance fulgurante de l'investissement de masse dans les marchés boursiers et l'adoption du *day trading* comme emploi principal. Au nombre des nouvelles pratiques culturelles promettant une autonomie individuelle accrue, le plaisir, les sensations fortes et l'enrichissement matériel, ces auteurs ajoutent, outre les sports extrêmes, le jeu de hasard et le tourisme d'aventure.

« configurations et d'assemblages complexes » (*ibid.* : 24) du risque avec des technologies de gouverne de l'incertitude. À son avis, un des avantages analytiques de mettre l'accent sur l'instabilité de l'interdépendance du risque et de l'incertitude tient à se prémunir contre la tendance à exagérer l'idée d'une expansion englobante du risque (*ibid.* : 26)<sup>39</sup>. O'Malley avancera conséquemment la proposition suivante ; « From a governmental standpoint, risks and uncertainties are neither real or unreal. Rather, they are ways in which the real is imagined to be by specific regimes of government, in order that it may be governed. » (*ibid.* : 2)<sup>40</sup>.

### 1.2.2 Les critiques matérialistes

Nul doute que l'idée beckienne de fin des classes heurta de plein fouet les analystes matérialistes. À ce jour, ces derniers ne furent toutefois pas en mesure de développer une approche alternative à la TSR en sociologie du risque. Or, le cadre matérialiste critique Beck sur la base d'un constat commun : la TSR repose sur une méconnaissance de l'histoire et de la réalité socio-économique contemporaine du capitalisme. D'abord, Rigakos et Hadden (2001) montrent que la rhétorique de l'individualisme a toujours existé parallèlement à l'existence de classes sociales. Ensuite, Atkinson (2007) et Mythen (2005b) relèvent les lacunes au fondement de la théorie beckienne de la classe. Tombazos (2002) insiste par la suite sur une confusion à l'œuvre dans la TSR entre la logique d'accumulation du capital et la logique de satisfaction des besoins. Pour clore cet article, nous présentons trois méprises alléguées au sujet de l'économie politique contemporaine se retrouvant dans la TSR.

---

<sup>39</sup> Par exemple, en tant que technologie de gouvernance, l'assurance sociale a tendance à reculer dans le néolibéralisme, au profit de programmes fondés sur les technologies individualisées et marchandisées du risque (O'Malley, 2004).

<sup>40</sup> Cette définition radicalement constructiviste invite ainsi considérer à travers une loupe nominaliste la diversité des *assemblages* du risque et de l'incertitude ; « a way of thinking about entities as multiplicities rather than unities » (*ibid.* : 24).

*Naissance du capitalisme et société du risque*

Rigakos et Hadden (2001) s'opposent à l'idée d'une transformation du mode de structuration de l'identité dans laquelle les classes disparaîtraient face à l'avènement d'un processus d'individualisation. L'étude des pratiques actuarielles développées par W. Petty (1623-1687) – l'un des fondateurs de l'économie politique classique – conduit ces commentateurs au constat que la rhétorique de l'individualisme ait historiquement existé parallèlement à l'existence de classes sociales. Ils démontrent au même moment que la TSR (Beck, 1986) et l'approche de la gouvernementalité (Ewald, 1986; Foucault, 2004a-b) seraient dans l'erreur puisque l'histoire des pratiques de gestion du risque est antérieure à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, remontant même avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Selon Rigakos et Hadden, les premières formes de gouverne du risque et de l'incertitude furent plutôt élaborées dans la vie londonienne du XVII<sup>e</sup> siècle.

Observateur privilégié du chômage de masse et des importants problèmes sanitaires frappant alors Londres – telle la peste de 1665 –, Petty proposa le projet d'un mur permettant de concentrer la circulation des marchandises et des individus. Bien avant le panoptique de J. Bentham, Petty visait le contrôle et la surveillance par la production de statistiques et par la prévision. L'économie politique de Petty alliait ainsi l'observation des comportements criminels et l'étude des dynamiques économiques dans l'objectif d'assurer la sécurité et la gouverne de l'accumulation du capital en plein essor. En fait, les retombées de l'arithmétique politique de Petty furent technoscientifiques, en raison de son influence sur le développement des techniques modernes de recensement et d'assurance grâce à l'invention de la table de mortalité. Mais elles furent surtout politiques en ce qu'elles permirent la désagrégation des classes sociales en groupes démographiques et en catégories

d'individus (selon le sexe et l'âge)<sup>41</sup>. En somme, Rigakos et Hadden suggèrent que les pratiques de gestion du risque et de l'incertitude soient des produits de la logique d'accumulation du capital et des intérêts capitalistes<sup>42</sup>.

*Un concept de classe réduit à une ontologie de l'État-nation et de la famille nucléaire*

D'après Atkinson (2007), la thèse beckienne de la dissolution des classes réduit *a priori* la notion de classe à une ontologie de l'État-nation et de la famille nucléaire. D'un côté, Atkinson indique que Beck critique la notion sous son « acception conventionnelle » voulant que l'unité de base de la classe se limite au ménage patriarcal de la famille nucléaire. Pourtant, cette conception fortement contestée fut surpassée par des perspectives s'intéressant à l'individu comme unité de base de l'analyse (*ibid.* : 359)<sup>43</sup>. De l'autre côté, Atkinson concède plus de valeur à la critique beckienne du nationalisme méthodologique selon laquelle l'ontologie de l'État territorial handicape l'étude des classes globalisées. Adressée notamment à Bourdieu, cette critique prend appui sur le fait que les individus vivent de plus en plus d'expériences transnationales. Or, Atkinson suggère que Beck décrive ainsi le mode de vie des migrants économiques et des élites *globe-trotter* des classes moyennes et supérieures<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> Du reste, on observe également, déjà à l'époque de Petty, une volonté de gestion des ressources naturelles au moyen de formes de calculs probabilistes (Rigakos et Hadden, 2001).

<sup>42</sup> Rigakos et Hadden proposent dans ce cadre une définition du risque inspirée de la théorie de la gouvernementalité : « In short we refer to risk as a form of governmental discourse that seeks to rationally inform administrative action on the basis of calculative foreknowledge within an instrumental science » (*ibid.* : 65-6).

<sup>43</sup> Atkinson (2007 : 359) réfère ici à deux cas : Bourdieu et E. O. Wright.

<sup>44</sup> Pour Atkinson (*ibid.* : 360), la différence de position de classe d'individus résidant dans deux ou plusieurs États-nations constitue un phénomène stimulant l'analyse des classes sociales. *A fortiori*, Mythen (2007) souscrit par ailleurs à une telle critique en signalant que la TSR appréhende principalement la réalité des sociétés capitalistes occidentales, en particulier de l'Allemagne et de l'Angleterre. Se faisant, Mythen renvoie à Mackey (2000) et Nugent (2000).

Du reste, Beck récuse le concept de classe sur la base du diagnostic d'un déclin de la conscience politique en termes de lutte de classe. Mythen (2005b : 139-40) reproche donc à Beck de passer outre l'interdépendance des versants objectifs et subjectifs de la classe. Il semble ainsi que le problème fondamental de la notion de classe dans la TSR réside dans son évacuation de la conception dialectique de la classe sociale. En effet, la distinction d'inspiration hégélienne mobilisée par G. Lukács (1923) propose de distinguer entre classes *en soi* et *pour soi*. Ces deux aspects – l'existence objective et la réalité empirique d'un côté, et la conscience politico-identitaire et l'expérience psychosociologique de la classe de l'autre – seraient foncièrement interdépendants. Dit autrement, Beck évacue la question de la condition d'existence par la réduction de la classe sociale à un problème de conscience.

*Confusion entre l'accumulation du capital et la satisfaction des besoins matériels*

Les lacunes de la vision beckienne de l'histoire du capitalisme et du concept de classe reflètent probablement un problème plus profond. Un des arguments de départ de la TSR, voulant que « dans la société industrielle, la « logique » de la répartition des richesses domine la « logique » de la répartition du risque ; [et que] dans la société du risque, le rapport s'inverse » (Beck, 1986 : 26), apparaît en ce sens problématique aux yeux de Tombazos (2002). Celui-ci soutient que Beck réduit la dynamique d'accumulation du capital à une logique de satisfaction des besoins (*ibid.* : 31). Tombazos suggère que cette confusion autorise Beck à cultiver un dualisme entre une représentation de la dynamique capitaliste tantôt orientée par la production des richesses et tantôt par la logique du profit<sup>45</sup>. Cet analyste marxien propose *a contrario* qu'une lecture non-productiviste de Marx montre que les ambiguïtés du progrès

---

<sup>45</sup> Tombazos formule l'hypothèse que ce dualisme « provient sans doute d'une interprétation de la phase de l'après-guerre, assimilant les acquis ouvriers de cette période à la récupération du mouvement ouvrier par un capitalisme productiviste » (Tombazos, 2002 : 29).

étaient présentes dès les premiers temps du capitalisme, et ce, malgré leur amplification dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette critique de la TSR récuse donc le diagnostic d'une nouvelle logique du risque au sein du capitalisme tout en reconnaissant le caractère inédit des « mégarisques écologiques » dans l'histoire (*ibid.* : 33). D'après Tombazos, la sociologie beckienne du risque permet de démontrer que l'internalisation néoclassique d'un coût dans le calcul du prix des dégradations environnementales revient à éluder la valeur d'usage de la nature. Cette quantification du coût de la réparation des dommages potentiellement irréversibles supposerait une confiance aveugle envers les solutions techniques face aux catastrophes naturelles<sup>46</sup>. Tombazos s'éloigne toutefois de la TSR dans l'explication de l'origine de la diversité des définitions du risque et de ses conséquences sur la question de la responsabilité. Beck soutient que la société du risque se caractérise par l'avènement d'une irresponsabilité organisée où la faute dans la catastrophe en vient à être reléguée à un processus objectif dans lequel l'acteur disparaît (voir art. 1.0.2, 3.2.2. et 4.1.3). Pour Tombazos, la difficulté de désigner les responsables des désastres écologiques dépend en fait des implications économiques des risques. À travers le fétichisme de la marchandise, la prise de décision est à son sens masquée et protégée sous le voile juridique de la corporation et par la dépersonnalisation des rapports de pouvoir.

### *Trois méprises à l'égard de l'économie politique contemporaine*

Ces confusions dans l'analyse du capitalisme favoriseraient certaines lacunes dans l'étude beckienne de l'économie politique contemporaine. Les commentateurs

---

<sup>46</sup> Contre le modèle du marché, Tombazos (*ibid.* : 35) propose en somme de conclure avec Beck que « le principe de précaution est un choix social et politique ; ce n'est pas un élément du calcul économique ». Ainsi, la conscience du risque ne peut être réduite à la mathématisation ni à la pure causalité en ce qu'elle soulève des problématiques d'ordre politico-normatif.

matérialistes mettront d'abord en évidence son occultation du renforcement de la logique de répartition des richesses (Mythen, 2005a), puis sa méprise concernant les conséquences de la « réflexivisation du monde » ainsi que sa dépolitisation de l'économie (Zizek, 1998), et enfin sa compréhension erronée de l'impact du néolibéralisme dans le marché du travail des sociétés de la périphérie (Martell, 2009).

Premièrement, Mythen (2005a) montre que la TSR escamote le renforcement de la dynamique de distribution des richesses. Il soutient que l'économie politique récente correspond à une reproduction de la logique de répartition inégale des richesses et que les débats autour de la politique du risque concernent l'évolution du capital globalisé (*ibid.* : 16). Aux yeux de Mythen, les déterminants traditionnels de la stratification sociale – la classe, le genre, l'origine ethnique, l'âge et la géographie – structurent toujours les conditions d'existence propre à la société du risque (*ibid.* : 11)<sup>47</sup>. Il signale même que, contrairement à Beck pour qui les nuisances engendrent la réflexivité et la politisation, le risque est généralement instrumentalisé par les pouvoirs établis. Pour Mythen (*ibid.* : 13), ce sont les détenteurs du monopole de la définition légitime du risque qui sont en mesure de renforcer le contrôle des mouvements citoyens et de diminuer l'intensité de la résistance. En somme, Mythen conteste la présupposition à la base de la TSR – fondée sur une disjonction rigide entre richesse et risque – selon laquelle on assisterait à une mutation du capitalisme.

Deuxièmement, Zizek (1998 : 162) reproche à Beck de ne pas remettre en question le mécanisme anonyme du capitalisme global en reproduisant une vision dépolitisée de l'économie. Pourtant, indique Zizek, le risque beckien renvoie à l'innovation technologique développée par les firmes sans égard aux nuisances écologiques et sanitaires. Or, la TSR propose de s'opposer au marché global à travers la re-politisation radicale des décisions expertes et technocratiques en invitant les individus

---

<sup>47</sup> Dit autrement, la question politique des nuisances écologiques et sanitaires se serait en fait superposée aux enjeux de classes, de pauvreté, d'éducation et de santé (Mythen, 2005a).

et les mouvements sociaux à opter pour une citoyenneté subpolitique au sein de l'espace public, hors de l'État et des institutions publiques. Ainsi, d'après Zizek (*ibid.*), la dépolitisation de la sphère de l'économie, particulièrement depuis la fin de la Guerre froide, forme chez Beck un arrière-plan idéologique autorisant la réduction du politique à un dialogue public et extra-institutionnel au sujet des décisions technoscientifiques. Renchérissant la critique marxienne adressée à Beck, Zizek appuie cet appel à une re-politisation de l'économie en reprochant à la TSR de céder à la réification des relations sociales. En ce sens, la théorie beckienne de l'individualisation correspondrait à une psychologisation des processus sociaux objectifs. Loin de permettre la naissance d'une société émancipatrice, Zizek soutient que la réflexivisation constitue plutôt une fausse apparence de libre choix. Ce processus davantage individuel que sociétal impliquerait un ordre renforcé et constitué selon les dominations institutionnelles et économiques du capitalisme (*ibid.* : 155). Bref, Zizek constate certes la réflexivisation du monde et reconnaît une certaine crise des institutions modernes. À ses yeux, le processus d'individualisation doit cependant être interprété comme un symptôme subjectif relevant de la fausse conscience de mécanismes socio-économiques objectifs (circulation globale du capital et flexibilisation du travail).

Troisièmement, Martell (2009) soutient que la TSR propose une compréhension erronée des impacts du néolibéralisme dans le monde du travail des pays de la périphérie. S'intéressant à la question du travail post-fordiste<sup>48</sup>, Beck conclut que la dérégulation de l'économie, la flexibilisation du travail, la croissance de l'économie informelle et l'affaiblissement des syndicats constituent des normes adoptées dans le Tiers-monde puis importées en Occident. Martell rappelle pourtant que ce transfert politico-normatif s'est effectué en sens inverse. Ces mesures néolibérales conformes au Consensus de Washington furent d'abord produites et promues par des institutions

---

<sup>48</sup> Sur le traitement du thème du travail dans la TSR, voir notamment Allen et Henri (1997), Ekinsmyth (1999) et Mythen (2005b).

internationales dominées par les gouvernements du centre pour ensuite être adoptées ou imposées aux sociétés de la périphérie. En somme, Martell affirme que la TSR offre une conception du néolibéralisme comme résultat de l'importation des programmes de dérégulation propres aux pays périphériques alors qu'il s'agit plutôt d'une manifestation des pouvoirs privés et étatiques de l'Occident (*ibid.* : 260)<sup>49</sup>.

### 1.2.3 La théorie de la gouvernementalité : vers une sociologie de l'assurance

Outre le matérialisme et l'idéalisme, l'approche de la gouvernementalité forme un dernier cadre théorique générant une série de critiques à l'endroit des analyses beckiennes de l'économie politique et des institutions. Or, cette approche s'inspirant des travaux les plus récents de Foucault (2004a-b) offre des pistes de recherches sur la problématique du risque à travers le développement d'une sociologie de l'assurance<sup>50</sup>. Nous terminons ainsi cette revue de littérature en présentant trois versions de cette perspective en sociologie du risque. O'Malley (2003a; 2004) se penche tout d'abord sur la variabilité des liens entre les technologies du risque et les mutations des rationalités gouvernementales. La deuxième version (Baker, 2002; 2003; Baker et Simon, 2002) propose les linéaments d'une sociologie du risque et de l'assurance en opposant deux paradigmes de gouverne du risque : le paradigme de

---

<sup>49</sup> Notons, *a fortiori*, que d'autres commentateurs (Bujra, 2000; Mythen, 2007) soutiendront que la représentation de la modernisation qui se dégage de la TSR – voulant que les conséquences indésirables de la modernité industrielle laisse place à un mouvement immanent et cosmopolite – risque de reproduire involontairement une vision occidentaliste et évolutionniste du mouvement socio-historique.

<sup>50</sup> Selon O'Malley (2004), les études de la gouvernementalité adoptent au moins l'un des trois postulats suivants. D'abord, en étudiant l'histoire des technologies de gouverne du risque, ces analyses rejettent l'idée téléologique de progrès. Elles s'intéressent aux modalités contingentes de transformations des modes libéraux de gouverne. Ensuite, cette approche ne reconnaît pas de sujet de l'histoire ni de notion transhistorique de pouvoir. Il s'agirait alors de considérer les innovations accidentelles comme moteurs de l'élaboration de nouvelles réponses aux problèmes spécifiques d'une époque donnée. Enfin, cette approche permet d'articuler les aspects idéels et pratiques du gouvernement (*ibid.* : 11). Pour une systématisation différente de la théorie de la gouvernementalité, parfois qualifiée d'« École britannique de la gouvernementalité », voir Miller et Rose (2008).

répartition du risque et le paradigme de gestion du risque. Finalement, Ericson et ses collaborateurs (Ericson, Barry et Doyle, 2000; Ericson Doyle et Barry, 2003; Ericson et Doyle, 2004a-b) développent une sociologie et une économie politique de l'industrie assurantielle conçue comme l'institution au centre de la gouvernance du risque.

*Généalogie du libéralisme : rationalités gouvernementales et technologies du risque*

O'Malley (2004) propose que la variabilité des origines et des formes politiques produites par les technologies du risque soit liée à la généalogie du libéralisme<sup>51</sup>. Il distingue trois formes gouvernementales : le libéralisme classique, le libéralisme social et le néolibéralisme. Mobilisant une méthode d'inspiration foucauldienne, O'Malley soutient que l'histoire des techniques du risque remonte aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, moments où l'on se questionnait sur la conduite individuelle à adopter au sein de la société de marché<sup>52</sup>. Plus tard, l'institutionnalisation de l'assurance sociale au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles s'inscrit en conflit avec la conception libérale classique du sujet et du gouvernement. Le libéralisme social vint donc pallier à cette tension discursive et pratique avec le développement de l'État-providence. Enfin, la fin du XX<sup>e</sup> marque la naissance d'une remise en cause du libéralisme social dans le contexte d'une réémergence des questionnements sur le problème de l'individu face à l'incertitude. La confiance et la dépendance fondamentales du sujet libéral envers la production de richesse structurée par la concurrence de marché et la gestion privée du

<sup>51</sup> Pour une critique de l'ouvrage d'O'Malley (2004), voir Ericson (2005).

<sup>52</sup> Il résume son hypothèse générale ainsi : « The rise of freedom in the context of governmentally promoted market uncertainty, and the rise of probability and risk as ways of calculating indeterminacy, are historically, geographically and discursively linked with the emergence and ascendancy of liberalism. We might then profitably turn to the question of how uncertainty and risk have made us variably and *liberally free* » (O'Malley, 2004 : 27-8). Par exemple, à cette époque, la moralité des jeux de hasard et de la spéculation sur les marchés à terme posait problème. Or, on remarque que ces débats sur la gouvernance du risque contractuel et la spéculation sont toujours d'actualité (*ibid.* : 135-54).

risque correspondent ainsi à une conception néolibérale de l'individu comme responsable du risque (*ibid.* : 27). Devant les transformations institutionnelles récentes, le sujet deviendrait un gestionnaire du risque par la force du calcul, laquelle permet d'appréhender les conséquences possibles de sa propre conduite.

### *De la répartition du risque vers la gestion du risque*

Baker et Simon (2002) observent une rupture similaire dans le mode de gouverne du risque au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle. Devant un retour de la vision libérale des problèmes sociaux en termes de responsabilité individuelle, ces analystes foucaaldiens signalent le passage vers un nouveau mode de gouverne du risque – le paradigme de la gestion du risque – en réaction aux effets du paradigme assurantiel et providentiel de la répartition du risque propre au XX<sup>e</sup> siècle. Baker et Simon souhaitent ainsi remédier aux lacunes de l'étude des modes de gouverne du risque généralement fondée sur le paradigme de la répartition et donc sur une définition du risque conforme à la mesure des probabilités de nuisances futures<sup>53</sup>. Visant à se distancer d'un concept probabiliste de risque réduit au danger, Baker et Simon partagent par ailleurs le diagnostic posé par Beck d'une transformation des stratégies dominantes de sécurité. La TSR constituerait à leur avis une réponse à la crise sociopolitique du paradigme de la répartition. En bout de piste, la contribution de Baker et Simon (*ibid.* : 2) consiste essentiellement à transporter la sociologie du risque au-delà de la vision probabiliste, et la problématique de l'assurance au-delà de sa conception comme technique de répartition des pertes.

---

<sup>53</sup> Baker et Simon attaquent donc au passage à Ewald (1986). Du reste, suivant ce constat, ils soutiennent que le passage du paradigme de la répartition vers celui de la gestion du risque implique une mutation potentielle du contrat social libéral (voir Baker et Simon, 2002 : 6).

*L'assurance privée : l'institution centrale de la gouvernance du risque*

Baker et Simon n'élaborent toutefois que des linéaments et des pistes stimulant l'élaboration d'un cadre théorique dans l'étude de l'assurance et du risque, champ de recherche émergeant dont ils reconnaissent le manque de maturité. Ce sont plutôt Ericson et ses collaborateurs (Ericson, Barry et Doyle, 2000; Ericson, Doyle et Barry, 2003; Ericson et Doyle, 2004a-b) qui proposent un cadre d'analyse alternatif à la TSR en sociologie du risque. Ils développent une sociologie, une ethnographie et une économie politique foucaaldiennes d'inspiration institutionnaliste de l'assurance privée dans le monde anglo-saxon. Ces auteurs considèrent l'institution assurantielle comme *l'institution* au coeur de la gouvernance de l'économie et de la société capitalistes<sup>54</sup>. Ericson et ses collaborateurs soutiennent que l'industrie de l'assurance structure le mode de gouverne des institutions et des organisations en plus d'avoir un impact énorme dans la vie quotidienne des individus. En influençant la manière dont chaque acteur gère sa production et sa gestion des risques, l'assurance privée participerait non seulement à la capitalisation générale et à la gouvernance de l'économie capitaliste<sup>55</sup>, mais *a fortiori* à la constitution de la société proprement dite. À travers la gestion des risques, l'industrie assurantielle révèle l'aspect moral des pratiques économiques tout en structurant les rapports entre la responsabilité et la vie citoyenne (Ericson, Barry et Doyle, 2000)<sup>56</sup>.

Ericson et ses collaborateurs distinguent dans ce cadre le modèle *providentialiste* du modèle de *l'assurance privée*. Le premier encourage la responsabilité socialisée en s'appuyant sur un État fort permettant la construction de groupes à risques larges et

---

<sup>54</sup> Dit simplement : « Insurance is an institution that should be central to sociological investigation because it is a key component of political economy. » (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 4).

<sup>55</sup> Sur ce sujet, se référer entre autres à Liedtke (2005) et Strange (1996).

<sup>56</sup> L'opération assurantielle procéderait en réalité à la construction et à la sélection des risques et des technologies de sécurité et impliquerait en outre l'ordonnement de la responsabilité dans l'ensemble de la société (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 6).

homogènes, alors que le second se fonde sur la gestion individuelle et organisationnelle du risque<sup>57</sup>. D'après cette analyse, la « réduction de la taille de l'État-providence » s'accompagnerait d'une invitation à adopter une gouvernance régie par les connaissances fragmentées et la responsabilité individuelle, communautaire et corporative face au risque. Les institutions étatiques sont donc appelées à s'adapter à ce régime libéral du risque individualisé et privatisé ainsi qu'à l'emprise de l'industrie de l'assurance, c'est-à-dire à la promotion d'un discours de responsabilisation et d'autonomie. Bien que le modèle de l'assurance privée exhorte à l'élaboration de techniques respectant le principe de « gouvernance de soi » (« self-governance »), Ericson et ses collaborateurs indiquent que l'État s'inscrit toutefois dans un rapport de collaboration nécessaire avec cette industrie. Tant dans la construction de nouveaux marchés assurantiels que dans la couverture de risques particuliers dont l'assurabilité pose problème, organisations privées et institutions publiques collaboreraient étroitement (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 6).

L'assurance constituerait donc une institution au cœur de la société du risque où la quête du progrès et la soif de profits assurent un va-et-vient incessant entre la prise de risque et la réduction des dangers (*ibid.* : 8). Si la complexité des systèmes technologiques de gestion des risques rend les catastrophes inévitables, comme le montre la TSR, Ericson et ses collaborateurs soutiennent que la recherche sur la gouvernance assurantielle doit malgré tout se pencher sur la question fondamentale de la connaissance du risque. À vrai dire, l'assurance possède sa propre science – l'actuariat – prétendant quantifier les risques avec une précision raisonnable pour ensuite les marchandiser puis les distribuer. La science actuarielle se bute cependant à d'importantes limites. Il s'agirait à vrai dire d'une science hautement dépendante des autres disciplines scientifiques, de l'estimation plus informelle de l'incertitude par le

---

<sup>57</sup> Autrement dit, la logique morale de l'assurance privée cherche à réduire la mutualisation providentielle du risque socialisé tout en accroissant le transfert libéral du risque par la responsabilisation des individus et des organisations privées (*ibid.*).

sens commun et même des comportements spéculatifs (voir sect. 4.2). L'assurance s'insère donc d'une part dans une régression à l'infini ; à chaque risque particulier sa science spécialisée. D'autre part, la construction puis la couverture assurantielles du risque produit *ipso facto* de nouveaux risques liés aux phénomènes des aléas moraux et aux innovations technologiques (*ibid.* : 9)<sup>58</sup>.

### 1.3 Conclusion partielle : la sociologie de l'assurance

En bout de piste, cette approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernementalité propose une conception alternative de la société du risque. Elle s'intéresse en réalité à une « société assurantielle » et même à « société de la sécurité et de la surveillance »<sup>59</sup>. Suivant cette perspective, la société du risque renvoie non seulement à la production sociétale de dangers, conformément à la TSR, mais d'abord et avant tout à l'ensemble des rapports institutionnels visant à organiser la construction et la diffusion du risque et de ses connaissances. Une partie croissante des ressources organisationnelles privées serait effectivement allouée à la communication du risque, par exemple aux moyens des NTIC (Ericson, Doyle et Barry, 2003). Qui plus est, l'industrie de l'assurance privée forme le centre et le dépositaire des systèmes de communication du risque de l'ensemble des institutions et organisations de l'économie politique en particulier et de la société en général (*ibid.*)<sup>60</sup>. Ericson et ses collaborateurs expliquent cette position de quasi-surplomb par la fonction essentielle de l'assurance privée : la définition et l'approbation de la production et de la gestion des risques encourus par les institutions et les individus.

<sup>58</sup> Voir à ces sujets notre chapitre IV.

<sup>59</sup> Ericson et ses collaborateurs (*ibid.* : 9) précisent : « Risk society is wired with closed-circuit television, smart cards, computerized databases, and other technologies of surveillance, for the production of knowledge useful in the administration of populations. »

<sup>60</sup> Autrement dit : « Risk communication systems are now so fine-grained and pervasive that the risk society can also be conceptualized as one concentrating on the socialization of risks of everyday living » (*ibid.*).

Visiblement, ce cadre théorique questionne l'analyse du pouvoir des institutions dans l'économie politique de la TSR. Ces auteurs déclencheront en fait une véritable controverse les opposant à Beck. La polémique portera sur le problème de l'assurabilité des risques catastrophiques dans le contexte de l'économie politique de la globalisation néolibérale. C'est précisément ce débat autour du PIP de Beck qui constitue l'objet du présent mémoire. Avant d'étudier de plus près cette controverse (chap. 4), il est nécessaire de se pencher au préalable sur la question de l'assurabilité à travers une analyse des rapports entre le risque et l'incertitude.

## CHAPITRE II

### LE RAPPORT INSTITUTIONNEL ENTRE LE RISQUE ET L'INCERTITUDE : DE L'ÉPISTÉMOLOGIE À L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'ASSURABILITÉ

« In the academic world of chaos over the meaning of risk, let us hope that more certainty will be the happy result. » (Ericson, 2005 : 671)

Les débats sociologiques perdurent encore aujourd'hui sur la conception définitive à apposer à la notion de risque (Ericson, 2005; Power, 2007). Dans ces circonstances, et afin de clarifier peu à peu les enjeux centraux du débat autour du PIP de Beck, l'objectif de ce chapitre est double. Nous cherchons d'une part à cerner la définition du risque ainsi que la nature de son articulation avec la notion d'incertitude dans la sociologie beckienne. Nous verrons que Beck cultive une confusion du risque et de l'incertitude en raison de son diagnostic de l'*ingouvernabilité* inédite des dangers technico-écologiques dans la seconde modernité. À vrai dire, nous développerons ici une critique interne – d'ordre épistémologique – à l'endroit de la TSR, et ce, d'autant plus que la question des rapports entre le risque et l'incertitude réside au coeur du problème de l'assurabilité.

Nous explorerons par la suite la distinction classique en science économique chez F. H. Knight et J. M. Keynes. Ces analyses économiques jettent un éclairage utile sur l'étude sociologique du risque et de l'incertitude. Nous apprendrons notamment qu'afin d'asseoir sa critique de la technoscience, la sociologie du risque de Beck s'inspire de la théorie keynésienne de l'incertitude épistémique. Développant une

« sociologie de la précaution » sensible au temps long, Beck s'opposera du coup implicitement à la réduction néoclassique de l'incertitude au risque quantifié. Mais surtout, cet examen épistémologique inspiré des travaux de Knight et Keynes soulève la question de la firme et de la régulation institutionnelle du risque et de l'incertitude. Nous montrerons dans cet élan que le comportement en conditions d'incertitude s'explique moins par l'usage de la rationalité instrumentale et du calcul utilitariste du risque que par la force des conventions sociales et la détention de pouvoir économique.

Corollairement, notre second objectif consiste ici à définir la technique de l'assurance ainsi que le concept d'assurabilité. La théorie économique standard de l'assurance établie en fait, contre la conception probabiliste et actuarielle du risque, que l'incertitude constitue la précondition essentielle de l'assurabilité. Nous montrerons par exemple que « l'assurabilité de l'incertitude » brouille la frontière couramment admise entre l'assurance et la spéculation. *A fortiori*, c'est l'organisation et la diffusion du risque au sein du marché de l'assurance qui autorisent ultimement la couverture assurantielle en condition d'incertitude. En soutenant que l'incertitude constitue la précondition de l'assurance, nous discuterons toutefois de la fonction de l'État et des institutions publiques comme *assureurs en dernier ressort* et *teneurs de marché*. En un mot, nous défendons ici la thèse voulant que le risque et l'incertitude entretiennent des rapports nécessitant des médiations institutionnelles et organisationnelles. Nous concluons en ce sens que c'est la puissance du capital et sa collaboration avec les institutions publiques qui permet de déterminer la nature effective de l'assurabilité.

## 2.1 Le problème de la notion de risque dans la TSR

Dans la littérature, nous constatons que les commentateurs de la TSR ne s'entendent pas sur la conceptualisation du risque élaborée par Beck. Selon Castel (2009 : 31), « [q]ue nous soyons dans une société du risque est une autre manière de dire que nous vivons dans des temps incertains. ». À son avis, le risque décrit chez Beck un monde dans lequel l'individualisation, génératrice d'incertitudes, ébranle les protections institutionnelles contre les aléas de la vie (*ibid.* : 30-1). D'après Ericson et Doyle (2004a : 20), Beck appréhende plutôt la notion de risque en tant que technique d'évaluation probabiliste, ce qui l'autorise à postuler l'incalculabilité de certains risques de catastrophes. Sans le reconnaître explicitement, il s'intéresserait donc à une « société incertaine ». O'Malley (2003a : 277; 2004 : 18) soutient également que Beck entretient une distinction binaire entre le risque quantifiable et l'incertitude incalculable<sup>61</sup>. Commentant la TSR, O'Malley (2004 : 21) reconnaît cependant un problème à la fois conceptuel et analytique : « In conditions of low confidence, the distinction between risk and uncertainty becomes sufficiently unclear that even such critics become confused. ». Dans ce qui suit, nous verrons que la TSR présente un monde où risque et incertitude se fusionnent en raison de l'*ingouvernabilité* institutionnelle des dangers inhérents au développement technico-industriel. Nous soutiendrons que cette thèse conduit du reste la TSR à entretenir une métonymie à l'égard de la notion de risque, analogue à l'enflure discursive frappant le terme depuis le début des années 1980 (Duclos, 1996). La TSR participerait *a fortiori* d'un mouvement de démocratisation du discours du risque dont la genèse remonte aux années 1950 et aux premiers pas de la recherche classique sur la sécurité nucléaire civile, mobilisant les ingénieurs et les économistes (Strydom, 2002). D'entrée de jeu, clarifions préalablement la définition de la notion de risque dans la sociologie beckienne.

---

<sup>61</sup> Ce faisant, la sociologie beckienne réduit par exemple l'assurance à la couverture contre le risque alors qu'il s'agit d'une technique de l'incertitude (O'Malley, 2004 : 10; voir chap. 4).

### 2.1.1 La dualité de la notion de risque chez Beck : entre danger et opportunité

Certains analystes (Baker et Simon, 2002; Mythen, 2007; O'Malley, 2004) ont tort de reprocher à la TSR de ne pas tenir compte du risque comme opportunité. S'il ne met pas l'emphase sur le risque volontairement encouru et le plaisir du risque, Beck lui reconnaît pourtant une dualité fondamentale en le renvoyant à la fois au danger et à l'opportunité. D'emblée, il distingue le risque de la catastrophe en le faisant ainsi correspondre aux dangers anticipés. « Risk means the anticipation of catastrophe. Risks exist in a permanent state of virtuality, and become 'topical' only to the extent that they are anticipated. » (Beck, 2006 : 332). Ailleurs, Beck soutiendra : « Risk is *not* synonymus with catastrophe. Risk means the *anticipation* of the catastrophe. » (Beck, 2007 : 9)<sup>62</sup>. En ce sens, et contrairement à la catastrophe, le risque comme anticipation du danger ne posséderait *a priori* pas d'objectivation spatio-temporelle ni de matérialité sociale. Suivant cette définition, le statut ontologique du risque se situerait dans l'ordre de la virtualité ; sa réalité serait celle du *devenir*, témoignant de la normativité intrinsèque au risque<sup>63</sup>.

Force est de constater que le risque occupe principalement dans la TSR une fonction critique permettant d'embrasser les différents dangers inhérents au développement technico-industriel. Appréhendée sous l'angle de l'anticipation dans la prise de décision, elle-même génératrice de risques (Beck, 1999 : 75), Beck conclut que l'expérience du risque suppose un ensemble de médiations symboliques – tant scientifiques, technologiques, médiatiques, que sociopolitiques – permettant l'amplification ou l'atténuation de menaces virtuelles. « Without techniques of visualization, without symbolic forms, without mass media, etc., risks are nothing at

---

<sup>62</sup> Beck poursuit : « Risks concern the possibility of future occurrences and developments ; they make present a state of the world that does not (yet) exist. » (Beck, 2007 : 9).

<sup>63</sup> Il indiquera aussi : « Risks, then, 'are' a type of *virtual reality*, real virtuality. » (Beck, 2000 : 213). Beck prétend donc que la sociologie du risque doit être considérée comme une science de la potentialité et du jugement de probabilité.

all » (Beck, 2006 : 332)<sup>64</sup>. Dans la sociologie beckienne, la médiation technoscientifique du risque représente de surcroît une force d'opposition aux mouvements de protection de l'environnement et de la santé, d'où cette portée critique de la TSR. Or, rappelons que dans la société du risque, la crise des institutions modernes conduit à l'effacement des frontières entre science et politique et au déclin de l'autorité traditionnelle. En d'autres mots, la crise technico-écologique s'accompagnerait inéluctablement de l'émergence salvatrice du subpolitique cosmopolite hors de la sphère des institutions modernes (voir chap. 1). Dans un contexte d'individualisation et de retour de l'incertitude émanant de la modernisation réflexive, le risque réfère aussi chez Beck à la possibilité et à l'opportunité. « Risks presuppose human decisions. They are in part positive, in part negative, Janus-faced consequences of human actions and interventions and not the work of transcendent powers. » (Beck, 2007 : 73). Le sociologue allemand indique ici que le risque suppose la sécularisation de la société, plaçant la volonté humaine devant les conséquences potentielles de ses propres choix. On constate en résumé que le risque beckien est irréductible au danger : il signifie aussi l'opportunité<sup>65</sup>. En ce sens, le risque s'inscrit dans la TSR comme manifestation de ce que Zizek (2008 : 36) qualifie de « coïncidence hégélienne des opposés »<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> C'est ainsi que la TSR prétend réconcilier réalisme et constructivisme : « risk are at the same time 'real' and constituted by social perception and construction. » (*ibid.* : 219).

<sup>65</sup> Notons d'ailleurs que Giddens (1999) propose également une conception duale du risque en développant une variante de la théorie de la modernisation réflexive. Cependant, le risque comme opportunité est chez Giddens une catégorie renvoyant à la responsabilisation néolibérale de l'individu. Sur la philosophie égalitariste et néolibérale de R. Dworkin et sa conception des inégalités comme résultats du choix, légitimant le marché de l'assurance privée, voir Armstrong (2005).

<sup>66</sup> Une démarche théorique et argumentaire analogue se retrouve au cœur du *catastrophisme éclairé* de J.-P. Dupuy (2002 : 85) selon lequel la « métaphysique spontanée du temps des catastrophes » constitue le poison qui sert aussi de remède dans la critique philosophique de la dérive technicienne. Sommairement, la métaphysique de Dupuy, s'inspirant de l'heuristique de la peur de H. Jonas (1979), « consiste à *se projeter* dans l'après-catastrophe, et à voir rétrospectivement en celle-ci un événement *tout à la fois nécessaire et improbable*. » (Dupuy, 2002 : 87).

### 2.1.2 Articulation ou confusion du risque et de l'incertitude ?

À la lecture de la TSR, il est légitime de douter de l'émergence d'une véritable « société du risque ». O'Malley (2004) pose le problème comme suit ; assisterait-on dans ce cas au passage de l'incertitude au risque<sup>67</sup> ? Au contraire, constaterait-on plutôt le passage du risque à l'incertitude par la subsumption d'un discours du risque quantifié au profit de techniques qualitatives de l'incertitude (Weir, 1996)<sup>68</sup> ? En vérité, le problème n'est pas formulé aussi simplement dans la TSR. En représentant tant le danger de catastrophe que l'opportunité politique, les « nouveaux risques » remplissent une double fonction à la fois critique et émancipatrice. Malheureusement, cette dualité s'accompagne d'une insuffisance conceptuelle porteuse de défaillances analytiques : la sociologie beckienne ne parvient pas à articuler le risque et l'incertitude. Contrairement à ce qu'en pensent Ericson et Doyle (2004a) et O'Malley (2003a, 2004), nous relevons même une confusion des deux termes dans la TSR.

Nous observons ce va-et-vient entre le risque et l'incertitude dès les deux premières parties de *La société du risque*<sup>69</sup>. Comme nous l'avons vu plus tôt (chap. 1), dans la première partie, Beck (1986 : 35-153) dévoile que la technoscience tire son autorité de sa capacité à légitimer le développement technico-industriel sur la base de la quantification experte du risque. Avec la crise institutionnelle alimentée par le conflit des rationalités instrumentale et sociopolitique, la TSR prétend que l'effacement concomitant de la frontière entre science et politique conduit à l'individualisation et à

<sup>67</sup> Par exemple, Castel (1983) observait, il y a près de trois décennies, la substitution de la connaissance pratique et « incertaine » du professionnel vers l'appréhension et la quantification expertes des facteurs de risque dans le champ psychiatrique.

<sup>68</sup> Il en est ainsi dans de nouvelles techniques de prévention du crime où la réduction du risque repose davantage sur le sens commun et sur des présupposés incertains que sur les probabilités statistiques. O'Malley (2004) renvoie sur cette question à Haggerty (2003).

<sup>69</sup> « Sur le volcan de la civilisation : les contours de la société du risque » (Beck, 1986 : 35-153) et « Individualisation de l'inégalité sociale : formes d'existence et déclin de la tradition dans la société industrielle » (*ibid.* : 157-333).

la réflexivisation du monde. La dissolution des régulations institutionnelles dans la modernité réflexive s'accompagnerait donc de la montée de l'incertitude. Dans la seconde partie, Beck (*ibid.* : 157-333) prend cette fois acte des conséquences immédiates de la dérégulation néolibérale du marché du travail, dissolvant les inégalités traditionnelles tout en favorisant l'autonomie individuelle. Or, les politiques de libéralisation, de flexibilisation, de désalarialisation et de déstandardisation du travail conduiraient au déclin des traditions et à l'accroissement de la contingence dans les trajectoires professionnelles (*ibid.* : 295 et *sq.*)<sup>70</sup>. Suivant Castel (2009 : 31), c'est en ce sens que la société du risque devrait plutôt être considérée comme une « société de l'incertitude »<sup>71</sup>.

### 2.1.3 Métonymie et enflure discursive : la TSR au sein du discours du risque

On comprend maintenant que la société du risque de Beck représente un monde où risque (calculé) et incertitude (estimée) fusionnent face à l'incapacité des institutions de prévoir et de contrôler les dangers résultant des effets nuisibles et latents qu'elles produisent elles-mêmes. Contre la TSR, O'Malley (2004 : 21) indiquera toutefois à juste titre que Beck sous-estime la capacité de prévision et de gestion des sciences et technologies du risque. « Despite [Beck's] fetish about statistical prediction, whether predictions are made in terms of statistics, or not, evidently is more or less relevant. » Réduisant la gestion technoscientifique et institutionnelle du risque à l'appréhension probabiliste des nuisances, Beck négligerait ainsi la puissance et la diversité des

<sup>70</sup> Signalons que c'est dans la troisième et dernière partie de *La société du risque*, intitulée « Modernité réflexive : généralisation de la science et de la politique » (*ibid.* : 337-493), que furent d'abord considérées les implications politico-normatives de la TSR à travers la notion de subpolitique.

<sup>71</sup> Castel observait dès 1983 le développement de stratégies néolibérales de gestion de la population au sein du champ de la psychiatrie. Afin de contrôler les effets néfastes de l'incertitude régnant sur le marché du travail dérégulé, la gestion des risques assigne « des destins sociaux différents aux individus en fonction de leur capacité à assumer les exigences de la compétitivité et de la rentabilité » (Castel, 1983 : 126). Pour une étude du risque et de sa perception dans le milieu ouvrier de la chimie (États-Unis et France) et mettant l'accent sur la matérialité du risque au travail, se référer à Duclos (1987).

techniques de « gouverne du futur » (O'Malley, 2003a : 277). Nous constatons en fait que la thèse de la société du risque présuppose celle de l'*ingouvernabilité* du risque conçue comme l'impossibilité de fonder la gestion du risque catastrophique sur des techniques débordant le strict calcul probabiliste.

« It is therefore curious that Beck takes no interest in the innovative forms that [...] risk spreading (or other governing technologies) might take and how they come to 'work'. Beck suggests that the alternative to statistical calculation of probabilities is '*estimation*', which itself is given the role more of heightening risk consciousness than of functioning as a form of governance in its own right [...]. Perhaps, this is because his own thesis relies upon the image of catastrophes as ungovernable. » (*ibid.* : 276-7, nous soulignons)

L'idéal-type beckien du risque embrasse effectivement des dangers de catastrophes à probabilités d'occurrence faibles, aux impacts potentiellement globaux et dont les conséquences sont possiblement irréversibles. En employant initialement les accidents nucléaires, le réchauffement climatique et les dangers liés à aux technologies chimique et génétique comme balises de la société du risque, Beck propose un amalgame conceptuel pour le moins étonnant (Mythen, 2005a)<sup>72</sup>. Dans la TSR, ces dangers sont tous perçus comme incalculables, incontrôlables et donc ingouvernables. En résulte une confusion du risque avec l'incertitude qui nous apparaît conforme à la métonymie effective dans le discours courant, politique et même scientifique.

Nous postulons en fait que l'absence d'articulation du risque et de l'incertitude déploie dans la TSR une métonymie conduisant à désigner une multitude d'objets, de phénomènes, de pratiques et d'expériences en terme de risque, sans distinction d'échelles ni de champs d'applications. Autrement dit, tout devient un risque, alors

---

<sup>72</sup> Notons que le sociologue allemand intégrera plus tard à ses analyses la crise écologique globale, les dangers socio-sanitaires diffus (vache folle, gripes aviaire et AH1N1), les crises financières et même les menaces liées au « nouveau terrorisme international » (Beck, 1999, 2002a, 2003, 2006a, 2007).

que cette notion d'entrée de jeu fertile se voit frappée d'une métonymie difficilement justifiable. Une fois réifié au sein du processus de modernisation réflexive, le risque devient une puissance quasi-transcendante élevée au rang de fatalité hors de portée de la volonté humaine. Qui plus est, dans le subpolitique cosmopolite, le volontarisme politique émane paradoxalement de l'incertitude institutionnelle et identitaire résultant des conditions sociétales inéluctables définies dans la TSR. On ne s'étonnera donc pas que la montée de l'incertitude engendre les circonstances dans lesquelles « la référence au risque devient omniprésente et débouche sur une représentation totalisante de la société contemporaine comme une « société du risque ». » (Castel, 2009 : 31). Par conséquent, la naissance de la sociologie du risque et l'élaboration de la TSR peuvent elles-mêmes être interprétées comme épiphénomènes ou symptômes révélant des évolutions sociétales profondes.

C'est du moins la thèse vers laquelle pointe le constat de l'enflure discursive de la notion de risque dans la première moitié de la décennie 1980. En effet, « plus que tout autre concept, le risque se propose comme un acte de parole performatif plutôt que comme un fait brut » (Duclos, 1996 : 309). Duclos signale *a fortiori* que l'extension de la notion de risque par-delà les champs assurantiel et financier est contemporaine de l'idée de *globalité*, produit du mouvement écologiste états-unien du début des années 1970 (Bourdin, 2003). Par la suite, le début des années 1980 fut le théâtre de l'enflure discursive de la notion. On observa alors la multiplication, tant chez les intellectuels que dans l'espace médiatique, des « discours incitant à parler en termes de risque de tous les dangers » (Duclos, 1996 : 321). C'est à ce moment qu'émergea l'intérêt sociologique pour le risque, époque où « le mot envelopp[a] à la fois la chose périlleuse et sa perception subjective, ce qui l'ouvre à une dérive sémantique dans les deux directions » (*ibid.*)<sup>73</sup>.

---

<sup>73</sup> Duclos (1996) distingue en fait deux autres phases dans l'histoire récente de la notion de risque.

Au contraire, d'après Strydom (2002), la notion de risque constitue le signe d'un mouvement mélioratif et d'une démocratisation du discours public concernant l'innovation technologique<sup>74</sup>. La naissance de la sociologie du risque manifesterait dans ce cadre le plein déploiement du discours du risque dans l'espace public depuis la fin des années 1970. Dit autrement, l'émergence de la sociologie du risque ne survient qu'au moment de l'élargissement des débats sur le risque par l'entrée en scène de l'opinion publique et des mouvements sociaux. Il s'agirait là de l'appropriation par la sociologie de la « question sociale du risque » (Bourdin, 2003; Duclos, 1996). Pour Strydom (2002), cette genèse du discours public du risque (tabl. 2)<sup>75</sup> s'inscrit dans le cadre du développement de la « recherche classique » sur la sécurité nucléaire, en Angleterre et aux États-Unis, monopolisée par les experts ainsi que les régulateurs et administrateurs publics gouvernant l'innovation technologique sous l'initiative de firmes privées<sup>76</sup>. Nous apercevons ainsi que ce sont les analystes du risque impliqués dans les programmes technocratiques d'après-guerre qui sont à l'origine de l'introduction de la notion de risque dans le champ scientifique du XX<sup>e</sup> siècle. Ce type de recherche mobilisait principalement des ingénieurs et des économistes<sup>77</sup>.

---

<sup>74</sup> S'inspirant de l'approche de J. Habermas (1962, 1981), Strydom (2002) identifie les événements communicatifs (« communicative events ») au centre de la constitution du discours public du risque. Ceux-ci correspondent chronologiquement à l'émergence de trois thèmes dominants : l'énergie nucléaire, les problèmes environnementaux et la biotechnologie.

<sup>75</sup> Strydom (2002) distingue quatre phases dans la genèse du discours public du risque. Aux fins de notre exposé, nous ne discuterons que de la première et de la dernière.

<sup>76</sup> Strydom (2002 : 15) explique que la première étude du risque fut produite sous l'instigation de l'Atomic Energy Commission états-unienne ; elle mettait de l'avant une conception *déterministe* du risque selon laquelle des cas concrets d'accidents doivent être étudiés afin d'en analyser les conséquences. Le Congrès ajusta peu après le tir en forçant l'adoption d'une conception *probabiliste* visant la projection de défaillances de composantes isolées par le calcul des probabilités d'accidents liés à des séquences d'évènements imprévus. Ce serait ce concept probabiliste de risque qui est à l'origine de l'argument de l'improbabilité des catastrophes technologiques encore aujourd'hui mobilisé par plusieurs groupes d'intérêts industriels.

<sup>77</sup> De plus, Strydom (2002) indique que ces premières recherches sur la sécurité et l'évaluation des risques, visant à transformer des dangers en risques quantifiés, prirent forme dans le cadre de l'étude des systèmes, de la gestion des affaires et des théories décisionnelles et des jeux.

Signalons, à l'instar de Beck (2006 : 334-5), que ce sont les économistes Frank H. Knight et John M. Keynes qui élaborèrent les premières réflexions sur le risque et l'incertitude dans les sciences sociales du XX<sup>e</sup> siècle. Aux yeux de Beck, Knight et Keynes auraient été les premiers à réfléchir à la distinction entre les formes de contingences calculables et incalculables – ou prévisibles et imprévisibles –, c'est-à-dire à la question de la « connaissance incertaine ». Malheureusement, nous verrons que Beck n'a pas poursuivi la lecture de Knight et Keynes jusqu'à questionner l'articulation du risque et de l'incertitude proposées par la science économique des années 1920.

Tableau 2. Le discours public du risque <sup>78</sup>

<i>Phase/period</i>	<i>1: 1950s</i>	<i>2: 1960s</i>	<i>3: 1970</i>	<i>4: late 1970s to pres.</i>
Dominant new theme	Nuclear energy	Nuclear energy	Global environmental problems	Biotechnology
Content of debate	Safety and risk	Opposition to nuclear power and risk assessment	Opinions and psychology of the opposition	Relations of participants, and construction of facts/reality
Risk research paradigm	Safety research/risk assessment: control	Risk comparison/social acceptance of risk: expertise	Surveys/risk perception/risk communication: understanding	Transcending risk research: conflict and consensus
Participants	Experts and regulators	Experts, regulators, first stirrings of opposition	Experts, regulators, new social movements	Expert, industry, regulators, state, associations, movements.
Major discursive frames	Techno-corporatist safety	Techno-corporatist safety, emergence of survivalism	Survivalism vs cornucopian-Prometheanism	Sustainable development: ecological modernization vs reflexive modernization; collective responsibility; ecological citizenship
Mode of communication	Inner access	Mobilization	Outer initiative	Full-scale public discourse
Role played by public	Excluded from expert debates	Emergence of public concern	Growing public concern expressed by voluntary associations and social movements	Recognized third party observing the participants and evaluating their contributions
Disciplines	Systems theory/analysis, business management, decision and game theory, cost-benefit analysis	Innovation and diffusion theory, risk analysis	Risk analysis, empirical social science, psychometric and cognitive psychology	Risk analysis, cultural theory, sociology, political theory.
Discursive logic	Techno-corporatist assumptions	Questioning and breakdown of old assumptions	Stark conflict between different sets of assumptions	New cultural forms of legitimation mitigating yet allowing continuation of conflict

<sup>78</sup> Le Tableau 2 est une reproduction du « Table 1.1 The risk discourse » de Strydom (2002 : 12).

## 2.2 La distinction classique en science économique

Que ce soit chez K. Marx, J. A. Schumpeter ou F. Hayek, le problème de l'incertitude dans la dynamique du capitalisme a fait l'objet de considérations sérieuses en économie (Phelps, 2009). Ce sont toutefois Knight et Keynes qui, dans des publications simultanées et indépendantes, seront les premiers à systématiser des théories économiques du risque et de l'incertitude<sup>79</sup>. En 1921, à la veille de la Grande Dépression, ils développeront des thèses analogues en ce qui concerne la distinction entre les probabilités incalculables et calculables, ou entre l'incertitude non-mesurable et le risque quantifiable. Knight et Keynes divergeront cependant fortement quant aux implications économiques, éthiques et politiques à dégager de cette distinction conceptuelle (Dostaler, 2005). En s'intéressant aux travaux de Knight et Keynes, notre objectif n'est pas de faire l'histoire de la pensée économique et encore moins de théoriser l'économie. Nous visons en fait à explorer la distinction entre le risque et l'incertitude développée par la science économique afin d'éclairer la conceptualisation sociologique des deux notions. Nous ne procéderons donc pas à une lecture exhaustive de ces économistes ; nous puiserons plutôt, chez certains commentateurs, les éléments des réflexions knightienne et keynésienne nous apparaissant utiles dans l'examen de l'articulation risque/incertitude.

À vrai dire, Knight et Keynes remettront en cause le calcul probabiliste dans les cas « où il est impossible, ou en tout cas très difficile, d'assigner des probabilités objectives aux événements considérés, par exemple parce qu'ils ne se produisent qu'une fois ou que les fréquences sont inobservables. » (Dupuy, 2002 : 105). En fait, nous retrouverons chez Knight la distinction canonique. À ses yeux, contrairement au risque, l'incertitude se rapporte à des décisions au sujet desquelles aucune statistique historiquement observée n'est disponible. Suivant Lavoie (1985), nous verrons

---

<sup>79</sup> *Risk, Uncertainty and Profit* (Knight, 1921) et *A Treatise on Probability* (Keynes, 1921).

ensuite que, selon Keynes, le calcul actuariel présuppose l'occultation probabiliste de l'incertitude, elle-même fondée sur une rationalisation de l'hédonisme benthamien. Bref, l'incertitude keynésienne s'oppose au risque néoclassique. Nous terminerons enfin en signalant que Beck puise dans la théorie keynésienne de l'incertitude certaines des assises épistémologiques de sa sociologie de la technoscience, s'opposant du reste à la distinction knightienne entre risque et incertitude.

### 2.2.1 La distinction canonique chez Knight

Aujourd'hui encore, l'opposition entre le risque et l'incertitude que F. H. Knight (1885-1972)<sup>80</sup> a proposée fait office de distinction canonique. L'économiste états-unien désirait établir que l'analyse standard du risque à travers l'espérance mathématique<sup>81</sup> est applicable à l'opération assurantielle et non aux décisions entrepreneuriales. Selon Lavoie (1985 : 500), « en définitive, l'incertitude knightienne est à rapprocher de la théorie schumpetérienne du profit ». Cette dernière soutient que le profit n'est pas la contrepartie du risque ; c'est plutôt l'entrepreneur – et donc la firme – qui assure l'innovation permettant de contrer l'état stationnaire au sens des classiques. En somme, c'est en concevant de surcroît l'incertitude comme dynamique de déstabilisation constante de l'équilibre du marché que Knight intègrera la théorie de Schumpeter (*ibid.* : 501). Mais plus largement, la distinction knightienne renvoie à la conception des probabilités, à la théorie de la connaissance, ainsi qu'à

---

<sup>80</sup> Directeur du département d'économie de l'Université de Chicago jusqu'aux années 1940, puis président de l'American Economic Association (1950), Knight figurera parmi les fondateurs de la Société du Mont Pèlerin aux côtés de F. Hayek, L. Mises, M. Polanyi, K. Popper et M. Friedman. Il laissera une forte empreinte sur ce dernier, et dirigea les études doctorales de G. Stigler, tous deux membres des « Chicago Boys » des années 1980. La tenue d'un séminaire consacré à *Risk, Uncertainty and Profit* en 1929, à la London School of Economics, témoignera de l'importance grandissante du courant néoclassique en Angleterre (Pradier, 2006).

<sup>81</sup> Notons qu'on « obtient l'espérance mathématique d'une variable aléatoire en multipliant chaque résultat possible par sa possibilité, en additionnant tous ces produits. » (*ibid.* : 18).

l'assurabilité des objets et des faits économiques (Pradier, 2006 : 36). En 1921, Knight opposait le risque et l'incertitude comme suit :

« [...] Uncertainty must be taken in a sense radically distinct from the familiar notion of Risk, from which it has never been properly separated. The term 'risk', as loosely used in everyday speech and in economic discussion, really covers two things which, functionally at least, in their causal relations to the phenomena of economic organization, are categorically different. [...]. The essential fact is that 'risk' means in some cases a quantity susceptible of measurement, while at other times it is something distinctly not of this character [...]. It will appear that a *measurable* uncertainty, or 'risk' proper, as we shall use the term, is so far different from an *unmeasurable* one that it is not in effect an uncertainty at all. We shall accordingly restrict the term 'uncertainty' to cases of the non-quantitative type. It is this 'true' uncertainty, and not risk [...] which forms the basis of a valid theory of profit and accounts for the divergence between actual and theoretical competition. » (Knight, 1921 : 19-20)

À première vue, la distinction knightienne entre le risque objectivement quantifiable et l'incertitude par définition subjective est sans équivoque. Si l'incertitude référait en ce sens à une éventualité sans assise quantifiée, il faudrait comprendre que pour Knight, « une situation est risquée quand la prévision peut se faire à partir de probabilités mathématiques ou de probabilités fréquentistes » (Moureau et Rivaud-Danset, 2004 : 7)<sup>82</sup>. Suivant la lecture standard de Knight, l'incertitude ne pourrait être appréhendé rationnellement, ni sur la base de la logique et de la mathématique, ni au moyen d'un jugement cognitif du probable (Pradier, 2006 : 35). Cette distinction, conçue comme opposition binaire, conduit à reléguer l'incertitude vers une intelligibilité impossible ou même une frontière épistémique. Une situation incertaine

---

<sup>82</sup> Il s'agit là de deux types d'espérance mathématique. On définit généralement celle-ci comme espérance « *a priori*, dans la mesure où le calcul utilise les probabilités et des résultats connus d'avance. Il existe aussi une définition *a posteriori* qui consiste à faire la moyenne des résultats observés. » (*ibid.* : 18). D'un côté, les probabilités mathématiques sont mesurées *a priori* sur le principe du jeu de hasard ; il y a donc égalité des chances d'occurrences et le cas est conforme à la loi des grands nombres. De l'autre côté, les probabilités fréquentielles ou statistiques sont établies *a posteriori* puisque calculées selon l'expérience et l'observation : par exemple, le nombre de jours de pluie par année (Moureau et Rivaud-Danset, 2004).

au sens de Knight ne serait donc pas probabilisable puisque irréductible à un ensemble d'occurrences aux propriétés communes ; l'unicité est ici à l'origine de l'incertitude (Lavoie, 1985 : 499; Moureau et Rivaud-Danset, 2004).

Dans un contexte d'incertitude, Knight propose toutefois que deux fonctions du jugement puissent être mobilisées. La première, le jugement personnel ou l'estimation, s'appuie sur l'intuition ou l'expérience individuelle, alors que la seconde vise à établir le niveau de validité, ce que I. Hacking (1975) nommera la « probabilité épistémique »<sup>83</sup>. On remarque que la réflexion knightienne sur les probabilités se transporte dans le champ de la théorie de la connaissance. Malgré sa posture positiviste, Knight ne croit pas que le progrès scientifique puisse à terme éliminer complètement l'ignorance. Critiquant la conception pearsonienne de la science, il propose que certains domaines et objets de connaissance soient essentiellement frappés d'une incertitude « consubstantielle à notre humanité » (Pradier, 2006 : 36). Relevant un relativisme et même un nihilisme épistémique chez Knight, Moureau et Rivaud-Danset (2004) ajoutent néanmoins que la distinction knightienne n'est pas totalement dichotomique, aucun objet n'étant parfaitement singulier ou semblable à un autre (Lavoie, 1985 : 499). Chez Knight, les agents seraient néanmoins piégés entre la nécessité de se référer à des traits généraux et celle de percevoir des propriétés particulières<sup>84</sup>.

Afin d'éclairer davantage son problème, Knight se déplacera de la question de l'épistémologie de la probabilité vers celle de la décision économique dans une analyse des rapports entre l'assurance et la « vie des affaires ». Il se refusera à faire correspondre cette opposition à la distinction entre le risque et l'incertitude,

---

<sup>83</sup> Commentant Knight, Moureau et Rivaud-Danset (2004 : 8) ajoutent qu'il « ne semble [alors] plus possible de modéliser les comportements en incertitude, ce qui explique l'importance pour les économistes de la distinction entre risque et incertitude. ».

<sup>84</sup> Pour illustrer cette thèse, Moureau et Rivaud-Danset (*ibid.* : 8-9) discutent de la complémentarité entre les analyses objective et subjective du risque de crédit bancaire.

notamment en raison de la coexistence potentielle, dans l'économie, de statistiques valables permettant de mesurer le risque et d'aléas moraux générateurs d'incertitude<sup>85</sup>. Il conclut du reste que la décision entrepreneuriale est inassurable en regard de l'incertitude due à l'absence de statistiques valables. Comme l'explique Pradier (2006 : 36),

on peut se demander si Knight ne se contente pas d'énumérer les éléments qui séparent les risques assurables de l'incertitude liée à la vie des affaires, essentiellement non assurable. Dans la mesure où la connaissance des probabilités et la répétition des tirages aléatoires indépendants sont deux conditions nécessaires à l'assurance d'un risque, il suffit qu'une de ces conditions manque pour que l'on puisse parler d'incertitude.

Comme nous le verrons, les considérations keynésiennes au sujet de l'incertitude divergeront fortement de la position de Knight, lui qui « était un partisan du laisser-faire, et croyait qu'à long terme, la concurrence économique pouvait venir à bout des conséquences néfastes de l'incertitude » (Dostaler, 2005 : 132). En somme, à la lumière de son concept d'incertitude, Knight soutiendra qu'il est inutile de se pencher sur le problème strictement moral de la répartition car l'apport de l'entrepreneur échappe à la mesure et à la planification. L'économie knightienne propose au contraire d'étudier les phénomènes positifs, comme la firme conçue en tant qu'institution permettant de mitiger l'incertitude. Suivant cette posture, le profit s'expliquerait tant par la prévision adéquate que comme résultat d'éventualités imprévisibles (Moureau et Rivaud-Danset, 2004)<sup>86</sup>. Autre conséquence de

---

<sup>85</sup> Sur l'aléa moral, voir notamment Akerlof (1970), Baker (2003) et Perrot (2007). Pour une notion élargie d'aléa moral, c'est-à-dire le *risque moral*, se référer à Ericson, Barry et Doyle (2003) (voir art. 4.2.2.).

<sup>86</sup> L'incertitude quant au niveau futur de profit d'une firme validerait de plus une théorie subjective de la valeur économique – soit l'idée d'une fixation des prix par la loi du marché – et ultimement une conception du salaire comme coût de production. Dit autrement, pour Knight, le « profit est le résultat d'une action entreprise dans un monde où tout n'est pas planifié et où l'on n'agit pas en conformité parfaite avec son plan d'action. Le profit d'une firme, ayant pour origine la capacité de prévision de l'entrepreneur, ne peut pas être estimé *ex ante* et incorporé dans le prix des biens et services qu'offre

l'incertitude knightienne, plus paradoxale et contrastant avec l'analyse keynésienne de 1921 : malgré son accent sur l'incertitude entourant la prévisibilité par le calcul, la théorie de Knight stimulera la mathématisation de la science économique (Pradier, 2006). Mais il faut voir que c'est Keynes qui développera véritablement la problématique épistémologique de l'incertitude en prenant comme point de départ une réflexion éthique sur la critique de l'utilitarisme et en proposant une conception alternative du probabilisme.

### 2.2.2 Probabilité logique et incertitude épistémique chez Keynes

Si le problème de l'incertitude traverse l'ensemble de l'œuvre de J. M. Keynes (1883-1946), c'est une réflexion éthique qui le conduisit vers l'épistémologie. À son avis, il doit être possible d'établir la justesse d'une action même si ses conséquences sont incertaines (Dostaler, 2005)<sup>87</sup>. Pour Keynes, probabilité et ignorance sont donc interdépendantes, ce qui le conduira à rejeter l'approche standard du probabilisme. Développée en mathématiques puis appliquée progressivement aux jeux de hasards, aux assurances, à l'économie, à la biologie et aux élections, cette approche adopte une conception *numérique* de la probabilité et englobe les probabilités mathématiques et fréquentalistes. Or, selon Keynes, cette notion étroite de probabilité est lacunaire car s'appuyant sur le principe de raison insuffisante, ou principe d'indifférence : à ses yeux, « [t]rès peu de cas peuvent être traités mathématiquement à la lumière de la loi des grands nombres. » (*ibid.* : 124). L'économiste anglais s'opposera par conséquent à l'usage des probabilités dans des situations ne correspondant pas au modèle des

---

cette firme, à la différence du salaire. » (Moureau et Rivaud-Danset, 2004 : 9). Ces conceptions de la valeur et du salaire inspireront notamment le monétarisme de Friedman.

<sup>87</sup> D'après Dostaler (2005 : 124-5), Keynes propose que l'utilité des probabilités provient « du fait que l'homme doit prendre des décisions sans savoir de quoi le futur sera fait. L'ignorance, poursuit-il, qui est au cœur de la condition humaine, ne doit pas nous empêcher de juger de la rectitude d'une action et d'agir ».

jeux de hasards. Autrement dit, la théorie keynésienne s'oppose à la notion utilitariste de risque des théories néoclassiques de l'incertitude (Lavoie, 1985 : 498).

C'est dans la partie finale du *Treatise on Probability* de 1921 que Keynes s'attaquera aux rapports entre éthique et probabilité en distinguant deux fonctions de la statistique<sup>88</sup>. La fonction *descriptive* permet de rassembler sous des caractéristiques communes des ensembles de phénomènes, alors que la fonction *inductive* consiste en l'application des descriptions d'événements observées à des occurrences futures aux propriétés similaires. Cette fonction inductive forme aux yeux de Keynes l'inférence statistique proprement dite, fondée « sur la loi des grands nombres, issue du théorème de Bernouilli sur les probabilités *a priori*, qui nous permet de déduire des lois générales pour de grands nombres de phénomènes en dépit de l'incertitude associée à chaque cas particulier » (Dostaler, 2005 : 141). Le scepticisme keynésien envers le probabilisme s'inscrit donc en porte-à-faux à l'idée d'une méthode précise permettant le calcul de la probabilité au moyen de statistiques fréquentielles. Particulièrement dans le cas des questions politiques et morales, le strict constat d'une corrélation statistique constitue pour Keynes un critère insuffisant dans l'établissement de conclusions valides<sup>89</sup>.

En 1921, Keynes proposera une conception alternative du probabilisme, à la frontière de l'éthique et de l'épistémologie : la probabilité logique. Contrairement à l'approche fréquentialiste qui appréhende le probable en tant que fait naturel et objectif, Keynes avance que la probabilité repose avant tout sur un « degré de croyance » cultivé à l'égard d'un ensemble d'énoncés fondés sur des propositions raisonnables. La probabilité keynésienne dépend donc de l'induction et de l'analogie, conformément

---

<sup>88</sup> Sur le traitement des probabilités chez Keynes, se référer aussi à Arrous (1982).

<sup>89</sup> Ainsi, en raison des multiples contingences présentes dans les réalités humaine et naturelle, la production de statistiques dépendrait non pas du calcul mais de l'observation. À ce sujet, Dostaler (2005 : 143) renvoie au *Treatise on Money* de 1930.

aux grandes sciences empiriques ainsi qu'à l'activité quotidienne. Elle ne se base pas sur un rapport entre une proposition objective et une réalité universelle<sup>90</sup>. Si certaines probabilités sont quantitativement incomparables, Keynes soutient de surcroît que la réalité humaine est incommensurable en raison des limites même de la raison. L'économiste anglais avance lui aussi une critique de la vision pearsonienne du progrès scientifique : comme la loi des grands nombres a une portée heuristique restreinte, il est nécessaire de reconnaître que l'intuition, l'analogie et le jugement jouent un rôle plus important que les fréquences statistiques, et ce même en sciences naturelles<sup>91</sup>. Ce serait donc le jugement intuitif qui forme le fondement réel de l'action juste. Bref, même si son enjeu fondamental a trait à la conception de la connaissance, le *Treatise on Probability* aura plus tard des ramifications dans l'œuvre économique de Keynes. Rejetant la distinction entre économie positive et normative, Keynes considérera la temporalité historique de l'action humaine : le futur est par définition indéterminé et incertain. « On ne peut prévoir avec certitudes le résultat, même immédiat, de nos décisions et actions. » (*ibid.* : 154). Cette position centrale du temps dans la théorie keynésienne correspond à la reconnaissance de la fonction essentielle du jugement normatif dans les anticipations et les peurs<sup>92</sup>.

---

<sup>90</sup> Dans la théorie keynésienne de la probabilité logique, Dostaler précise que le « probable est ce en quoi il est rationnel de croire, compte tenu de nos connaissances. La probabilité est donc fondamentalement de nature subjective, même si elle ne varie pas au gré de la fantaisie des individus, et que les conclusions qu'on tire sont reliées de manière logique aux prémisses qu'on a perçues. C'est une relation de nature logique entre deux propositions ou deux ensembles de propositions, qui se manifeste dans l'esprit des individus. » (*ibid.* : 130).

<sup>91</sup> Il s'opposera ainsi à Condorcet, Petty, Bernouilli, Bentham, Laplace et Edgeworth, c'est-à-dire à la volonté de formaliser la réalité sociale et d'appréhender mathématiquement les questions morales. Dostaler ajoute que, particulièrement dans le domaine de l'économie, cette « erreur mène à une utilisation abusive des statistiques qui, de moyen de décrire quantitativement une réalité, se transforment en instrument de prédictions. » (*ibid.* : 131).

<sup>92</sup> Par exemple, cette posture est à l'oeuvre dans son analyse de la monnaie et de la préférence pour la liquidité, d'où l'idée d'*esprits animaux* dans *The General Theory* en 1936.

Cette réflexion sur l'incertitude conduisit Keynes à reconnaître l'*incertitude épistémique* (Moureau et Rivaud-Danset, 2004)<sup>93</sup>. Or, l'incertitude keynésienne réfère non pas à l'improbable, mais plutôt à l'ignorance :

« By 'uncertain' knowledge [...] I do not mean merely to distinguish what is known for certain from what is only probable. The game of roulette is not subject, in this sense, to uncertainty; nor is the prospect of a Victory bond being drawn. Or, again, the expectation of life is only slightly uncertain. Even the weather is only moderately uncertain. The sense in which I am using the term is that in which the prospect of a European war is uncertain, or the price of copper and the rate of interest twenty years hence, or the obsolescence of a new invention, or the position of private wealth-owners in the social system in 1970. About these matters, there is no scientific basis on which to form any calculable probability whatever. We simply do not know. » (Keynes, 1937 : 213-4)

Keynes renvoie ici à des occurrences pour lesquelles il n'existe aucun fondement scientifique permettant de mobiliser le calcul du risque. Bien que l'action économique et humaine implique parfois de céder à « l'illusion de rationalité benthamienne en supposant que le futur sera semblable au passé » (Dostaler, 2005 : 155), Keynes montre *a fortiori* que l'erreur de la théorie économique orthodoxe est d'analyser la réalité à l'aune de la chimère de l'esprit calculateur de l'*homo oeconomicus*<sup>94</sup>. Dans *The General Theory of Employment, Interest and Money* de 1936, l'approche alternative que Keynes développa s'opposera à l'idée walrassienne de l'équilibre général détemporalisé. Il y « oppose une approche en termes de

---

<sup>93</sup> À propos de l'incertitude keynésienne, se référer également à Garner (1983) et Stohs (1980). Sur le traitement probabiliste de l'incertitude en économie, voir Garner (1985).

<sup>94</sup> Selon Keynes, les économistes pensent donc pouvoir surpasser la condition d'incertitude radicale en la ramenant au statut d'entités mesurables par le calcul des peines et des plaisirs, c'est-à-dire des pertes et des bénéfices (Dostaler, 2005). Commentant l'incertitude, Keynes (1937 : 214) explique avec une touche d'ironie : « Nevertheless, the necessity for action and for decision compels us as practical men to do our best to overlook this awkward fact and to behave exactly as we should if we had behind us a good Benthamite calculation of a series of prospective advantages and disadvantages, each multiplied by its appropriate probability, waiting to be summed. »

causalité, inscrite dans un temps historique » (*ibid.* : 157), au temps logique de la physique : le causalisme keynésien part donc de l'irréversibilité historique<sup>95</sup>.

La théorie de Keynes nous fournit en somme une critique du probabilisme quantitatif signalant que le degré de confiance est irréductible à l'écart-type. Ainsi, les notions de confiance et d'anticipation priment analytiquement sur le calcul de probabilité<sup>96</sup>. S'opposant à la notion de risque néoclassique fondée sur le calcul utilitariste acceptée par Knight, nous voyons que l'incertitude keynésienne possède une portée fondamentalement épistémique. « Ceci explique que Keynes, en 1937, associe le poids du raisonnement à des termes aussi dénués de mesurabilité qu'espoir, précarité, doute » (Lavoie, 1985 : 502). La théorie keynésienne permet de montrer que l'appréhension du probable dépasse le simple calcul et exige prioritairement le recours au jugement éthique et rationnel. Elle indique de plus que le comportement économique en situation d'incertitude s'explique moins par l'usage de la rationalité instrumentale et du calcul utilitariste que par la force des conventions et la détention de pouvoir économique (*ibid.*). En conséquence, la réduction néoclassique du critère de rationalité au calcul utilitariste correspond à la réduction de l'incertitude au risque. Ainsi, on constate que la théorie néoclassique de la décision sous incertitude occulte non seulement la distinction entre le risque et l'incertain, mais elle confond du coup prévention et précaution (Dupuy, 2002 : 104 et *sq.*)<sup>97</sup>.

---

<sup>95</sup> Bien qu'il s'opposait à la formalisation de l'économie, Keynes accorda tout de même beaucoup d'importance à l'économétrie, reconnaissant la nécessité des statistiques dans la description scientifique (Dostaler, 2005 : 149).

<sup>96</sup> En effet, pour « Keynes, l'écart-type des statisticiens n'est qu'une mesure particulière d'un concept plus large qu'il appelle le « poids d'un raisonnement ». » (Lavoie, 1985 : 500). La conception keynésienne de la probabilité est donc bidimensionnelle en ce qu'elle allie statistique empirique, et donc mesure quantifiée, au jugement éthique et normatif (*ibid.* : 502).

<sup>97</sup> Sur le rejet de la distinction risque/incertitude et de l'incertitude keynésienne en science économique, lire Dupuy (2002 : 107 et *sq.*) et Lavoie (1985 : 502 et *sq.*).

### 2.2.3 Beck devant Knight et Keynes

Dans son ouvrage *World Risk Society* paru en 1999<sup>98</sup>, Beck commenta la distinction knightienne en refusant l'opposition binaire risque/incertitude. À son sens, une incertitude fabriquée constitue un « nouveau type de risque » composé d'une combinaison de connaissance, d'ignorance et de réflexivité (Beck, 1999 : 112). Dans *World at Risk* (2007), il cita même Knight (1921) pour ensuite réitérer son refus d'opposer le risque et l'incertitude<sup>99</sup>. Il n'y a là rien d'étonnant : sa société du risque suggère que l'*ingouvernabilité* des dangers technico-écologiques conduit à la fusion du risque et de l'incertitude. Beck suggère en effet que les sciences, les technologies et les autres institutions modernes ne soient plus en mesure de calculer, de contrôler et de gérer les risques de catastrophes. Dans la TSR, la crise des régulations institutionnelles de la première modernité se déploie face à la spirale du risque – le contrôle rationnel du risque produisant des conséquences inattendues parce qu'imprévisibles.

En revanche, Beck s'intéresse légèrement plus attentivement aux travaux de Keynes. Citant le célèbre article de 1937, Beck (2006 : 334) lui imputera la découverte de l'incalculabilité du risque et du problème de la connaissance incertaine. Commentant le passage cité ci-haut (Keynes, 1937 : 213-14), le sociologue allemand intègre ailleurs une interprétation radicale de l'incertitude de Keynes à sa TSR (Beck, 2007 : 18-9). Beck retrouve à notre sens dans la théorie keynésienne de l'incertitude et de l'irréversibilité du temps historique le fondement épistémologique d'une appréhension sociologique du temps long. C'est à travers Keynes que la sociologie

---

<sup>98</sup> Nous référons ici au chapitre sixième de *World Risk Society* (Beck, 1999 : 109-32), constituant une version revue et augmentée d'un article de Beck paru en 1996.

<sup>99</sup> Beck (2007 : 18) est sans équivoque : « Risk, by its inner logic, means uncertainty and accentuates uncertainty, and not only negatively in the shape of catastrophes (collapse of the global economy, etc.), but also positively : the experience of the everyday 'real world' is beyond the horizon of [...] risk-model science. »

beckienne de la technoscience et que sa critique de la rationalité instrumentale débouchent sur une sociologie de la précaution sensible à l'incertitude épistémique et à la dérive technicienne :

« Max Weber's model of rationality assumes that the uncertainty and ambiguity of risk can be 'rationalized' through self-application. Keynes contradicts this with good reason (even though he never formulated this idea in these terms). The controlling rationality of risk *cannot* be applied to the uncertainty of the effects, the side effects and the side effects of the side effects. [...] : all attempts at rational control give rise to new 'irrational', incalculable, unpredictable consequences. [...]. Control of the control of control can become a source of threats and side effects of threats without end. » (*ibid.*)

Au-delà de ses penchants néo-fonctionnalistes fondant l'idée de spirale du risque, la TSR puise manifestement une part de ses assises épistémologiques dans la théorie keynésienne de l'incertitude. La dette de Beck envers Keynes ne surprend guère lorsque l'on considère que la théorie de l'épargne, particulièrement sous sa version keynésienne, constituera l'une des sources du principe de précaution. Comme le remarque Dupuy (2002 : 110), Keynes « découvre que le « motif de précaution » est l'une des principales raisons du fait que les agents économiques ne consomment pas tous leurs revenus immédiatement, se projetant dans l'avenir et jugeant leurs comportements d'aujourd'hui avec le regard de l'être qu'ils seront plus tard. ». Pointant au paradoxe de la société du risque et à l'exigence de précaution radicale, Beck explique ainsi ce hiatus entre connaissances et décisions, source de crise sociale et institutionnelle devant les dangers technico-écologiques :

« [...] risk society is provoking an obscene gamble, a kind of ironic reversal of predestination : I am held accountable for decisions which I was forced to make without proper knowledge of the situation. The freedom of decision enjoyed by the subject of risk society is the 'freedom' of someone who is compelled to make decisions without being aware of their consequences. » (Beck, 1999 : 78)

### 2.3 Conclusion : de l'épistémologie à l'économie politique

Nous constatons donc la TSR s'inspire de la théorie de l'incertitude épistémique au sens de Keynes afin d'asseoir sa critique de la technoscience. Beck cultive cependant un silence complet au sujet de l'articulation entre risque et incertitude ; en amalgamant les deux concepts, la TSR ne conçoit pas la nécessité d'explorer leurs rapports. Or, une lecture superficielle de Knight permet de postuler que la firme occupe une fonction d'organisation de l'incertitude dans l'économie. Dit autrement, une fois épurée de ses hypothèses néoclassiques, l'approche knightienne met en relief, certes timidement, la question de la régulation institutionnelle du risque et de l'incertitude au sein de la firme. De plus, la critique keynésienne de la théorie néoclassique – soulignant le rôle des conventions sociales et du pouvoir économique dans l'analyse du comportement sous incertitude – vient enrichir cette intégration de la question des institutions. Suivant Keynes, l'analyse des comportements en incertitude doit donc prioriser les variables politico-normatives dans la détermination du degré de confiance sous-tendant les anticipations et laisser en arrière-plan le calcul probabiliste et utilitariste du risque.

En terminant ce chapitre, nous concluons que l'examen épistémologique du risque et de l'incertitude à l'aune des travaux Knight et Keynes soulève la question de l'articulation institutionnelle des deux notions. Voyons d'abord le traitement de l'assurance et de l'assurabilité dans la théorie économique standard de l'assurance. Celle-ci établit, contre la conception probabiliste et actuarielle du risque, que l'incertitude constitue la précondition essentielle de l'assurabilité. Qui plus est, l'opération assurantielle correspond à la conversion de l'incertitude en risque et exige la collaboration essentielle de la firme et de l'État. Nous verrons ensuite que l'assurabilité de l'incertitude brouille la frontière généralement admise entre l'assurance et la spéculation. Enfin, nous proposerons que, loin de s'opposer ou de fusionner, le risque et l'incertitude entretiennent des rapports nécessitant des

médiations institutionnelles et organisationnelles. L'examen de l'articulation du risque et de l'incertitude nous force en définitive à nous transporter de l'épistémologie de la probabilité vers l'économie politique de l'assurance.

### 2.3.1 L'assurabilité dans la théorie économique standard de l'assurance

On considère usuellement que l'essence de l'assurance – tant privée que publique – réside dans le transfert du risque par sa répartition dans la société (Courbage et Liedtke, 2002 : 2). Essentiel au fonctionnement de l'esprit d'entreprise, la diffusion assurantielle du risque serait particulièrement indispensable dans les grands travaux immobiliers et les projets majeurs en infrastructures. *A fortiori*, l'innovation technologique et la croissance des autres industries conduisent à l'augmentation de la demande de couvertures assurantielles et donc à une extension quasi-automatique du marché de l'assurance (Strange, 1996). C'est pourquoi les praticiens de l'assurance soutiennent que cette institution est au centre du processus de capitalisation de l'économie moderne (Liedtke, 2005). Contre une réduction de richesse disponible, l'assurance permet donc aux individus et aux organisations de répartir dans le temps la disponibilité de leurs ressources. Dans le cas de l'assurance privée, l'impératif de profitabilité fait en sorte que le montant total versé par l'assuré ne correspondra toutefois pas aux potentielles indemnisations offertes par l'assureur. Mais la problématique au cœur de l'assurance est en fait celle de l'assurabilité (Courbage et Liedtke, 2002 : 2), c'est-à-dire la détermination de ce qui est assurable et de ce qui ne l'est pas.

Nous verrons ci-dessous que, loin d'être conforme à la notion actuarielle de risque, la conception économique standard de l'assurabilité résiste à l'opposition rigide du risque et de l'incertitude. En souhaitant repousser les limites de l'assurabilité, Courbage et Liedtke laissent entrevoir que c'est l'organisation du risque au sein du

marché qui autorise la couverture assurantielle en situation d'incertitude. De surcroît, l'incertitude constitue une précondition fondamentale de l'opération assurantielle, d'où la double fonction de l'État et des institutions publiques comme *assureurs en dernier ressort et teneurs de marché*. Débutons néanmoins par une présentation générale de la technique assurantielle.

Si, dans le langage courant, le risque est synonyme de danger et de « menace objective », il représente sous son acception assurantielle une manière d'appréhender un événement vécu par un groupe d'individus et menaçant les capitaux possédés par une « population à risque » donnée (Ewald, 1986). Qu'elle soit privée ou publique, l'assurance vise d'abord l'objectivation de tout événement en tant qu'*accident*, c'est-à-dire la chance de la perte d'un bien ou du dommage touchant un capital (*ibid.* : 173). Dans ce cadre, la technologie assurantielle présuppose un type de rationalité basé sur le modèle du jeu de hasard : le calcul des probabilités fondé sur la loi des grands nombre. Selon Ewald (*ibid.* : 179), en plus de renvoyer à la « compensation des conséquences du hasard sur la base de statistiques », la définition canonique de l'assurance exige de plus la *mutualisation*, c'est-à-dire le partage financier de la perte potentielle dans l'ensemble de la communauté. Cette conception libérale de l'assurance permet de souligner que l'assureur et l'actuaire, par la construction du risque, transforment un obstacle en opportunité. Changeant la nature de l'événement appréhendé, ils exercent ainsi une puissance sur la vie des individus et des populations afin d'assurer la création de valeur (*ibid.* : 174)<sup>100</sup>. Dans sa définition actuarielle, le risque dépend donc fondamentalement du calcul probabiliste et de la mutualisation du risque. Mais comment distinguer plus précisément ce qui est assurable dans le marché de ce qu'il ne l'est pas ?

---

<sup>100</sup> Voilà les prémisses de la déclaration d'Ewald, fréquemment citée : « En soi, rien n'est un risque, il n'y a pas de risque dans la réalité. Inversement, tout peut être un risque ; tout dépend de la façon dont on analyse le danger, considère l'événement. » (Ewald, 1986 : 173).

La théorie économique standard de l'assurance propose de répondre à cette question par l'élaboration d'un cadre formel de l'assurabilité. Courbage et Liedtke (2001 : 3)<sup>101</sup> repèrent dans la littérature économique trois définitions de l'assurabilité. La première met l'emphase sur les critères d'assurabilité dépendant de l'*offre* assurantielle, critères relativement contingents et déterminés par les firmes elles-mêmes<sup>102</sup>. La seconde se concentre sur la *demande* et conçoit l'assurabilité en tant que situation où le consommateur contractant une assurance retrouve une couverture répondant adéquatement à ses propres besoins. La troisième définition s'inscrit du point de vue actuariel et considère comme assurable un risque répondant à la loi des grands nombres. Dans ce cas, la perte maximale potentielle doit être relativement basse et la corrélation entre les divers risques doit être faible. Au final, pour Courbage et Liedtke (*ibid.*), c'est l'existence d'un « avantage mutuel dans le transfert du risque » et son exploitation par le consommateur et la firme qui garantissent les conditions économiques de formation du marché assurantiel.

Par ailleurs, d'après Courbage et Liedtke (*ibid.* : 1), trois paramètres sont déterminants dans l'établissement des limites de l'assurabilité. Les premiers paramètres s'inscrivent au niveau des contraintes liées à l'offre : l'incapacité de procéder à un transfert suffisant du risque ; l'incapacité de garantir la profitabilité par la fixation de prix adéquats des primes ; et les restrictions légales et réglementaires.

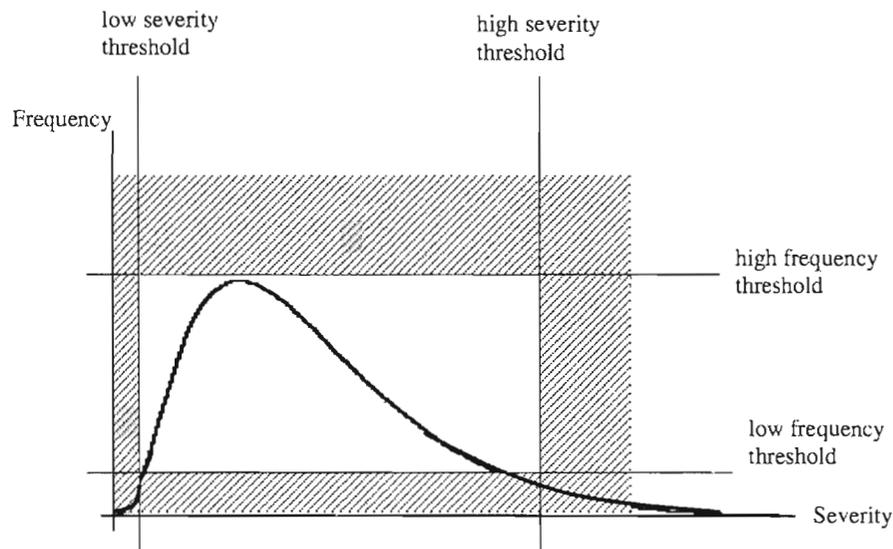
---

<sup>101</sup> En s'intéressant aux limites de l'assurabilité, Courbage et Liedtke (2002) cherchent comment repousser ces dernières afin d'assurer l'efficacité optimale du système économique. Signalons qu'ils œuvrent notamment à l'International Association for the Study of Insurance – ou The Geneva Association – une organisation internationale spécialisée en économie de l'assurance. Cette organisation se décrit de la manière suivante : « The Geneva Association is the leading international insurance think tank for strategically important insurance and risk management issues. » (IASIE, s. d.). Fondée en 1973, la IASIE est une organisation à but non-lucratif financée par ses membres. Son assemblée générale rassemble les 90 présidents-directeurs généraux les plus importants de l'industrie assurantielle globale (*ibid.*).

<sup>102</sup> Deux conditions détermineraient l'assurabilité du côté de l'offre, c'est-à-dire au niveau de la volonté des assureurs d'offrir une couverture contre une occurrence incertaine tout en en garantissant la profitabilité : (a) la capacité d'identifier et de quantifier ou d'évaluer les chances de réalisation d'un événement donné ; et (b) la possibilité de fixer des primes différentielles en fonction de chaque consommateur ou groupes de consommateurs (Courbage et Liedtke, 2002 : 3).

En termes économiques, l'assurabilité est deuxièmement limitée par la nécessité de contrôler et de gérer les problèmes d'asymétrie d'information, plus précisément de l'aléa moral. Il s'agit là en somme de la possibilité que l'assuré berne l'assureur. Enfin, l'assurabilité se bute régulièrement à un degré trop élevé d'incertitude, lequel peut potentiellement rendre inassurables certaines occurrences (*ibid.*). Courbage et Liedtke indiquent en résumé que la construction du risque assurable s'effectue en regard de la *fréquence* et de la *gravité* de l'éventualité considérée. Ces deux variables sont fondamentales et leurs chances d'occurrence doivent également être calculées et estimées à l'aide de données historiques ainsi que d'études scientifiques venant compléter les calculs actuariels (*ibid.* : 3).

Dans ce cadre, Courbage et Liedtke proposent un modèle formalisé des limites de l'assurabilité renvoyant à quatre conditions. (a) En premier lieu, comme ce qui est risqué suppose une condition d'incertitude, l'assurance nécessite la détermination probabiliste des caractéristiques du risque (*ibid.*). (b) En second lieu, dans le cas d'éventualités à fréquences extrêmement basses, les données historiques permettant d'élaborer des probabilités fiables sont insuffisantes ou même inexistantes. Ce type d'occurrence est donc en principe rarement assurable. (c) L'assurabilité exige en troisième lieu que les montants assurés et que la gravité des pertes potentielles ne soient pas trop faibles. Dans de telles circonstances, les coûts liés aux mécanismes de répartition du risque s'avèrent peu ou pas profitables (*ibid.* : 4). (d) En quatrième lieu, le monde prit dans sa totalité n'est pas assurable ; seules certaines de ses parties le sont. Ainsi, une éventualité aux conséquences financières énormes – comme la chute d'un astéroïde sur une métropole – est généralement inassurable malgré l'existence de probabilités d'occurrence fiables. Conformément à ces quatre conditions préalables, Courbage et Liedtke présentent graphiquement leur modèle formalisant les limites de l'assurabilité au sein du marché (fig. 1). Notons que le point supérieur de cette courbe illustre simplement que les risques les plus fréquents sont généralement les moins graves et vice versa.

Figure 1. Le modèle formalisé de l'assurabilité <sup>103</sup>

Suivant ce modèle, les auteurs présentent une définition de l'assurabilité d'un risque : « *when the organization of risk transfer in the private market place can be organized so that a prospective policyholder could acquire the coverage he needs to combat the adverse financial consequences of damages resulting from an uncertain occurrence.* » (*ibid.* : 3). Nous tirons deux conclusions de cette définition. D'une part, loin d'être réductible à l'approche actuarielle – le risque probabilisable et mutualisé –, l'assurabilité résisterait à la distinction binaire entre risque et incertitude. L'incertitude constitue l'environnement nécessaire à l'opération assurantielle. Celle-ci déborderait ainsi le strict risque quantifié en regard de l'exigence d'estimer la fréquence et la gravité des éventualités à assurer aux moyens des données historiques et de connaissances scientifiques extra-probabilistes. D'autre part, Courbage et Liedtke avancent que c'est le transfert et l'organisation du risque au sein du marché

<sup>103</sup> Source : Courbage et Liedtke (2002).

qui rendent possible la couverture assurantielle. L'institution privée de la firme s'inscrit donc comme pivot de l'articulation entre le risque et l'incertitude en assurance. Courbage et Liedtke (*ibid.* : 11) émettent malgré tout un avertissement :

« It is important to make a distinction between insurability and market for insurance. Once insurability has been defined and delimited, the concern is the extension of its limits, in particular through the extension of capacity, whether it is private or public capacity. »

Il arrive effectivement que les firmes refusent de couvrir ou d'indemniser, que ce soit en raison de la gravité élevée des nuisances, du haut degré d'incertitude entourant la rentabilité souhaitée de l'opération assurantielle ou de l'insolvabilité potentielle d'une firme ou du marché dans son ensemble par effet de contagion. De tels scénarios mettent en lumière la fonction de l'État et des institutions publiques en tant qu'assureurs en dernier ressort (Ericson, Barry et Doyle, 2000 : 546)<sup>104</sup>. Par la constitution de fonds d'indemnisation suite aux catastrophes naturelles, de régimes publics d'assurance-chômage ou de plan de sauvetages et de relances, l'État serait indispensable au marché assurantiel. Autrement dit, tant dans le fonctionnement courant et qu'en situation de crise de l'industrie de l'assurance ou de l'économie en général, les institutions publiques s'inscrivent comme teneurs de marché. Courbage et Liedtke (2002 : 7) précisent : « the intervention of an insurer of last resort helps to make a market possible in the first place or to extend the amount of capacity available in the private sector. ». Afin de créer de nouveaux marchés assurantiers ou de couvrir en partie certains types de risques, l'État collabore de plus régulièrement avec la firme en formant des partenariats et en régulant l'industrie de l'assurance (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 7). Les régimes publics d'assurance et d'indemnisation vont

---

<sup>104</sup> Ericson, Barry et Doyle (2000 : 546) indiquent que la fonction d'assureur en dernier ressort de l'État et des gouvernements représente l'aléa moral ultime. En principe, aucune firme n'accepterait dans ce cadre d'assurer quoi que ce soit et encore moins d'indemniser les pertes couvertes. Or, nous verrons que la réalité est bien différente ; l'État s'inscrit *a fortiori* comme garant de la confiance et de la régulation de l'ensemble du marché. Voir également l'article 4.2.3.

certes s'appliquer à des risques inassurables dans le marché ; pensons notamment aux risques de chômage et à certains risques d'inondations. Ericson et Doyle (2004a : 17) soutiennent pourtant que si des « risques incertains » paraissent inassurables, il serait possible d'assurer n'importe quoi dès lors que deux parties procèdent à une entente contractuelle<sup>105</sup>. L'impératif du profit et l'intervention des pouvoirs publics garantiraient en dernière analyse la transformation de l'incertitude en risque (voir sect. 4.2). En conséquence, l'assurabilité privée ne commencerait-elle pas là où la profitabilité apparaît ?

### 2.3.2 La jonction entre assurance et spéculation

Risque et incertitude seraient assurables. On constate effectivement que l'opération assurantielle peut s'appliquer à des occurrences uniques. Dans un tel contrat d'assurance, la mutualisation des risques ne pourra s'effectuer au sein d'une population de sinistrés potentiels. Elle se fera plutôt généralement entre les mains des actionnaires de la firme d'assurance, lesquels fractionneront le risque en s'organisant en syndicat (Moureau et Rivaud-Danset, 2004). Dans ce cas, l'assureur proposera une prime élevée face à un événement à probabilités infimes, acceptant du coup de déboursier la compensation potentielle en puisant dans ses propres capitaux. Moureau et Rivaud-Danset (*ibid.* : 106) commente un cas illustrant une telle situation.

Lors de la campagne des présidentielles en France, au printemps 2002, une compagnie d'assurance a proposé à Robert Hue, candidat du PCF, de souscrire une assurance au cas où il n'atteindrait pas le seuil de 5 %, seuil qui ouvre droit au remboursement des frais engagés dans la campagne. Hue a refusé. Cet

---

<sup>105</sup> Ericson et Doyle (2004a : 17) précisent : « The history of the origins of insurance is rife with stories of such contractual arrangements in conditions of uncertainty (O'Malley 2003). For example, life insurance appeared long before actuarial tables. In effect, it was transacted at gaming tables where the parties were literally 'betting on lives' (Clark 1999) ». Sur l'assurance maritime, lire par ailleurs Ericson et Doyle (*ibid.* : 17-8), Moureau et Rivaud-Danset (2004) et Pradier (2006).

exemple montre que des cas atypiques peuvent s'inscrire dans le champ de l'assurance. En effet, 1) la garantie offerte n'allait pas inciter le candidat à relâcher son effort pour obtenir un pourcentage élevé de voix, autrement dit la question de l'aléa moral est évacuée ; 2) l'évènement, quoique singulier, peut faire l'objet de prévisions (sondage, historique des résultats électoraux, etc.).

Éclairant l'articulation du risque et de l'incertitude, ce cas est intéressant pour deux raisons interdépendantes. D'un côté, la loi des grands nombres n'est ici d'aucune utilité ; en d'autres mots, les probabilités mathématiques ne peuvent pas fonder la décision d'offrir l'assurance. Le sondage relevant d'une probabilité subjective à caractère descriptif et l'historique des résultats ne permettant qu'une inférence sans fréquences *a priori*, c'est plutôt la probabilité logique au sens de Keynes qui explique cette offre assurantielle. De l'autre côté, la mutualisation est rendue impossible en raison de la singularité (relative) de la situation ; et il n'existe pas de population à risque dans laquelle répartir le risque. Ce sont plutôt les actionnaires qui acceptent de prendre le risque en contrepartie. En tant qu'investisseurs, ceux-ci spéculeront sur l'éventualité d'un résultat inespéré du candidat en fonction de leur degré de croyance, anticipant un gain financier en regard de leur jugement personnel et d'analogies avec des événements passés. Mais surtout, c'est leur puissance économique constituée sur la base d'une importante détention de capitaux qui leur permet d'adopter un comportement spéculatif. Considérant la faible probabilité logique d'effectuer des pertes dans l'opération, les actionnaires-assureurs décideront d'agir en condition d'incertitude sans considérer un risque objectivement quantifié. L'incertitude serait assurable : il en résulte que la frontière entre l'assurance et la spéculation devient pratiquement inexistante<sup>106</sup>.

---

<sup>106</sup> Pour une étude du marché de la réassurance basée, au contraire, sur une distinction entre assurance et finance, lire Bougen (2003). Au sujet de la différenciation entre le pari, la spéculation et l'assurance dans l'histoire du droit contractuel, se référer à O'Malley (2004; 2003b). Pour une théorisation économique de l'assurabilité en condition d'incertitude, voir par exemple Chemarin (2005).

### 2.3.3 Le rapport institutionnel entre le risque et l'incertitude

« When uncertainty is organized it becomes a 'risk' to be managed. » (Power, 2007 : 6)

En conclusion, nous remarquons qu'une analyse strictement épistémologique ne parvient pas à élucider convenablement la nature des rapports entre le risque et l'incertitude. Le risque et l'incertitude sont des phénomènes hautement construits ; ils ne peuvent que difficilement être appréhendés dans l'abstrait sans conduire à leur opposition ou à leur amalgame. À nos yeux, la confusion à l'œuvre dans la TSR de Beck, de même que l'interprétation dominante de la distinction knightienne, se butent à la question de l'assurabilité et au fonctionnement de l'économie politique de l'assurance. En effet, l'industrie assurantielle opère dans le cadre d'un degré élevé d'incertitude, même s'il s'agit bel et bien de l'industrie de la conversion de l'incertitude en risque (Ericson et Doyle, 2004a : 5). Considérant que l'incertitude correspond à l'insuffisance de connaissances au sujet d'une occurrence indésirable, il faut voir que ce sont des facteurs non-probabilistes qui régissent ultimement la prise de décisions assurantielles (*ibid.* : 6-7). Bref, l'industrie de l'assurance opère des couvertures en situation d'incertitude en se référant à l'ensemble des sciences extra-actuarielles et même au sens commun (voir art. 4.2.1). L'étude de l'assurance dévoile donc la normativité des décisions économiques : la gestion du risque ne peut se défaire de la nécessité d'effectuer des décisions morales, éthiques et politiques en condition d'incertitude (*ibid.* : 13).

En effet, les décisions assurantielles ne surviennent visiblement pas dans un contexte de pure objectivité probabiliste et scientifique. Loin de s'opposer ou de fusionner, le risque et l'incertitude entretiennent par conséquent des rapports nécessitant des médiations institutionnelles et organisationnelles. En ce sens, l'assurance exige la collaboration essentielle de la firme et de l'État. Soutenue par les institutions privées

et publiques, la gouvernance assurantielle de l'incertitude procède à son organisation en tant que risque au moyen des techniques de calcul (quantifié) *et* d'estimation (non-quantifiée). Dans l'industrie de l'assurance, il appert que toute incertitude soit organisable et donc convertible en risque ; n'importe quel danger peut être institutionnellement et organisationnellement construit en occurrence assurable. Il apparaît ainsi approprié de se représenter les rapports entre le risque et l'incertitude sur une sorte de continuum : plus une incertitude est calculée, estimée et organisée, plus elle devient un risque gouvernable et donc assurable<sup>107</sup>.

*A fortiori*, ce chapitre a permis de démontrer que la question de l'assurabilité privée révèle la puissance propre de l'assurance. Une approche idéaliste et nominaliste tend à mettre au devant de l'analyse l'*imaginaire assurantiel* – sa magie, son « alchimie » (Ewald, 1986) et sa capacité créative et innovante (O'Malley, 2004) – pour expliquer l'assurabilité. D'un point de vue matérialiste et institutionnaliste, c'est plutôt la puissance du capital assurantiel – sa capacité d'appropriation des pouvoirs socio-institutionnels, des connaissances, des régulations politico-juridiques, ainsi que le poids financier et les comportements spéculatifs – qui permet d'établir la nature de l'assurabilité. Or, nous verrons que c'est justement l'économie politique de l'assurance qui se présente comme le principal point aveugle de la TSR de Beck. Ses diagnostics de la crise de l'État-nation et de la transnationalisation globalisante des firmes le conduiront à sous-estimer, voire à occulter, l'assurabilité privée des risques catastrophiques. Quelle est donc la conception du pouvoir des institutions de l'économie politique dans la TSR ?

---

<sup>107</sup> Nous tenons à remercier M. Aaron Doyle, lequel a fortement inspiré ces remarques au sujet de l'articulation risque/incertitude.

### CHAPITRE III

#### LE POUVOIR DES INSTITUTIONS DANS L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA THÉORIE DE LA SOCIÉTÉ DU RISQUE

« If modernization is understood as a process of innovation which has become autonomous, then it must also be accepted that modernity itself ages. The other aspect of this ageing of industrial modernity is the emergence of risk society. This concept describes a phase of development of modern society in which the social, political, ecological and individuals risks created by the momentum of innovation increasingly elude the control and protective institutions of industrial society. » (Beck, 1999 : 72)

Le chapitre précédent nous a permis d'établir que le risque et l'incertitude entretiennent des rapports nécessitant des médiations institutionnelles, de sorte que nous avons appris que c'est la puissance du capital, en collaboration avec l'État-nation, qui permet de déterminer la nature de l'assurabilité. Afin d'éclairer adéquatement le débat sur le PIP, nous nous attaquons ici aux deux questionnements suivants. En quoi consiste le pouvoir des institutions dans l'économie politique de la société du risque ? Quelle est la nature des rapports entre l'économique et le politique dans la TSR ? Pour répondre à ces questions, nous nous intéressons d'abord à la théorisation du politique et de l'État dans la *nouvelle économie politique globale* de Beck pour ensuite relever ses analyses de l'économie, du capital et de la firme.

Nous démontrerons d'une part que la TSR propose une conception post-structuraliste du pouvoir conçu comme force décentrée, soutenue par le discours, la représentation et la construction sociale (Palmer, 1990). D'autre part, nous concluons que ce

concept beckien de pouvoir ne renvoie pas à une forme sociale essentiellement politique ; les acteurs économiques du capital globalisé possèderaient un pouvoir autonome non-politique ou « politique par effets secondaires des décisions économiques ». *A fortiori*, alors que ce pouvoir autarchique du capital et de la firme instrumentalise et se confond avec celui de l'État néolibéral transnationalisé, il s'opposerait au contraire au pouvoir en désintégration de l'État national. En dernière analyse, le problème du pouvoir dans la TSR a trait à une question de « relation de définitions » tant des acteurs entre-eux qu'entre ces derniers et les perceptions technoscientifiques, économiques, politiques et communes des nouveaux risques globaux (Beck, 2002a : 101). La théorie du pouvoir des institutions de Beck s'inscrit donc ultimement à la remorque de sa sociologie critique de la technoscience : la crise des institutions modernes face aux incertitudes fabriquées frapperait tant l'État-nation que la firme capitaliste<sup>108</sup>.

### 3.1 Le politique : globalisation, fin de l'État-nation et méta-pouvoir

La théorie beckienne du politique et de l'État se base sur une pétition de principe. Cultivant une réelle hantise du nationalisme tant méthodologique que politique, Beck présente comme fait accompli la dissolution de l'État-nation dans la globalisation néolibérale. Nous verrons malgré tout que l'approche post-structuraliste de la TSR se décline dans une théorisation *interactionniste* du pouvoir. Beck soutient que les acteurs du méta-pouvoir se co-constituent en fonction de leurs interdépendances stratégiques et contingentes dans un monde globalisé. Nous montrerons d'abord que la TSR part d'une lecture néo-fonctionnaliste de la première modernité postulant la préséance de la différenciation fonctionnelle sur la primauté du politique. Nous

---

<sup>108</sup> En regard de l'objectif de ce troisième chapitre, nous laisserons volontairement en arrière-plan la question du contre-pouvoir et de la société civile globale dans la TSR. À ce sujet, se référer entre autres à notre premier chapitre (art. 1.0.3.).

verrons ensuite que la NEPG de Beck ancre son étude du pouvoir des institutions dans le contexte de la globalisation, dissolvant les frontières territoriales de l'État-nation. Le méta-pouvoir constitue dans ces circonstances un espace d'interactions transnationales entre le capital, l'État et la société civile globale. Après avoir brièvement présenter les stratégies étatiques de résistance au capital prescrites par Beck, nous exposerons enfin ses idéaux-types de l'État. Bref, c'est sur la pluralisation des formes étatiques que se conclut la théorie du pouvoir politique et de l'État dans la société globale du risque.

### 3.1.1 Première modernité et différenciation fonctionnelle

À l'instar de Parsons, Beck présente d'emblée la modernité industrielle et nationale en tant que projet de contrôle social et technologique dévolue à l'État-nation, lequel confère une autonomie aux sous-systèmes sociaux (Beck, 2000 : 216). Cette combinaison sur laquelle s'appuie sa conception de la modernité, comme maîtrise politique *et* comme logique de différenciation fonctionnelle, le conduira à commettre des propositions d'une opacité certaine : « In their (difficult-to-localize) early stage, risks and risk perception are 'unintended consequences' of the *logic of control* which dominates modernity. » (*ibid.* : 215). Faudrait-il du coup comprendre que la première modernité était déjà une société du risque ? Quoi qu'il en soit, nous constatons que c'est l'interprétation néo-fonctionnaliste de la première modernité qui l'emporte sur la primauté du politique dans la TSR.

Par exemple, Beck soutient que le conflit social ne résidait pas au coeur de la société nationale et industrielle, prise au piège de l'idéal du progrès linéaire. Le conflit surgissait alors strictement du rapport capital/travail au sein du système économique, à l'intérieur de la firme (*ibid.*). Ce n'est que dans la seconde modernité du risque que l'auto-référentialité des systèmes se désintègrerait devant les risques globaux. Dans la

TSR, il faut en effet attendre la crise technico-écologique pour observer une généralisation du politique à l'ensemble des sphères d'activités par l'avènement d'une « politique des sous-systèmes » (« *sub(system)politics* ») (Beck, 1997b : 52). Ce subpolitique (voir art. 1.0.3) généré par le processus de modernisation réflexive permettrait le développement de nouveaux conflits et de coalitions autrefois inimaginables (Beck, 1997b : 53, 2002a : 104). Et c'est l'incertitude radicale inhérente à la connaissance des nouveaux risques qui minerait la technoscience de même que le pouvoir de l'État-nation et de l'ensemble des institutions modernes (Beck, 2000 : 216)<sup>109</sup>. Plus simplement, le conflit social de la modernité industrielle-nationale, d'abord confiné à l'intérieur de la firme, s'étend à l'ensemble de la société dans la modernité du risque. Or, l'œuvre de Beck est traversée par une critique récurrente du nationalisme méthodologique et politique prétendant montrer que le politique déborde la sphère de l'État-nation et que la société du risque rend manifeste cette politisation généralisée. Le sociologue allemand réduit par là le nationalisme méthodologique et la modernité industrielle à une conception *substantialiste* du pouvoir et de l'État, laquelle « repose sur l'idée que le politique et la politique reviennent de fait et de droit à l'État » (Brunelle, 2010 : 33)<sup>110</sup>. Plusieurs analystes, dont C. Schmitt (1932), ont pourtant avancé que *le* politique précède l'État-nation et que l'histoire montre qu'il est dissociable de *la* politique institutionnalisée dans l'État moderne. Dans ce cadre, nous soutenons que Beck sous-estime la conflictualité sociale de la première modernité en la confinant à l'intérieur de la firme.

---

<sup>109</sup> Soulignant le potentiel inédit d'émancipation de la société du risque, Beck indique : « fatalistic industrial modernity can transform itself into a conflictual and self-critical risk society. » (Beck, 1999 : 81). Il ajoute en outre, en introduisant le PIP : « Thanks to its momentum and its successes, industrial society is stumbling into the no man's land of uninsurable hazards. » (*ibid.*).

<sup>110</sup> Cette analyse provient de la tendance forte chez Beck à concevoir l'État-nation et le système international (de la première modernité) à travers le réalisme en théorie des RI (voir par exemple, Beck, 2002a : 264). Sa critique du nationalisme méthodologico-politique suppose une vision des États-nations comme systèmes auto-référentiels au sein d'une géopolitique anarchique et stimulant l'industrialisme à l'intérieur du territoire national.

### 3.1.2 La seconde modernité : globalisation et méta-pouvoir

« Globalization is not a choice. [...]. No one is in charge, no one started it, no one can stop it. It is a kind of organized irresponsibility. » (Beck, 2001 : 84)

Mis à mal par la spirale du risque et par l'individualisation (voir chap. 1), le pouvoir des institutions se voit, de l'autre côté, frappé par la *globalisation*<sup>111</sup>. Beck (2002a) propose en effet une NEPG appréhendant le pouvoir comme espace global d'interactions transnationales. Cette théorie avance que les visions étatiques du pouvoir, du politique, de la domination et de l'autorité forment désormais des *catégories zombies* (*ibid.* : 63). La NEPG vise à redéfinir ces notions à l'aune d'une société globalisée. Avant de discuter de l'espace du méta-pouvoir dans la seconde modernité, il convient de présenter l'analyse beckienne de la globalisation.

Inscrite au cœur de la TSR, la globalisation constitue chez Beck (1997a : 11) un processus composé de diverses logiques autonomes – écologique, culturelle, économique, politique, juridique, scientifique, civile, etc. – mutuellement interdépendantes et irréductibles. Mais il s'agit surtout pour lui d'un phénomène où les risques « actants » et les acteurs transnationaux en viennent à miner la souveraineté territoriale des États. La société globale du risque se définit en ce sens comme « multiplicité sans unité », c'est-à-dire comme ordre social non intégré à l'État national. C'est la *globalité* qui définit l'état existentiel d'une telle société ; il ne s'agit pas d'une option mais bien de la condition humaine moderne, latente et irréversible renvoyant à l'ensemble des relations sociales non déterminées par l'État-

---

<sup>111</sup> Nous traduisons le terme anglais « *globalization* » par « globalisation », plutôt que « mondialisation », pour deux raisons. D'une part, les traducteurs francophones de *La société du risque* (publiée en 2001) ont fait usage du mot « globalisation » pour exprimer la pensée de Beck au sujet de la transnationalité et de la globalité intrinsèques aux « risques civilisationnels » (Beck, 1986 : 65 et *sq.*). D'autre part, cela nous permet de distinguer la portée de ce concept beckien de l'idée de mondialisation, pouvant renvoyer à l'ordre international de l'économie politique d'après-guerre (Brunelle, 2003) et même, dans une perspective braudélienne, au mouvement d'internationalisation propre au colonialisme et à l'impérialisme modernes.

nation (Beck, 2007 : 19)<sup>112</sup>. On assiste en conséquence à la désintégration du pouvoir de l'État-nation : « globalization means one thing above all else : *denationalization* – that is erosion of the national state » (Beck, 1997a : 14).

C'est dans ce contexte globalisé que Beck ancre sa NEPG. Cette dernière conçoit le pouvoir comme méta-jeu d'interactions transnationales entre les États, les firmes transnationales et les organisations privées du capital global, et la société civile globale (dont les mouvements sociaux et les organisations non gouvernementales). À vrai dire, les acteurs transnationaux du méta-pouvoir n'auraient pas d'ontologie propre. Ils se co-constituent plutôt en fonction de leurs interactions contingentes et mobiles : « *the players are not pre-given; instead, they are made into players by the meta-game. [...]. In other words, what is at work is an interactionist logic of reciprocal social constitution as players and opponents.* » (Beck, 2002a : 14). Cette théorie se fonde donc sur un concept interactionniste de pouvoir en considérant les acteurs comme produits de redéfinitions constantes. D'après la théorie du méta-pouvoir global, le pouvoir s'actualise par ailleurs à travers des *stratégies* formant des « quasi-institutions ». À mi-chemin entre le chaos et la structure, ces stratégies renvoient elles aussi chez Beck à une « vision non-ontologique du pouvoir » et s'établissent à travers les interrelations réciproques et contradictoires des acteurs (*ibid.* : 116). Elles participent ainsi à la transformation des règles instables du système interactionnel de l'économie politique globale.

« Strategy is another word for the lack of a world state, combined with a cosmopolitan founding era : the struggle for a global system of rules. [...]. The strategic space to be elaborated by category [...] relates to the *strategic game logic* that exists in the dynamic interdependency between the three actors

---

<sup>112</sup> Dans la TSR, même les contre-pouvoirs « anti-globalisation » seraient paradoxalement contraints de se positionner dans l'espace globalisé : « the experience of globality gives rise to the strange *law of the inescapable immanence of being 'anti'*. Globalization, in other words, devours its enemies. Those who are against it are for it – for a *different kind* of globalization. » (Beck, 2002a : 16).

perspectives [...]. The actor status [...] is constituted (or not) through the mutual rivalry involved in the rule-changing meta-power game. » (*ibid.* : 116)

Beck décrit ici moins le fonctionnement de l'économie politique que les principes expliquant les positions et les stratégies des acteurs. Dit autrement, ce sont la contingence politique et la différenciation des actions des groupes qui engendrent les dispositions des acteurs et les formes de stratégies dans la NEPG.

### 3.1.3 Stratégies et idéaux-types de l'État dans la société du risque

Repérer le pouvoir politique et les stratégies de l'État dans la TSR pose un problème majeur : celui de séparer l'analytique du normatif. Beck expose explicitement que sa théorie de l'État s'appuie sur la thèse politico-normative cosmopolite de la « coopération inter-étatique transnationale ». Il s'agit en d'autres termes d'une critique de l'État-nation :

« New state strategies need [...] to break away from the *false alternative* of either neo-liberalizing or neo-nationalizing the state. It is necessary instead to develop strategies for *repoliticizing* politics and the state, strategies that draw their power from the project of a *different* globalization and a *different* modernity. [...]. Once the state is no longer equated with the nation-state, once states discover [...] the political power of *cooperative transnationality and trans-sovereignty* available to them [...] then it becomes possible to access this potential. » (*ibid.* : 168)

La transnationalisation de l'État serait à ses yeux un idéal adapté aux conditions irréversibles de la globalisation. Malgré cet obstacle de taille, cernons les stratégies et les formes idéal-typiques de l'État afin de mieux saisir la nature du pouvoir de cette institution dans l'économie politique de la TSR.

Beck identifie cinq stratégies générales de l'État face au capital dans l'espace du méta-pouvoir<sup>113</sup>. (1) L'État doit assurer son *indispensabilité* et son *irremplaçabilité*. En ce sens, (2) il doit éviter l'autorité des monopoles des marchés globaux afin de (3) réduire la compétition inter-étatique grâce à la coopération. Enfin, l'État doit (4) dépasser son adéquation avec la nation par la transnationalisation et la « *repolitisation* des politiques globales ». Il doit ainsi (5) développer la communauté politique au-delà de la nationalité et en symbiose avec la société civile globale (*ibid.* : 170)<sup>114</sup>. Par la suite, Beck développe une typologie en trois temps des formes de l'État dans la seconde modernité. Il prétend ainsi distinguer le *principe* moderne de la souveraineté de l'État de la diversité des *institutions* politiques modernes. « This approach makes it possible to free states from a false reification and to understand and research them instead as contingent, changeable entities. » (*ibid.* : 257). Paraissant à certains égards antagoniques, Beck explique que ces idéaux-types de l'État peuvent néanmoins se combiner dans la réalité.

Premièrement, les États *transnationaux* s'insèrent dans une coopération transnationale avec les autres États et acteurs de la globalisation. Ils se divisent en deux sous-types : l'État *de surveillance transnationale* – autoritaire et hégémonique – et l'État *cosmopolite* – démocratique et culturellement ouvert (*ibid.* : 262 et *sq.*)<sup>115</sup>. *Contrario*, les États *ethniques* et *néolibéraux* ne mobilisent pas les opportunités de méta-pouvoir générées par la souveraineté transnationale et coopérative émanant de

<sup>113</sup> Pour de détails sur les stratégies politico-normatives d'opposition à la globalisation (économique) néolibérale, voir Beck (1997a : 130 et *sq.*).

<sup>114</sup> Pour une présentation détaillée de ces stratégies de l'État et de leurs sous-stratégies correspondantes, voir Beck (2002a : 170 et *sq.*).

<sup>115</sup> Beck explique : « The discovery and development of cooperative state power that transcends national borders is being used, on the one hand, for the purpose of fortress-building along the lines of a *transnational surveillance state* à la Orwell; this can be interpreted either in a more *global-unilateral* way (USA) or in a *cooperative-multilateral* way (Europe). It can also be used, on the other hand, for the purpose of acknowledging and facilitating diversity, in the form of a *cosmopolitan state*. » (*ibid.* : 263). Beck se fait ouvertement le chantre de l'Europe politique qu'il conçoit comme réalisation potentielle d'un État cosmopolite (Beck, 2002a; 2006b; 2011).

la globalisation. Les premiers refusent l'intégration des minorités en raison de leur vision universaliste de l'identité culturelle (*ibid.* : 261)<sup>116</sup>. Les seconds constituent la forme étatique de la concurrence de marché ; il s'agit de la représentation *politique* de la dynamique *économique* du capital conformément aux normes du Fonds monétaire international. Corollairement, le néolibéralisme correspond chez Beck à l'auto-démantèlement actif, par l'État-nation même, de son pouvoir, de ses politiques et de sa démocratie (*ibid.*)<sup>117</sup>. En bout de piste, Beck observe la *pluralisation* des formes de l'État dans la société du risque où l'État-nation aurait perdu son monopole du modèle étatique. Il prescrit par ailleurs une double stratégie à l'État dans l'espace global : d'une part, opérer sa propre transnationalisation – sous une version cosmopolite – en symbiose avec la société civile globale et, d'autre part, contrer les stratégies du capital. En ce sens, ces stratégies étatiques se résument à résister au méta-pouvoir du capital globalisé, par stratégies inversées. Afin de mieux comprendre les rapports entre le politique et l'économique dans la TSR, analysons son traitement de l'économie.

---

<sup>116</sup> *A fortiori*, Beck ajoute : « The ethnic state is a depoliticized state – in the sense, at any rate, that no lively public exchange or use of national civil rights and civil liberties takes place within its borders. [...]. The denationalization of the state creates favourable conditions for its re-ethnicization. » (Beck, 2002a : 259).

<sup>117</sup> Beck détecte en fait un paradoxe selon lequel l'État néolibéral peut constituer une variante de la transnationalisation de l'État-nation : « Nation-state autism is the very prerequisite that allows the form of the state to undergo its necessary [...] adaptation to the prevailing 'Washington consensus': the trinity of deregulation, liberalization and privatization. » (*ibid.* : 261).

### 3.2 Économie, capital et firme dans la société du risque

« The deterritorialized power of business need neither be politically obtained nor legitimated. Its implementation avoids the institutions of developed democracy such as parliaments and courts. » (Beck, 2001 : 83)

Il nous apparaît que la NEPG pose moins le problème de l'accumulation du capital que celui de sa légitimation. Beck avance en fait que le méta-pouvoir du capital dans la société du risque repose ultimement sur un pouvoir négatif de refuser ; il ne suppose pas de légitimité formelle ni d'objectif politique défini. À travers une discussion du pouvoir dans l'économie de la TSR, nous constaterons que ce concept ne réfère pas à une forme sociale de nature essentiellement politique. Nous signalerons d'abord que la TSR recèle une notion nominaliste de capital conçue comme hétérogénéité d'acteurs désorganisés générant une domination impersonnelle. Nous exposerons par la suite les deux types de stratégies de pouvoir du capital visant à favoriser la concurrence inter-étatique et la néolibéralisation des États. Nous remarquerons enfin que cette théorie du capital est conforme à l'approche post-structuraliste de la TSR. Selon Beck, les acteurs de l'économie globalisée détiendraient un pouvoir global par effet secondaire de la rationalité économique.

#### 3.2.1 Qu'est-ce que le capital ?

Dans la TSR, la notion de capital représente un concept à connotation collective désignant cependant une multitude d'actions désorganisées d'individus, de firmes, d'organisations supranationales (Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale, FMI), de marchés et de flux financiers (Beck, 2002a : 117). Bien que les résultats de ces actions isolées exercent une contrainte inattendue et involontaire sur

les États – par effets secondaires –, Beck souligne le caractère fondamentalement hétérogène du capital.

« ‘Capital’ in the singular, then, does not need to exist as a unified actor, it does not need to take its place at the table in order to bring its power to bear. This place at the global political meta-game table can be occupied by ‘nobody’; and this is exactly what amplifies the power of global business actors. » (*ibid.* : 15)

Le méta-pouvoir du capital émane dans ce cadre des répercussions collectives de prises de décisions hétérogènes régies par le motif de l'intérêt économique. Du reste, Beck énonce deux autres raisons expliquant le fait que le pouvoir politique par effets secondaires des FTN permette d'accroître le méta-pouvoir du capital. D'une part, malgré l'incertitude régnant dans l'économie globale où le capital lui-même est sujet aux crises, à l'instabilité, au pouvoir des consommateurs et aux tensions entre acteurs privés, le pouvoir des firmes globales est renforcé, contre l'État-nation, par effets secondaires de la menace de délocalisation de la production et du retrait des investissements. D'autre part, et conséquemment, les politiques par effets secondaires des décisions économiques assurent la consolidation d'un pouvoir autonome en évitant les inconvénients de l'organisation et de la légitimation en tant qu'acteur proprement politique.

« It is possible to act (politically) as a (political) non-actor, indeed highly effectively, with the power that creates *faits accomplis* (or threatens to do so). The politics of side-effects, then, is a form of ‘*domination by nobody*’. ‘Nobody’ is doing politics here, and they are doing so in a very effective and often deliberate way. » (*ibid.* : 117).

Le capital serait alors *auto-légitimateur* : « The ‘strategies of capital’ can maximize their global political power whenever they succeed in establishing a connection between capital and the law, or capital and the state. » (*ibid.* : 118). Les marchés globaux et les FTN s'approprient donc de nouvelles sources de légitimité grâce à

deux stratégies contradictoires : la néolibéralisation de l'État et la dissociation de l'État et du pouvoir de légiférer, c'est-à-dire la perte de l'autorité législative de l'État au profit des acteurs privés. Selon Beck, le capital acquiert de cette manière une forme de « souveraineté juridique » garantissant son autonomie par rapport aux fondements étatiques de la légitimité politique. Pour appuyer cette idée, le sociologue mobilise l'exemple de la transnationalisation et de la privatisation des pratiques d'arbitrage des différends contractuels<sup>118</sup>.

« This 'self-justification' of contracts in arbitral practices thus implies a paradox. The transnationalization of law becomes a deconstruction of 'law' in its nation-state sense. [...] what is ultimately at stake in the meta-power game: the decoupling of legitimacy from the state and the creation of an autonomous, transnational set of laws for the self-legitimization of capital. »  
(*ibid.* : 119-20)

Certes, la question du capital occupe une position pour le moins marginale dans la TSR. Mais à l'instar de sa théorie du méta-pouvoir et de son analyse de l'État, Beck affirme que les stratégies du capital s'inscrivent dans l'espace global où le pouvoir et ses acteurs se caractérisent par une ontologie à la fois contingente et ouverte (*ibid.* : 116). Par ailleurs, l'auto-légitimation du capital par la transnationalisation et la privatisation du droit, indépendamment de l'État-nation, reposerait sur son méta-pouvoir par effet secondaire des décisions économiques. Voilà le principe à l'origine des stratégies de pouvoir du capital et des FTN dans la TSR.

---

<sup>118</sup> Nous discuterons plus en détail de la transnationalisation et la privatisation de l'autorité législative – c'est-à-dire de la « domination translégale » du capital (Beck, 2002a) – à l'article 3.3.1.

### 3.2.2 Pouvoir et stratégies du capital

« [...] *states have roots while investors have wings.* » (*ibid.* : 72)

Beck établit deux types de stratégies générales du capital dont l'objectif commun est d'assurer la possibilité de substituer les États entre eux par la concurrence inter-étatique. Il s'agit à plus forte raison d'une formulation des stratégies économiques de pouvoir à l'image des politiques idéales (néolibérales) du point de vue des intérêts du capital (*ibid.* : 122). Le premier type, les stratégies autarchiques, vise la privatisation des fonctions étatiques afin de conformer ces dernières à aux impératifs du marché global. Le second type, les stratégies de domination préventive, stimule directement la concurrence inter-étatique et se divisent en deux sous-stratégies : les stratégies d'États voyous et de néolibéralisation de l'État. Suite à la présentation de ces stratégies, nous montrerons que l'analyse beckienne du pouvoir du capital est fidèle à son approche post-structuraliste.

Beck reconnaît tout d'abord deux types de stratégies de pouvoir propres au capital global : les *stratégies autarchiques* et les *stratégies de domination préventive*. La fonction générale de ces stratégies est double :

« [...] the strategies of capital are aimed at minimizing capital's dependency on individual states and indeed on the international community of states as a whole, and [...] they are aimed either at persuading states to undergo their own neo-liberal transformation and/or at developing capital's own legitimacy sources of norms and conflict regulation. » (*ibid.* : 125)

Dans un premier temps, les stratégies autarchiques renvoient à l'autonomie radicalisée du capital cherchant à garantir la possibilité de substituer les États entre-eux. L'objectif est la remplaçabilité des États néolibéralisés offrant des conditions équivalentes et conformes à la rationalité du libre-marché. Par exemple, les sous-

stratégies autarchiques d'usurpation transnationale, d'innovation technoscientifique, de glocalisation, de souveraineté économique légale et de menace de retrait ou de délocalisation visent l'interchangeabilité et la privatisation des États. Le capital global s'efforce ainsi de s'approprier et de valoriser les fonctions traditionnelles de l'État-nation : activité législative, recherche technoscientifique, éducation, activités militaires, etc.<sup>119</sup> Ce sont dans un second temps les stratégies de domination préventive qui stimulent directement la concurrence inter-étatique ; Beck en distingue deux sous-types. D'un côté, les stratégies d'États voyous instaurent un système transnational de prestige étatique en regard de la « société économique globale basée sur le mérite » (*ibid.* : 158). Dans ce cadre, le méta-pouvoir économique du capital hiérarchise les États en fonction du respect des libertés politiques (droits humains et démocratie) et surtout des normes néo-libérales. De leur côté, les stratégies de néolibéralisation de l'État consistent à assurer la mise en oeuvre du « régime néolibéral de marché global » en politiques intérieures.

« These strategies attempt to eliminate the qualitative difference and substantial contradictions between the state and the global market by changing the state into a *global market* state. In other words, the state is conceived of as the extended arm of the global market, as a continuation of global market politics by state political means. This is exactly what the *political* rather than the economic programme of neo-liberalism seeks to achieve. » (*ibid.* : 161)

D'après Beck, c'est d'abord au niveau de l'espace transnational (Organisation de coopération et de développement économique, FMI, OMC et BM) que les règles du pouvoir global du capital sont élaborées pour ensuite transformer fondamentalement les politiques nationales. Les stratégies de domination préventive visent en dernière

---

<sup>119</sup> Beck précise la nature des stratégies autarchiques de privatisation des fonctions étatiques : « global business usurpation strategies (of technological revolutions, states research funding, legal competencies, and so forth) [...] lead to the *self-politicization* of global business; the latter thus takes on quasi-state tasks and functions at the transnational level [...]. Accordingly, autarchic strategies bring about *state privatization*. The 'autarchy' at issue here is not an economic one, but rather a global and, at the same time, a *subpolitical* one. » (*ibid.* : 127). Les stratégies économiques autarchiques traversent donc l'État mais s'opèrent malgré tout à l'échelle supra-étatique.

analyse la légitimation et la sanction politiques des prises de décisions économiques autonomes de la part des acteurs du capital globalisé, sans recours à la conquête militaire (*ibid.* : 122)<sup>120</sup>.

Cette analyse beckienne du méta-pouvoir du capital par effets secondaires des décisions économiques s'inscrit à notre sens en continuité avec l'approche post-structuraliste de la TSR. En voici les cinq caractéristiques principales. Premièrement, ce pouvoir se traduit essentiellement par la menace de retrait des investissements ou de délocalisation de la production. Il ne repose donc pas sur la violence : « this is no military imperialism, it is an imperialism based on the 'spirit of trade', on that those being overrun desperately need, even if they rebel against it. » (*ibid.* : 60)<sup>121</sup>. Corrolairement, le pouvoir du capital ne dépend pas, en deuxième lieu, de la territorialité en ce qu'il s'émancipe des cadres de l'État national notamment grâce aux NTIC. « It is the world of business [...] that has developed such meta-power by breaking out the cage of the territorial nation-state-organized power game and mastering new strategies of power in the digital domain in contrast to territorially rooted states. » (*ibid.* : 52). Troisièmement, la légitimité de ce pouvoir économique ne relève d'aucune reconnaissance institutionnelle. Le pouvoir du capital n'est donc responsable devant aucune instance démocratique politiquement instituée, d'où son

---

<sup>120</sup> Pour plus de détails sur les stratégies de pouvoir du capital global et des FTN dans la TSR, se référer à Beck (*ibid.* : 125 et *sq.*).

<sup>121</sup> Mobilisant le mythe libéral du « doux commerce » (Montesquieu), Beck fait même un pas de plus contre la théorie critique standard en indiquant que l'on assiste à l'émergence d'une forme pacifiste *et* cosmopolite de capitalisme dans la société du risque (Beck, 2001 : 84). D'une part, la forme spécifique de domination par le capital serait à la fois non-militaire et indépendante du commandement et de l'obéissance. D'autre part, le capitalisme globalisé respecterait la diversité ethno-culturelle : « global capitalism is *polyethnic* at heart and in this respect it calls into question the national ontology of society and culture. [...] cosmopolitan societies are simply more creative, more productive and [...] superior to national societies in global market competition. » (Beck, 2002a : 61). Pour une critique du « capitalisme pacifiste » et du néolibéralisme, voir Klein (2007).

auto-légitimation discutée plus tôt<sup>122</sup>. En quatrième lieu, ce pouvoir se traduit par des modes immatériels et discursifs de domination des processus transnationaux. Beck suggère que le capital instrumentalise la transnationalisation et la privatisation des NTIC, des connaissances, du droit de la propriété, du droit des brevets et de l'environnement ainsi que des droits humains (Beck, 2001 : 84)<sup>123</sup>. La théorie du méta-pouvoir du capital considère du reste que la force de la globalisation provient de la « globalisation du discours de la globalisation ». « This *discursive* power of capital – the global power of targeted non-conquest – can be very much better understood, however, in terms of Foucault's theory of power. » (Beck, 2002a : 55). En ce sens, les acteurs du capital mobilisent le discours du fatalisme économique en présentant la globalisation des firmes comme une donne non seulement inévitable mais nécessaire et salutaire en regard de l'emploi et du développement. Dernièrement, le capital globalisé génère un pouvoir visiblement diffus, impersonnel et décentré : « it is not an authorized power but rather a diffuse power, *diffuse* because it is anonymous and lacks a centre, attributability and clear structures of responsibility. » (*ibid.* : 56).

Pour résumer, rappelons que le pouvoir économique du capital global provient, dans la TSR, des effets secondaires des décisions économiques et ne nécessite donc aucune légitimité institutionnalisée. N'ayant pas à intervenir dans le processus électoral de légitimation démocratique, ce méta-pouvoir économique repose sur le pouvoir de refuser n'exigeant pas de justification explicite ni d'objectif politique défini. « It works according to actors' self-perceptions based on the criteria of economic action. » (*ibid.* : 117). Cela n'affaiblit toutefois pas le pouvoir global du capital, au contraire : « Economic power becomes transformed into political-meta-power by way

---

<sup>122</sup> Citons Beck sur cette idée : « the deterritorialized maximization of business power needs to be neither won nor legitimated politically. *It occurs independently of monitoring bodies of developed democracies, such as parliaments, courts and governments.* » (Beck, 2002a : 52, nous soulignons).

<sup>123</sup> Beck explique ailleurs : « If wealth becomes linked with two other instruments of power, *efficiency* and *knowledge*, the result is the ultraflexibility of economic meta-power. » (*ibid.* : 54-5).

of a side-effect : global business actors set about toppling the world order by following a model of *politics as side-effect* » (*ibid.*).

### 3.3 Conclusion : le rapport entre le politique et l'économie dans la TSR

« Globality therefore also means : *no world state* – or, to be more precise, world society *without a world state* and *without world government*. A globally *disorganized* capitalism is the result, since there is no hegemonic power and no international regime, either economic or political. » (Beck, 1997a : 117)

À la lumière des deux exposés précédents, il convient enfin de déterminer la nature du rapport entre l'économique et le politique dans la TSR. Nous avons établi que le pouvoir ne constitue pas une forme sociale essentiellement politique chez Beck ; l'économie engendre un pouvoir autonome non-politique ou « politique par effets secondaires ». En terminant ce troisième chapitre, nous montrerons que la NEPG suggère que le nouveau pouvoir global et autarchique du capital et de la firme remette en cause l'autorité de l'État-nation dans la seconde modernité. Dans un premier temps, nous verrons que l'analyse beckienne de la globalisation néolibérale suppose l'effritement des piliers de la souveraineté moderne. Nous présenterons ensuite les stratégies de méta-pouvoir du capital ne requérant aucune transformation juridique et constitutionnelle de l'intérieur des États-nations. D'après Beck, si ce pouvoir économique instrumentalise et se confond avec celui de l'État néolibéral transnationalisé, il s'oppose *a contrario* au pouvoir en désintégration de l'État national. Suivant la TSR, cette transformation se traduit par l'émergence d'une « domination translégale » grâce à laquelle le capital exploite la pluralisation des frontières du droit produite par la transnationalisation et la privatisation de l'autorité législative. Cette domination autorise en fait le capital à s'approprier le pouvoir législatif de l'État au-delà des cadres nationaux. Nous concluons toutefois que la

théorie post-structuraliste du pouvoir des institutions de la NEPG de Beck s'inscrit ultimement à la remorque de sa sociologie critique de la technoscience.

### 3.3.1 La firme contre l'État-nation

Au fil de ce chapitre, nous avons déconstruit la vision beckienne du capitalisme contemporain. Face à la globalisation multidimensionnelle propre à la société du risque et dont la globalité forme le statut expérientiel, Beck distingue le *globalisme* de l'économie néolibérale. Fonctionnant sans État ni pouvoir politique global, le néolibéralisme globaliste saperait du coup les « quatre piliers de la souveraineté moderne » : le pouvoir de lever impôts, la responsabilité de la police, la politique étrangère ainsi que la sécurité militaire (Beck, 1997a : 4). Le sociologue allemand offre, tout compte fait, une représentation de la globalisation néolibérale comme « capitalisme désorganisé » sans pouvoir hégémonique ni régime de régulation (*ibid.* : 13). S'attaquant à l'État-nation et supprimant le travail salarié, ce capitalisme de la seconde modernité est théorisé en tant que système économique – apolitique et globaliste – réduit aux pratiques néolibérales de l'État minimal visant à stimuler l'expansion du marché global.

*A fortiori*, Beck précise que les stratégies économiques de pouvoir du capital se manifestent plus particulièrement dans trois modes de domination mobilisés par les FTN : (1) la prise de décisions dans l'allocation globale des ressources productives et des investissements ; (2) la (re)division mondiale du travail grâce au NTIC ; et (3) l'entretien d'une « course vers le fond » au niveau des conditions fiscales grâce à la mise en concurrence des États (*ibid.* : 3-4). Mais l'essentiel pour notre propos est de considérer que le nouveau pouvoir de la firme se fonde désormais, dans la société du risque, sur l'attaque des bases sociales et matérielles des sociétés nationales modernes, *sans transformations juridiques et constitutionnelles* à l'intérieur des

États-nations<sup>124</sup>. Pour Beck, l'économicisme du néolibéralisme globaliste et l'autoritarisme du marché global renferment un pouvoir non-politique intervenant néanmoins sur un mode *subpolitique* (*ibid.* : 129).

« This justifies us in speaking of a 'subpolitics' – not to suggest some conspiracy theory, but to indicate that corporations acting within the framework of world society have gained additional scope for action and power *beyond* the political system. Over the heads of government and parliament, public opinion and the courts, the balance-of-power contract that characterized the first modernity of industrial society is now being terminated and transferred to the *independent realm* of economic action. » (*ibid.* : 4)

Face à la consolidation de ce pouvoir économique subpolitique, c'est-à-dire global et autarchique, la TSR prétend que l'on assiste à une perte de pouvoir de l'État-nation en parallèle à un renforcement du pouvoir du capital. Ce processus global coïncide avec la délégitimation des États d'un côté, et l'auto-légitimation du capital de l'autre (Beck, 2002a : 119). D'après Beck, l'exemple archétypal de la redéfinition stratégique de la frontière entre l'économie et le politique qu'implique l'auto-légitimité du capital réside dans le droit transnationalisé et privatisé du « système international d'arbitrage ».

« [...] the state monopoly of law-making is increasingly eroded by a kind of privatization. [...]. Each society is reshaping its legal norms and institutions under the regime of the International Monetary Fund and the World Bank. New actors – corporate law firms, arbitration bodies, *lex mercatoria*, international institutions, and nongovernmental organizations (NGOs) – are contributing to the diversity of form of regulation, to the variety of settings for rule creation, and to the proliferation of methods of interpretation and application of norms and standards. In fact, law is both privatized and transnationalized. [...]. Property rights, patent law, environmental law, and human rights are the key

---

<sup>124</sup> Beck se montre on ne peut plus clair sur ce point : « All this has come to pass without any complaint or discussion in parliaments, without any decision by governments and without any change in law; nor has public debate been necessary. » (Beck, 1997a : 4).

areas in which the boundaries between national and transnational contexts are blurred or altogether lost. » (Beck, 2001 : 84)

Ce méta-pouvoir du capital et de la firme se manifesterait dans une nouvelle forme hybride et instable de domination : la *domination translégale*. Aux yeux de Beck, cette domination n'est pas illégale ou légale, ni illégitime ou légitime. Elle permet aux acteurs du capital d'exploiter les opportunités de compression du temps et de l'espace offertes par les NTIC *sans enfreindre les lois et sans consentement de la part des gouvernements et des Parlements* (Beck, 2002a : 72). Beck précise par contre que la domination translégale ne correspond pas à une domination « au-dessus de la loi », mais plutôt à une domination par *pluralisation des frontières juridiques*<sup>125</sup>. Elle se définit par cinq caractéristiques essentielles.

Premièrement, elle constitue un méta-pouvoir de législation : alors que les firmes fabriquent leur « propre loi », ce nouveau pouvoir législatif forme une « autorité au-dessus de l'autorité », autrefois monopolisée par l'État-nation, et engendre ainsi une souveraineté divisée (*ibid.* : 72)<sup>126</sup>. Beck renvoie deuxièmement la domination translégale du capital à une forme de supra-autorité permettant aux FTN de procéder à des décisions *quasi-politiques* en tant qu'acteurs *quasi-étatiques*. « Corporate managers ultimately make their decisions and execute them immediately *without* the consent of governments or publics. If a nation-state institution attempts to restrict a corporation's option, the latter simply seeks to relocate its operations. » (*ibid.* : 73).

---

<sup>125</sup> Précisons, avec Beck, la nature de cette pluralisation du droit : « The growing prominence of supranational legal orders and regimes, international organizations for conflict regulation, law-making firms and, not least, direct intervention on the part of the World Trade Organization and other supranational financial organizations have created a complex, ambiguous and polyvalent structure of legal spaces and of authorities that make and administer the law, in which jurisdictions and boundaries frequently overlap within and between national territories » (Beck, 2002a : 120).

<sup>126</sup> Beck ajoute : « forms of *divided sovereignty* come into being, divided between states and global business actors (organizations). This means that, in the context of the private global economy, new organizational forms of non-public power are being created, a power that stands above sovereign states without itself making any claims to state sovereignty, yet still having a partial degree of law-making power. » (*ibid.* : 73).

Troisièmement, il s'agit d'une domination transnationale permettant de tirer profit tant de la coopération que de la compétition entre les différents systèmes juridiques nationaux. Par conséquent, la domination translégale constitue, quatrième, un pouvoir d'innovation sur les conditions institutionnelles et cognitives de création d'opportunités de production ainsi que sur la force productive de la science. Finalement, cette domination se heurte à la limite de sa *translégitimité*. Elle ne possède aucune légitimité propre en raison de l'absence de structures étatiques et de sources de légitimation démocratique à l'échelle globale. Beck souligne que c'est cependant le critère de rationalité du marché, soit les décisions de l'actionnariat et des consommateurs, qui confère une « légitimité économique » à la domination translégale.

« Nonetheless, this *economic* legitimation presupposes the legitimate laws and legitimate authority of the nation-state and does not authorize global business meta-power *in opposition to* states. In particular, the meta-power games acquires its themes, its dynamics of conflict, its lines of development and its unforeseeable consequences from the fact that the boundary between the state and business [...] gets broken down, strategically negotiated, shifted and fixed anew. [...] then global business actors and organizations practise a form of *non-state, supra-state*, economically determined '*quasi-sovereignty*' within the transnational, global arena of economic activity. This has to do with the legal vacuum of global action, a vacuum that arises [...] from the fact that state sovereignty over law-making is limited *nationally*. » (*ibid.* : 74)

Lorsque Beck soutient que la domination translégale ne correspond pas à l'opposition de la firme et de l'État, il ne fait que réitérer le fait que les stratégies du capital correspondent à la néolibéralisation et la transnationalisation de l'État et du droit. Ce qui pouvait apparaître comme une contradiction devient maintenant plus clair : si le pouvoir du capital et de la firme instrumentalise et se confond avec celui de l'État néolibéral transnationalisé, il s'oppose au contraire au pouvoir en désintégration de l'État national. L'État-nation n'a donc plus, dans la TSR, de contrôle sur un droit transnationalisé et privatisé d'où le capital tire précisément son « auto-légitimité »

dans la globalisation. Ainsi, le pouvoir économique et autarchique du capital s’empare, dans la société du risque, de l’ancienne autorité législative de l’État au-delà des cadres institutionnels de la souveraineté moderne et nationale.

*A fortiori*, Beck formule une mise en garde : le nationalisme méthodologique, politique et identitaire amplifie le renforcement du méta-pouvoir translégal du capital et des firmes. La boucle est bouclée : la NEPG justifie l’idéologie politique de transnationalisation cosmopolite de l’État en symbiose avec la société civile globale et dont l’Union européenne représente le modèle dans l’esprit de Beck<sup>127</sup>.

### 3.3.2 De la désintégration du pouvoir des institutions

« ‘All fixed, fast-frozen relations, with their train of ancient and venerable prejudices and opinions, are swept away’ – Marx, already in the *Communist Manifesto*, hardly kept secret his celebration of the revolutionnary potential of capital. Today, the ‘fixed and fast-frozen’ is the welfare-state and trade-union organization of labour, while the ‘ancient and venerable’ are the bureaucratic prescriptions and fiscal exactions of the (national) state. » (Beck, 1997a : 2)

Nous concluons que le concept de pouvoir ne renvoie pas chez Beck à une forme sociale essentiellement politique ; l’économie globale génère un pouvoir autonome et non-politique ou « politique par effets secondaires des décisions économiques ». La TSR propose en effet que le pouvoir du capital et de la firme nécessite une auto-légitimation passant par une domination translégale. Chez Beck, ce pouvoir économique autarchique est par conséquent *subpolitique* : les stratégies du capital traversent l’État néolibéral transnationalisé en s’opérant malgré tout à l’échelle *supra-étatique*. L’État serait malgré lui dominé et transformé par le pouvoir économique du

---

<sup>127</sup> Voici en quoi, aux yeux de Beck, le nationalisme contribue au renforcement du pouvoir du capital global : « It is that much easier for them [business corporation] to consolidate their ‘translegal domination’ the more the national point of view predominates in the thoughts and actions of people and governments. [...]. This cat-and-mouse game between global business and the national-state can really only be resisted if states follow the lead of ‘delocalized’ companies and extend their state activities beyond existing national borders. » (*ibid.* : 86).

capital et le pouvoir de la firme ne pourrait donc pas provenir d'une collaboration ou d'un partenariat sciemment institutionnalisé par l'État national. En bout de piste, si la société du risque correspond à la politisation générale du monde, la NEPG de Beck suggère que ce nouveau pouvoir économique et globalisé du capital remette en cause l'existence même de l'État-nation.

À plus forte raison, la TSR développe une approche post-structuraliste du pouvoir que Palmer (1990) définit comme force omniprésente et décentrée, soutenue par le discours, la représentation et la construction sociale. Chez Beck, l'autorité symbolique du néolibéralisme globaliste réside en dernière instance dans la « mise en scène des dangers » ; le pouvoir des FTN proviendrait d'une variante de la société du risque (Beck, 1997a : 122). Par conséquent, la théorie du pouvoir des institutions de la NEPG s'inscrit ultimement à la remorque de sa sociologie critique de la technoscience. Cette forme post-structuraliste de pouvoir au sein de la société du risque ne dépend somme toute d'aucun sujet politique, évacuant toute forme de responsabilité institutionnelle. En tant que *quasi-sujets* socialement construits, les risques engendrés par la civilisation technologique constituent aux yeux de Beck des « actants » (Beck, 2002a : 266) délégitimant les institutions technocratiques et technoscientifiques responsables de la sécurité publique et de la régulation de la production industrielle (Beck, 1997b)<sup>128</sup>. Autrement dit, la philosophie politique beckienne prend ses assises dans une posture déterministe face à la crise et aux risques technico-écologiques. Cette philosophie politique, à certains égards conservatrice, considère comme faits accomplis la société du risque elle-même et la désintégration de l'État-nation<sup>129</sup>.

---

<sup>128</sup> À vrai dire, Beck renvoie sa notion de risque aux *hybrides* sujets-objets de Latour (1991).

<sup>129</sup> Tel qu'indiqué au premier chapitre, la proposition beckienne de subpolitique cosmopolite se présente comme la seule option possible et adéquate, émanant de l'autocritique de la société du risque au prise avec des dangers imprévisibles et irréversibles. Cette philosophie politique immanentiste conduit Beck à se retrancher dans une vision déterministe de l'historicité ; il fait directement dépendre sa proposition politico-normative de son diagnostic d'une transformation socio-historique irréversible.

Ainsi, la crise des institutions modernes, du contrôle technoscientifique et de la rationalité instrumentale, devant les nouveaux risques, frapperait tant l'État-nation que la firme capitaliste. Le chapitre suivant sera justement l'occasion de présenter en détail le PIP de Beck selon lequel l'incapacité des firmes à procéder à la couverture assurantielle des incertitudes fabriquées constitue un indicateur du passage à la société du risque. Les institutions modernes gouvernant traditionnellement l'accumulation du capital – au nombre desquelles on compte les firmes d'assurance et l'État-nation – auraient-elles dans ce contexte perdu tout pouvoir et tout contrôle dans la globalisation néolibérale ?

---

Plus l'on progresse dans la lecture de la TSR, plus sa portée émancipatrice se rétrécit au profit d'une vision paradoxalement fermée *et* méliorative de l'histoire. Si Beck est un « penseur généreux » (Latour, 2001), est-il cependant trop optimiste ?

## CHAPITRE IV

### LE DÉBAT AUTOUR DU PRINCIPE D'INASSURABILITÉ PRIVÉE

Le troisième chapitre a démontré que la sociologie beckienne ne renvoie pas le concept de pouvoir à une forme strictement politique. En effet, dans la TSR, les acteurs du capital possèdent un pouvoir économique et autonome par effets secondaires des décisions économiques. *A fortiori*, cette théorie post-structuraliste du pouvoir des institutions s'inscrit en définitive chez Beck à la remorque de sa sociologie critique de la technoscience : la crise des institutions modernes, au prise avec les nouveaux risques, frapperait également l'État-nation et la firme capitaliste. Or, Beck propose un indicateur de cette crise institutionnelle et du passage à la seconde modernité : le *principe d'inassurabilité privée*. Suivant ce principe, l'industrie de l'assurance refuserait de couvrir les nouveaux risques à probabilités faibles et à conséquences catastrophiques. Ce faisant, Beck déclencherait un débat l'opposant à Ericson et ses collaborateurs. Mobilisant une approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernementalité, ces derniers montrent, par des études empiriques, que la gouvernance privée du risque assurantiel sera en mesure de poursuivre la couverture du risque de catastrophes lié au « nouveau terrorisme » suite aux attentats du WTC.

Avant de conclure ce mémoire, nous proposons enfin d'analyser son objet même, soit le débat sur la question de l'assurabilité privée des risques catastrophiques. Nous présenterons dans un premier temps le PIP de Beck, son évolution dans la TSR, ses prétendus avantages et sa vision particulière de l'assurabilité. Nous exposerons dans

un second temps les travaux d'Ericson et ses collaborateurs portant sur les connaissances, les dispositifs, les techniques et les technologies mobilisés par l'industrie de l'assurance pour garantir et étendre l'assurabilité des catastrophes liées, en l'occurrence, au « nouveau terrorisme ». Nous terminerons en discutant de la brève réplique de Beck et d'une tentative de réconciliation des approches en conflit. Nous concluons sur une double proposition. D'une part, la TSR sous-estimerait le pouvoir des institutions gouvernant l'accumulation du capital dans leur capacité à exploiter les opportunités de profits que constituent paradoxalement les risques catastrophiques. De l'autre, constatant ses erreurs sur la nature de l'assurabilité, Beck aurait choisi de sortir des cadres dudit débat en tentant d'intégrer ses critiques à son édifice théorique désormais vacillant.

#### 4.1 Le principe d'inassurabilité privée dans la TSR

Au sein de la TSR, le PIP remplit une fonction d'indicateur institutionnel du passage vers la seconde modernité. Beck formula initialement ce principe dans un article paru en 1992 et le déclina par la suite dans son œuvre. Au départ, les archétypes du risque inassurable qu'il mobilisa furent les catastrophes technico-écologiques, liées par exemple à la technologie génétique. Par la suite, il intégra les questions de désastres naturels et de menaces liées au « nouvelles catastrophes terroristes » (Collier, 2008 : 245). À travers l'évolution du PIP, nous verrons premièrement qu'il constitue à l'origine un indicateur de la rupture du « pacte providentialiste » de la modernité industrielle. Nous constaterons ainsi que ce principe suppose une conception actuarielle de l'assurance. Deuxièmement, nous présenterons les avantages analytiques et politiques de ce principe. Nous concluons enfin que Beck suggéra plus récemment l'inassurabilité privée des industries de hautes technologies. Ce principe surgirait en somme « spontanément » du centre de l'économie capitaliste où les firmes refuseraient d'assurer les risques incontrôlables.

#### 4.1.1 Un indicateur institutionnel du passage à la société du risque

« The incalculable threats of pre-industrial society (plague, famine, natural catastrophes, wars, but also magic, gods, demons) are transformed into calculable risks in the course of the development of instrumental rational control [...]. » (Beck, 1999 : 75-6)

Discutons tout d'abord de la formulation initiale du PIP et de ses déclinaisons subséquentes dans la TSR. Nous relèverons de cette façon la conception de la technique assurantielle chez Beck tout en observant l'évolution de ce principe dans son œuvre.

À sa plus simple expression, le PIP constitue l'indicateur institutionnel de l'*incontrôlabilité* des nouveaux risques et donc du passage à la société du risque : « the absence of adequate *private* insurance protection is *the* institutional indicator of the transition to the uncontrollable risk society of the second modernity. » (Beck, 2007 : 132)<sup>130</sup>. Dans sa formulation initiale de 1992, Beck soutint plus précisément que l'assurance constitue l'archétype du « pacte de sécurité » propre à la modernité industrielle-nationale s'étant cristallisé dans l'institutionnalisation de l'État-providence, spécialement dans l'assurance sociale (Collier, 2008 : 228) ;

« in this manner the industrial system is made capable of dealing with its own unforeseeable future. [...]. Modernity, which brings uncertainty to every niche of existence, finds its counter-principle in a *social compact against industrially produced hazards and damages*, stitched together out of public and private insurance agreements. » (Beck, 1992 : 100)

---

<sup>130</sup> Selon Collier (2008 : 225), le PIP est composé de deux thèses interdépendantes. D'un côté, Beck avance que les risques catastrophiques ne puissent être couverts par l'industrie de l'assurance. De l'autre côté, ces « risques incertains », débordant la capacité de mitigation rationnelle et d'estimation par le calcul, marqueraient les limites de l'assurabilité et, au même moment, le déploiement de la société du risque.

Généralisant une forme de solidarité, l'assurance sociale se fonde sur la connaissance des régularités de la vie industrielle ; en ce sens, l'État-providence présuppose une sorte de compromis entre le capital et la société<sup>131</sup>. Produite par les sciences sociales appliquées, c'est cette connaissance « archivistique-statistique » (Collier, 2008 : 227) des probabilités d'accident touchant une population donnée qui permet l'institutionnalisation de la socialisation providentialiste du risque (Ewald, 1986). À plus forte raison, c'est la remise en question de l'idéal moderne du progrès linéaire qui forme ici la préoccupation centrale de Beck. « He associates this limit with the emergence of threats such as nuclear war or environmental catastrophes that do not meet the basic criteria of insurability based on archival-statistical knowledge. » (Collier, 2008 : 228). Selon Beck, contrairement aux « pathologies du social » du XIX<sup>e</sup> siècle, les menaces de la société du risque invalident les mécanismes de la sécurité providentialiste en raison de l'absence de données statistiques-archivistiques à leur sujet. Par conséquent, ces nouveaux risques remettent en cause les dispositifs d'évaluation rationnelle par le calcul ; « [...] that implies : standards of normality, measuring procedures and therefore the basis for calculating the hazards are abolished; incomparable entities are compared and calculation turns into obfuscation » (Beck, 1992 : 102).

Dans l'article de 1992, tout comme dans un article paru en 1993 en allemand<sup>132</sup>, nous remarquons que Beck adopte une conception particulière de la technique assurantielle. Réitérant la rupture du pacte de sécurité en raison des nouveaux risques, il se base sur l'analyse de l'État-providence que propose Ewald (1986). Ce dernier

---

<sup>131</sup> L'analyse ewaldienne signale brièvement l'impact de l'assurance providentialiste dans les rapports entre le capital et le travail. Avant l'avènement de l'assurance contre l'accident de travail, la relation en justice entre le salarié et le patron était foncièrement inégale. Dans ces conditions, la « lutte pour réparation du dommage » était une « lutte contre le pouvoir patronal » (Ewald, 1986 : 178). Avec l'assurance sociale, l'ouvrier réclame désormais une somme maximale face à son incapacité potentielle, de sorte que la médiation institutionnelle du conflit capital/travail se déplace du juridique vers l'expertise actuarielle.

<sup>132</sup> La traduction anglophone de l'article de 1993 fut publiée en 1999 puis reprise en 2007.

mobilise une conception actuarielle de l'assurance limitée à la combinaison du calcul probabiliste du risque et de sa répartition par mutualisation dans une population (voir art. 2.3.1.)<sup>133</sup>. D'après Beck (1999 : 76), cette dialectique du risque et du calcul assurantiel constitue l'appareil cognitif et institutionnel propre à la modernité industrielle. Le premier signal de la transition à la seconde modernité apparaîtrait donc au moment où les dangers socialement produits minent les calculs du risque fondant le système providentialiste.

« In contrast to early industrial risks, nuclear, chemical, ecological and genetic engineering risks (a) can be limited in terms of neither time nor place, (b) are not accountable according to the established rules of causality, blame and liability, and (c) cannot be compensated for or insured against (Beck, 1994: 2). [...] the injured of Chernobyl are today, years after the catastrophe, not even all *born yet*. » (*ibid.*)

De surcroît, Beck précise que c'est l'inassurabilité privée des projets technico-industriels qui balisent définitivement la crise du calcul instrumental. « Anyone who inquires as to an operational criterion for this transition has it to hand here : *the absence of private insurance cover*. More than that, industrial technical-scientific projects are *not insurable*. » (*ibid.* : 76-7). Beck résume ainsi son principe en considérant qu'il surgit des pratiques mêmes de l'économie capitaliste en permettant de distinguer les dangers probabilisables de la première modernité des risques imprévisibles de la seconde. « The economy itself reveals the boundary line of what is tolerable with economic precision, through the refusal of private insurance. » (Beck, 1992 : 103). Ce principe découlerait directement de la rationalité économique,

---

<sup>133</sup> En effet, Beck (1992 : 100) indique : « As [...] Ewald (1986) shows in detailed studies, the 'invention' of the calculus of risks lies in making the incalculable calculable, with the help of accident statistics, through generalizable settlement formulae as well as through the generalized exchange principle of 'money for damages'. In this way, a norm system of rules for social accountability, compensation and precautions, always very controversial in its details, creates present security in the face of an open uncertain future. » Conformément à la conception actuarielle du risque, Ewald soutient en somme que la *mutualisation du risque* – par la répartition des pertes financières potentielles dans l'ensemble d'une population – ainsi que son *calcul probabiliste* forment l'essence de la technique assurantielle (Ewald, 1986 : 171 et *sq.*).

rationalité au fondement de la société industrielle : « It is the private insurance companies which operate or mark the frontier barrier of risk society. » (Beck, 1999 : 77). Plus précisément, les prétentions de sûreté des techniciens des industries dangereuses – selon lesquels le *risque technique* d'une occurrence à probabilités minimales et à conséquences élevées tend vers zéro – contrediraient le comportement des assureurs privés. Ces derniers percevraient ce risque technique à travers un *risque économique* potentiellement illimité. Conséquemment, Beck affirme que les hautes technologies (à risques élevés) se développent sans couvertures assurantielles. Suivant ce raisonnement, Beck appliquera le PIP aux risques de la technologie biogénétique. « So although no one may drive a car without third party insurance, the same is not required to run a genetic engineering installation. » (Beck, 1997a : 171). Il conclura que cette observation corrobore l'idée « d'auto-critique de la société du risque ». Ainsi, à l'instar des perceptions publiques des nouveaux risques, leur conception assurantielle entrerait en conflit avec l'approche technoscientifique : « insurance companies contradict true-believer technologists. The latter may say 'there's no zero risk', while the former [...] say 'uninsurable', because the *economic risk* (of nuclear or genetic engineering, for example) is too high. » (*ibid.* : 99). Bref, la globalité inédite des dangers rendrait inefficaces le calcul conventionnel de la sécurité et la gestion traditionnelle du risque par l'industrie de l'assurance.

#### 4.1.2 Avantages du PIP : une politisation malgré l'irresponsabilité organisée

« The neglect of risk, in the first instance, would seem to serve the interests of the insurer, not those of the potential victims. Basic to the risk society is the self-transformation of risk from technical to economic risks, market risk, health risk, political risk and so on. » (Beck, 2000 : 220)

Dans la TSR, le PIP signale que les techniques et institutions assurantielles feraient désormais face à des dangers incontrôlables en lieu et place des risques quantifiables

(*ibid.* : 218). Dans ce cadre, Beck prétend d'une part mettre en relief le fait que les innovations technologiques les plus récentes sont inassurables. D'autre part, il souligne l'aspect politique du calcul économique de l'industrie de l'assurance, d'où se dégage l'« autocritique non détectée de la société du risque ». Suivant Beck, le PIP posséderait ainsi trois avantages : (1) sa réfutabilité analytique, (2) sa conformité modérée au relativisme et (3) son caractère foncièrement politique en conditions d'irresponsabilité organisée.

Au plan analytique et suivant l'épistémologie poppérienne, ce principe est opérationnalisable et réfutable empiriquement dans des contextes précis (Beck, 2007 : 132). Ensuite, il s'inscrit en compatibilité avec le relativisme socio-culturel sans toutefois l'absolutiser. Ce principe réfère à une institution spécifique et globale marquant les limites involontaires d'une technologie (l'assurance) et de sa science (l'actuariat). Enfin, ce principe reconnaît les enjeux politiques des pratiques de gestion économique du risque. « *The economic calculations of the insurance industry can be made the chief witness for a politically charged practice* » (*ibid.* : 133). Pour Beck, l'autocritique de la société du risque émanerait automatiquement de la logique économique de l'assurance privée (Beck, 2000 : 218). En ce sens, les firmes assurantielles – pour lesquelles plus le danger est grand, moins la protection est efficace – contrediraient les prétentions technoscientifiques et politiques du « risque zéro » ainsi que les décisions judiciaires qui en découlent (Beck, 2007 : 133). Cette industrie, à l'instar de la TSR, mettrait alors en lumière les nouveaux risques en tant que dangers aux conséquences virtuellement globales et illimitées. Il est cependant crucial de noter que ce constat politique repose sur une vision épistémologique spécifique des incertitudes fabriquées.

Les implications politiques que Beck fait découler du PIP supposent en fait une prémisse forte d'inspiration libérale et wébérienne. À son sens, les difficultés rencontrées dans la désignation de responsables légaux – par exemple de la pollution

environnementale ou d'un accident technico-industriel – proviennent du fait que ces phénomènes constituent des *conséquences involontaires des effets combinés d'une multitude d'actions individuelles* (Beck, 2002b : 41). Suivant la TSR, les nouveaux risques déploient, au final, non seulement une délégitimation de la rationalité technoscientifique, de la rationalité politique de l'État-nation et de la rationalité économique de la firme d'assurance, mais également du principe moderne de responsabilité juridique. On retrouve ici l'idée beckienne d'irresponsabilité organisée : l'« origine » systémique et l'ancrage spatio-temporel indéterminé des risques globaux conduiraient à l'incapacité de définir la responsabilité légale des catastrophes avérées. En conséquence, la TSR avance que l'imputation de causalité soit dans ces conditions impossible, ce qui rend l'État-nation et la firme incapables de gérer ce genre de menaces liées *ex ante* à aucun acteur social ni à aucune institution. Les quatre piliers du calcul institutionnel du risque – la classification, la restriction, la sécurité et la compensation – s'effondrent alors et la régulation sociétale est dorénavant pénétrée par le « discours des incertitudes » (Beck, 1992 : 102; 2007 : 131).

#### 4.1.3 Gestion du risque, assurabilité et contrôlabilité

« The unknowable risks of the risk models hide behind the façade of controllability. Since modern forms of risk management for the most part maximize mathematical precision, they systematically underestimate *unforeseen* and *improbable*, but not therefore *impossible*, occurrences, as regards both their frequency and the extent of the damage they cause. This apparently slight difference between 'improbable' and 'impossible' involves a world of difference. » (Beck, 2007 : 130)

Le sociologue allemand suggère *ipso facto* que l'évolution de la technique assurantielle de gestion du risque confirme l'une des thèses maîtresses de la TSR : l'entretien de l'illusion du « contrôle de l'incontrôlable » frappant l'ensemble des

champs d'activités humaines (Beck, 2002b : 41). Dit simplement, l'assurance privée mettrait involontairement au jour cette distinction refoulée par les institutions modernes entre la *probabilité* et la *possibilité* du pire scénario<sup>134</sup>. Conséquemment, comme l'industrie assurantielle se fonde sur la quantification probabiliste des dommages virtuels et sur la fixation de leurs compensations financières potentielles par mutualisation, on assisterait à la dissolution de l'assurabilité. Avec le PIP, Beck déclare donc que les nouveaux risques sans causes sociales isolables – autres que systémiques – et sans ancrages spatio-temporels sont inassurables en raison de leur incontrôlabilité<sup>135</sup>. Visiblement, face à la globalité des incertitudes fabriquées, Beck met en définitive l'accent sur le contrôle de la variable temporelle dans la gestion assurantielle du risque : « Important to the insurer is the *time gap* between the insurance contract and the emergence of the risk through nature and culture. » (Beck, 2000 : 218).

Ce constat nous permet de relever en dernière analyse une définition en trois temps de l'assurance et de l'assurabilité privée chez Beck : (1) elle suppose le calcul actuariel du risque (existence de probabilités et capacité de mutualiser) ; (2) c'est dans l'intervalle temporel entre l'entente contractuelle et l'actualisation du risque que réside l'intérêt de l'assureur ; et (3) l'assurance couvre des risques contrôlables. Nous sommes à présent en mesure de nous déplacer vers les critiques du PIP développées par Ericson et ses collaborateurs. Ces derniers déclencheront ce que nous qualifions de débat autour du PIP de Beck.

---

<sup>134</sup> Au sujet des modèles technoscientifiques du risque, Beck indique : « they take their orientation from the most frequent – and sometimes also the worst – *probable* risks but not from the worst *possible* risks » (Beck, 2007 : 130). Sur la thèse de l'incontrôlabilité des nouveaux risques chez Beck, se référer à l'article 2.1.3.

<sup>135</sup> Il explique clairement l'intention de départ du principe : « I sought [...] a kind of 'frontier barrier' that marks the transition from still controllable to no longer controllable, manufactured uncertainties. » (*ibid.* : 132).

#### 4.2 Les critiques du PIP : gouvernementalité et institutionnalisme

« [...] a high degree of scientific and technical uncertainty permeates the insurance industry, the very business that is charged with transforming uncertainty into risk. Insurers do not necessarily back off from a high degree of uncertainty. Rather, they respond with a range of creative and sometimes ingenious solutions. » (Ericson et Doyle, 2004a : 5)

La cause immédiate de l'écllosion du débat autour du PIP réside dans la volonté de Beck d'appliquer la TSR au contexte post-11 septembre 2001 (Beck, 2002b). Les attentats du WTC constitueraient un phénomène catastrophique s'intégrant à la TSR et en venant y ajouter la problématique de l'intentionnalité. Admettant enfin que certaines menaces de la société globale du risque sont probabilisables – comme les accidents nucléaires et les dangers de l'encéphalopathie spongiforme bovine –, le sociologue allemand laisse entendre que « les risques terroristes et tous ceux qui sont dus à la volonté d'acteurs [...] échappent à tout calcul de probabilité. » (Beck, 2003 : 27). En tant que nouveaux risques, les risques terroristes ne répondraient donc pas aux critères de l'assurabilité<sup>136</sup>. Au contraire, les travaux menés par Ericson (Ericson, Barry et Doyle, 2000; Ericson Doyle et Barry, 2003; Ericson et Doyle, 2004a-b) montrent que les firmes d'assurance vont en réalité assurer pratiquement n'importe quoi grâce au recours à un ensemble des connaissances, de dispositifs, de techniques et de technologies. L'incertitude entourant les risques majeurs, par exemple de désastres naturels et de catastrophes technologiques, n'entraverait pas le fonctionnement courant de l'assurance privée. C'est le cas empirique de l'assurance contre le terrorisme, dans le contexte des attentats du WTC, qui retiendra l'attention de ces auteurs et que nous présenterons dans ce qui suit.

---

<sup>136</sup> Beck ajoute que « [p]ar là même, les bases rationnelles actuelles du calcul de probabilité d'un risque sont invalidées. L'intention se substitue au hasard, la malveillance à la bienveillance. » (Beck, 2003 : 32).

« [...] after the terrorist activity of 11 September 2001, insurers recoiled and immediately stopped underwriting terrorist coverage. Many insurers did act in this manner, temporarily. However, the insurance system not only paid an estimated \$55 billion to cover this loss, it also immediately set about the task of reconfiguring this risk so as to continue insurance coverage and profit from it. » (Ericson et Doyle, 2004a : 21)

Voici donc, en quatre temps, les ressources de la gouvernance assurantielle du risque ayant permis de gérer l'incertitude et de maintenir l'assurabilité privée des risques de terrorisme suite au 11 septembre 2001. Suivant les études conduites par Ericson, nous verrons que l'industrie a garanti l'extension de l'assurabilité par : (1) l'intégration du principe de précaution aux connaissances assurantielles du risque ; (2) la gestion préventive des risques à travers la (dé)sélection du risque et les techniques de sécurité; (3) la fonction essentielle de l'État comme assureur en dernier ressort ; et (4) la répartition financière du risque et le marché spéculatif de la réassurance.

#### 4.2.1 Les conditions incertaines de connaissance du risque : la précaution

Dans leurs études de l'industrie assurantielle, Ericson et ses collaborateurs insistent d'abord sur la condition d'incertitude technoscientifique dans laquelle les assureurs opèrent régulièrement<sup>137</sup>. Nous discuterons donc ici de l'étape primitive de la gouvernance assurantielle du risque, précédant la marchandisation<sup>138</sup> : la production de connaissances du risque et de l'incertitude par objectivation des choses en tant que probabilités logiques au sens keynésien (voir chap. 2). Intéressons-nous préalablement aux conditions de connaissance du risque terroriste avant et après les attentats du WTC. Nous constaterons qu'afin de garantir l'assurabilité de ce

---

<sup>137</sup> En effet, Ericson et Doyle (2004b : 138) expliquent : « Scientific data on risk are variously absent, inadequate, controversial, contradictory, and ignored. Insurers impose meaning on uncertainty through non-scientific forms of knowledge that are intuitive, emotional, aesthetic, moral and speculative. ».

<sup>138</sup> Sur l'idéal-type de la gouvernance assurantielle du risque en neuf moments interdépendants, voir Ericson, Doyle et Barry (2003 : 5-6).

« nouveau risque », l'industrie intégrera le principe de précaution à ses souscriptions et à ses modélisations tout en tenant compte d'analyses subjectives.

Selon Ericson et Doyle (2004b : 141), les attentats du WTC représentent la plus grande catastrophe liée à un événement unique dans l'histoire<sup>139</sup>. Si les assureurs ne pouvaient prévoir avec exactitude la destruction totale du WTC, un événement de cette ampleur ne relevait pas de l'incertitude radicale avant le 11 septembre 2001. Avant cette date, certains hauts dirigeants de l'industrie furent déjà en contacts avec une littérature – par exemple de la RAND Corporation – portant sur un terrorisme caractérisé par l'imprévisibilité, une assise géographique diffuse et une indépendance par rapport aux instances étatiques (*ibid.* : 143). Par ailleurs, les attentats de l'Irish Republican Army à Londres (1992) et à Manchester (1996), de même que celui de 1993 contre le WTC permettaient d'établir un degré de risque concernant ce type de terrorisme.

Suite au 11 septembre 2001, des initiés de l'industrie de l'assurance décrivèrent l'événement comme une manifestation de la « malédiction assurantielle » : les pertes catastrophiques font apparaître des risques auparavant inimaginables (*ibid.* : 145). Face aux nouvelles incertitudes, les assureurs eurent au départ recours au principe de précaution afin de reconnaître l'incommensurabilité potentielle des coûts des événements futurs<sup>140</sup>. Il s'agit en outre d'une mise en perspective de la confiance dans l'approche actuarielle du risque : « insurers exercised extreme precaution in both underwriting terrorism risk and ensuring that policyholders who retained terrorism coverage had intensified preventive security. » (*ibid.* : 147). Contre le PIP de Beck,

<sup>139</sup> On estime les pertes assurées (55 milliards USD) et non-assurées (50 milliards USD) à plus de 105 milliards USD (Ericson et Doyle, 2004b : 141).

<sup>140</sup> Depuis quelques temps, la précaution assurantielle apparaît utile dans la couverture de *risques géographiquement diffus* (comme les catastrophes naturelles ou terroristes), de *risques par agrégation* (par la concentration spatiale élevée de pertes assurées), de *risques corrélés* (un incident unique affectant plusieurs types d'assurances) et de *risques d'entreprises* (par interaction entre pertes assurées et conjoncture des marchés financiers) (Ericson et Doyle, 2004a-b). Lire aussi Baker (2002).

on constate que l'industrie modifia donc ses modélisations du risque par l'intégration du pire scénario. Les pertes totales dans le cas de catastrophes majeures en propriétés commerciales furent ainsi intégrées dans les modèles de *pertes maximales probables* (PML). « Hoping to capitalize on market opportunities, insurers sought models of terrorism exposure that promised to make the incalculable seem more calculable, to turn their uncertainties into risks. » (*ibid.* : 149)<sup>141</sup>.

Malgré leur prétention à l'analyse objective du risque, ces modèles de pertes liées au terrorisme reposent toutefois fortement sur la sélection d'analyses subjectives d'experts. D'après Ericson et Doyle (*ibid.* : 150), certains initiés sont conscients des limites des connaissances modélisées et de l'impossibilité de « vendre de l'incertitude sous l'apparence du risque » en effectuant ce qui s'apparente plutôt à la spéculation. Certaines entreprises se seraient même doté de leur propre panel d'experts analysant les reportages médiatiques de la « guerre au terrorisme » (*ibid.*). On le voit, risque et incertitude ne s'excluent pas mutuellement ; dans la couverture de risques catastrophiques, les assureurs développent des dispositifs permettant de transcender l'incertitude scientifique. Ils doivent couramment gérer des dangers hors de portée de leur logique organisationnelle, des technologies assurantielles et de l'actuariat.

Bref, l'assurabilité des risques de catastrophes terroristes dépend tant des techniques actuarielles que des connaissances professionnelles, de l'histoire sociale, du sens commun et même de la spéculation. Les analyses menées par Ericson reconnaissent en somme que la sélection des risques repose sur des perceptions à la fois sociales, culturelles, politiques et économiques (voir Douglas et Wildavsky, 1982).

---

<sup>141</sup> Voir Ericson et Doyle (2004b : 148-9) au sujet des modélisations du risque terroriste basées sur les conventions propres aux modèles de pertes liées aux désastres naturels.

#### 4.2.2 Techniques de sécurité et désélection du risque : la prévention

Un aspect du nouveau terrorisme soulevé par Beck (2002b, 2003) est la question de l'intentionnalité. Alors que celle-ci représente un problème pour la TSR, il n'en est pas ainsi pour l'assurabilité des risques de terrorisme. La raison est fort simple : les terroristes, ou leurs organisations plus ou moins nébuleuses, ne sont évidemment pas propriétaires des infrastructures assurées qu'ils attaquent. Même en adhérant à l'analyse de l'intentionnalité du terroriste, on ne rencontre pas le problème de l'aléa moral. Or, bien que l'économie standard réduit ce problème à l'indiscipline du consommateur qui ne s'efforce pas de maîtriser la source des risques assurés, Ericson, Barry et Doyle (2000 : 532) l'étendent également à l'assureur. Ils désignent cette dynamique interactionnelle propre à la relation assurantielle par la notion de *risque moral* : « moral risk refers to the ways in which an insurance relationship fosters behaviour by any party in the relationship that immorally increases risk to others. » (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 11). Par la gestion des risques moraux, les firmes d'assurance cherchent à classer, à sélectionner et à contrôler les risques, les populations et les patrimoines qu'elles couvrent. De cette manière, l'industrie tend à responsabiliser les individus et les organisations assurés notamment au moyen de techniques de sécurité.

Suite aux attentats du WTC, l'approche précautionneuse des assureurs se traduit en effet par l'imposition contractuelle et officieuse de la sécurité privée, de technologies de surveillance électronique et de planification accrue de l'espace urbain (Ericson et Doyle, 2004b : 139)<sup>142</sup>. L'exercice de contrôles préventifs fondés sur un discours de responsabilisation constitue à vrai dire une caractéristique des assureurs privés. « They effect moral regulation by making people think of risk objects in terms of

---

<sup>142</sup> Pour une critique du néolibéralisme à travers l'étude des tendances récentes, dans l'industrie assurantielle, à l'intensification de la surveillance et du contrôle privés – par exemple grâce à des corps de police privés –, se référer à Ericson, Barry et Doyle (2000).

their own ethical conduct with respect to those objects : being knowledgeable about risks and doing their part to prevent, minimize, and distribute them. » (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 10). Dans le contexte post-attentats du WTC, la fonction principale de ce contrôle et de cette responsabilisation consista à réorganiser les risques à assurer par la discrimination de leurs degrés d'incertitude. Il s'agissait alors de procéder à la *démutualisation* par *désélection* des risques différenciés en fonction des niveaux d'incertitude. On cherchait par là à reconstruire des produits assurantiels dont la profitabilité était rétablie.

- « In insurance, differentiation, segmentation, and exclusion are simultaneously processes of marketing and moral assessment in underwriting. The irony of insurance is that in the very process of pooling risk it also constantly unpools it. [...]. In order to protect the integrity of a given pool it must deselect those who pose too great moral risk. This process of deselection creates more and more specialized risk pools – with highly variable premiums, contract conditions, and surveillance mechanism – and excludes a substantial number of people entirely. » (*ibid.* : 12)<sup>143</sup>

Les connaissances extra-actuarielles, la précaution, le contrôle et la responsabilisation préventives ainsi que la désélection représentent un ensemble de dispositifs et de techniques propres au système assurantiel. Le fonctionnement normal de l'industrie aurait ainsi contribué à la compensation des pertes survenues lors des attentats du WTC et au maintien de la couverture privée des risques de terrorisme. Ericson et Doyle (2004b : 155) indiquent du reste que les assureurs effectuent couramment une « exclusion sélective » parmi les risques qu'ils couvrent. La dynamique d'accumulation de cette industrie exige cependant de contrer l'exclusion des risques incertains en favorisant l'expansion maximale des limites de l'assurabilité. Le cas empirique des attentats du WTC montre *a fortiori* que l'impératif du profit assurantiel

---

<sup>143</sup> Ericson, Doyle et Barry (2003 : 13) précisent : « A private insurance company is not in the business of redistribution resources among the insured, but rather of discriminating in favour of those who contribute to the goodness of the pool and the prosperity of the company. It would be acting immorally if it did otherwise. ». Voir entre autres sur cette question Baker (2003).

nécessite des modes alternatifs de gestion des risques catastrophiques : la collaboration avec l'État et une diffusion du risque au sein des marchés financiers.

#### 4.2.3 L'État comme assureur en dernier ressort

« the state is part of the insurance industry and a major contributor to its viability. In return for its involvement [...] the state receives enormous benefits. » (Ericson, Doyle et Barry, 2003 : 7)

Lors du second chapitre, nous avons vu que l'assurabilité exigeait un partenariat essentiel entre l'État et l'industrie. La période suivant les attentats du WTC éclaire cette règle. « This is a story of how, in conditions of extreme uncertainty, insurers have difficulty forming a market, and seek the help of governments as the insurer of last resort. » (Ericson et Doyle, 2004b : 151). Contre Beck, Ericson et ses collaborateurs proposent donc que l'économie politique néolibérale a permis le maintien d'assurances contre le terrorisme grâce à un compromis entre l'industrie privée et le gouvernement états-unien. Qui plus est, l'État ferait office d'assureur en dernier ressort en garantissant la confiance sur un marché refoulant l'éventualité d'une crise par effet de contagion<sup>144</sup>.

Depuis le 11 septembre 2001, les assureurs sont en réalité contraints de reconfigurer les termes de la couverture des risques liés au terrorisme en raison d'obligations légales (Ericson et Doyle, 2004b : 152)<sup>145</sup>. L'absence de telles couvertures risquerait ultimement de freiner la croissance économique (Courbage et Liedtke, 2002)<sup>146</sup>.

---

<sup>144</sup> Selon Ericson, Doyle et Barry (2003 : 7) : « The state frequently collaborates with the insurance industry in joint ventures, for example, to form entire insurance markets or to partially underwrite specific risks. ».

<sup>145</sup> Lire notamment Bougen (2009).

<sup>146</sup> Courbage et Liedtke (2002 : 2) expliquent : « Cases of adverse economic impacts to individual firms caused by the absence or high price of coverage for terrorism-related events are becoming more

Alors que plusieurs contrats à long terme demeurèrent simplement en vigueur après cette date, certaines assurances contre le terrorisme étaient déjà obligatoires en regard des régimes de compensation étatique d'accident au travail<sup>147</sup>. De surcroît, l'État intervint également *ex post* comme assureur en dernier ressort pour éviter les faillites et surtout pour accroître les limites de l'assurabilité. En fait, malgré leurs conséquences humaines et géopolitiques désastreuses, les attentats terroristes représentent d'importantes opportunités aux yeux des firmes. Ce marché assurantiel constitue un secteur hautement profitable où les probabilités de pertes sont extrêmement basses et où les contrats mobilisent des capitaux considérables.

En dépit de la responsabilisation néolibérale des acteurs et du renforcement des entités privées, Ericson et Doyle (2004a : 22) observent dans ce cadre une avancée du pouvoir de l'État-nation : « [...] in some areas, such as catastrophic loss through natural (e.g., storms, earthquakes) and human-made (e.g., nuclear energy, terrorism) forces, the strong state is advancing as the ultimate insurer »<sup>148</sup>. En somme, sans l'intervention ultime de l'État, les acteurs de l'économie politique et de la société en général seraient forcés d'assumer davantage de risques et risqueraient de perdre la confiance économique. Les analyses conduites par Ericson soutiennent corrolairement que cette collaboration assurantienne répond aux intérêts de l'État *et* de l'industrie. En plus d'investir fortement dans les bons du trésor, les firmes assurantielles contribueraient à la fiscalité publique et à l'emploi. « Most significantly, private insurance relieves the state of having to compensate losses it might otherwise be politically compelled to cover. » (Ericson, Doyle et Barry, 2003 :

---

and more present as policies continue to be renewed over time. Some examples of large projects cancellations, especially in real estate, have surfaced, with the lack of terrorism coverage being cited as a principal contributing factor (Hillman, 2002). »

<sup>147</sup> Ce constat appuierait le diagnostic de la relativité socio-culturelle du risque, y compris du risque assurantiel : « The meaning of risk and loss also changes significantly across different jurisdictions, because each jurisdiction has its own distinct legal liability system as well as media and political culture. » (Ericson et Doyle, 2004a : 16).

<sup>148</sup> Pour une analyse historique du développement de l'État comme « gestionnaire ultime du risque » aux États-Unis, Ericson et Doyle réfèrent à Moss (2002).

7). Finalement, ces analystes remarquent que l'ensemble des techniques et ressources assurantielles se sont déployées, après le 11 septembre 2001, dans un contexte d'éclatement de la bulle technologique au tournant des années 2000.

#### 4.2.4 Assurance et finance : la diffusion financière du risque catastrophique

« Insurers reconfigure the uncertainties of others – of scientists' knowledge of risk and uncertainty, and of the insured in search of more security – into capital against whose loss they offer a guarantee. [...]. In short, the insurance industry addresses uncertainty by protecting capital from risk. Ironically, it does so by putting capital at risk, especially but not exclusively its own. Insurers are risk takers in conditions of uncertainty. » (Ericson et Doyle, 2004a : 18)

Dans le contexte post-attentats du WTC, comme dans tous cas de pertes catastrophiques, les assureurs eurent le réflexe d'annuler et d'éviter de renouveler des contrats apparaissant rétrospectivement défavorables (Ericson et Doyle, 2004b : 151). Une réaction en chaîne risquait ainsi de se mettre en branle<sup>149</sup>. Dit autrement, on rencontrait le spectre d'une sorte de contraction de l'assurabilité ; l'incertitude accrue fait en sorte qu'il est soudainement ardu de distribuer le risque assurantiel dans le marché, malgré l'approche de précaution, les techniques de prévention et la régulation politique. La gouvernance assurantielle du risque possède néanmoins une double réponse face aux excès d'incertitude : la valorisation financière du capital assurantiel et le marché superposé de la *réassurance*. C'est dans ce marché secondaire de la réassurance que l'on procède à la titrisation des risques catastrophiques.

---

<sup>149</sup> Les assureurs étaient tentés de transférer les coûts majorés des risques vers les assurés. Dépendamment des régulations étatiques en place, le prix des primes pourraient augmenter trop drastiquement et les contrats deviendraient très restrictifs, certains risques s'en voyant exclus (Ericson et Doyle, 2004b).

Dans un premier temps, les incertitudes excédentaires des assureurs et des experts, suite au 11 septembre 2001, auraient aussi été gérées grâce à la logique de valorisation financière du capital assurantiel<sup>150</sup>. En effet, les firmes d'assurance sont de grandes spéculatrices : elles vont même jusqu'à couvrir des incertitudes par des opérations menaçant leur propre solvabilité (*ibid.* : 148). Selon sa condition financière et ses ratios de pertes (« loss ratios »), l'assureur est à même de substituer l'incalculabilité, l'imprévisibilité et la gravité élevées du risque catastrophique par une logique de capital financier. Certes, certains risques sont totalement inassurables – tels les dangers de chute d'astéroïdes et de guerres nucléaires –, alors que d'autres sont inassurables dans le marché : « for example, the risk of unemployment, or of flooding in specific regions – are addressed by government insurance schemes. » (*id.*, 2004a : 17). En tant qu'acteurs financiers, les assureurs ont accès à une logique leur permettant en principe de réduire à néant les limites de l'assurabilité car, en assurances, « tout peut être un risque ; tout dépend de la façon dont on analyse le danger » (Ewald, 1986 : 173). Ericson et Doyle (2004a : 17) résumant en ce sens l'assurabilité – selon un critère purement financier – à l'exigence de l'entente contractuelle régie par l'impératif du profit, sans égard à la connaissance du risque<sup>151</sup>.

« The London market remains *the* locus for insuring risks that have proven too difficult to insure elsewhere [...]. Perhaps the most remarkable thing is that insurers decide to insure as much as they do, regardless of whether or not they have detailed knowledge of the risk. » (*ibid.* : 18)

---

<sup>150</sup> Guilhot (2006 : 42) rappelle pertinemment que, des années 1980 aux années 1990, les firmes d'assurance se sont inscrites comme de véritables agents de la globalisation financière en se maintenant au second rang au niveau de la capitalisation parmi les investisseurs institutionnels – après les fonds de pension et loin devant les fonds communs de placement. La logique financière de l'industrie assurantielle constitue à nos yeux une variante de la captation de l'épargne salariale de masse alliée à l'accumulation des capitaux assurantielles d'origines corporatives et institutionnelles. Or, les études régulationnistes de la financiarisation – si intéressantes soient-elles – n'intègrent généralement pas l'analyse du secteur assurantiel (voir par exemple Morin, 2006).

<sup>151</sup> Ailleurs, les auteurs proposent : « Insurance is a business of uncertainties : the key question is which party becomes more averse and decides either to withdraw from the contractual relationship or to seek more enabling conditions of participation. » (Ericson et Doyle, 2004b : 148).

Malgré l'opportunité de la diffusion financière du risque, les pertes assurées ont, après les attentats du WTC, interagi avec le ralentissement des marchés de capitaux et la faiblesse des taux d'intérêts de l'époque. Ces circonstances auraient fourni des outils conduisant à jeter un nouvel éclairage sur la corrélation entre souscription assurantielle, investissements financiers et risques de crédit. « A reinsurance executive said in interview that this new understanding amplified uncertainties about the magnitude of future loss. » (Ericson et Doyle, 2004b : 147).

La montée des incertitudes économiques frappant l'industrie fut alors, dans un second temps, distribuée dans le marché secondaire de la réassurance. La fonction première de ce marché superposé est claire : couvrir les assureurs primaires en élargissant la diffusion du risque. « The originating or primary insurer takes out its own insurance protection with reinsurers in order to spread its risk exposure. » (Ericson et Doyle, 2004a : 17). Selon Bougen (2003 : 255), ce secteur en forte expansion depuis le milieu de la décennie 1990 s'inscrit en parallèle aux autres marchés de produits dérivés. La réassurance constitue en vérité le lieu de la *titrisation* des risques catastrophiques. Lobo-Guerrero (2011 : 78) précise :

« The manoeuvre enabling the securitization of catastrophic risks is one in which risks are distributed within the capital markets through a financial derivative known as catastrophe bonds (cat bonds). Risks which would otherwise be considered to exceed insurable cover are transferred to the capital markets through this form of derivative. »

À travers le marché dérivé des *cat bonds* – ou « titres de catastrophes » –, les firmes de réassurance représentent en quelque sorte les « financiers assurantiels en dernier ressort » (Bougen, 2003 : 259). Les réassureurs s'inscrivent donc comme acteurs hautement spéculatifs sans considérations stables pour les instruments

probabilistes<sup>152</sup>. Ainsi, les catastrophes d'origine humaine et les désastres naturels posent autant de problèmes aux réassureurs qui se doivent de quantifier l'inquantifiable et de penser l'impensable (*ibid.* : 258) pour maximiser leurs profits. Dans ces conditions, on comprend que, selon la Reinsurance Association of America, la réassurance occasionne un « processus de réconciliation pratique » du risque et de l'incertitude (*ibid.*).

#### 4.3 Conclusion : une question de théorie du pouvoir ?

Dans ce dernier chapitre, nous avons vu que le PIP de Beck constitue un indicateur institutionnel de la dissolution du compromis providentiel et du passage à la société du risque en raison de l'incontrôlabilité des incertitudes fabriquées. Suivant la TSR, ce principe surgirait du centre de l'économie politique capitaliste : les firmes d'assurance refuseraient de couvrir les risques catastrophiques. Nous avons dans cet élan relevé chez Beck une triple conception de l'assurabilité privée : elle suppose la connaissance actuarielle du risque (existence de probabilités et capacité de mutualiser) ; la profitabilité de l'opération assurantielle dépend de l'intervalle temporel entre la ratification du contrat et l'actualisation du risque ; et seuls les risques contrôlables sont assurables dans le marché.

Nous avons par ailleurs constaté que les études empiriques d'Ericson et ses collaborateurs réfutent le PIP. D'après leurs observations, l'impératif du profit conduit l'industrie de l'assurance à se doter d'une gouvernance du risque permettant de transcender l'incertitude radicale et d'étendre l'assurabilité, en l'occurrence, des risques de terrorisme. Nous avons distingué quatre mécanismes de cette gouvernance

---

<sup>152</sup> Bougen (2003 : 259) explique : « The securitization of catastrophic risk in the capital market will involve for the most part participants with a mentality of investing over the shortest of time horizons, worrying if a single catastrophe (itself a phenomenon outside their normal range of expertise) might occur. ».

privée. Premièrement, les firmes d'assurance opèrent régulièrement en conditions d'incertitude technoscientifique et d'absence de probabilités actuarielles. Suite au 11 septembre 2001, les assureurs ont donc intégré le principe de précaution à leurs connaissances et à leurs modélisations du risque tout en fondant leurs décisions de souscriptions sur des analyses subjectives d'experts. Deuxièmement, aux moyens de la sécurité privée, des technologies de surveillance et de la planification urbaine, l'industrie a imposé une gestion préventive des risques de terrorisme. La principale fonction de ces contrôles – reposant sur une volonté de responsabiliser les assurés – consiste à garantir la réorganisation des risques. Ainsi, les firmes ont opéré la désélection de certains risques par différenciation des produits assurantiels en fonction des divers degrés d'incertitude et de la rentabilité de chaque produit assurantiel ainsi construit.

Paradoxalement, les risques d'attentats terroristes représentent, aux yeux des firmes, un marché hautement profitable ; les probabilités de pertes sont extrêmement basses et les contrats impliquent d'énormes capitaux. Troisièmement, l'économie politique néolibérale a dans ce cadre garanti le maintien d'assurances contre le terrorisme malgré la montée de l'incertitude sur le marché après le 11 septembre 2001. À travers un partenariat entre l'industrie assurantielle et le gouvernement états-unien, l'assurabilité de ce type de risques a pu reprendre de l'expansion. *A fortiori*, l'État s'inscrit en tant qu'assureur en dernier ressort, garant de la confiance du marché. Finalement, on a vu que l'excès d'incertitude fut réparti à la fois par la valorisation financière du capital assurantiel et dans le marché de la réassurance. D'une part, en considérant les firmes d'assurance comme acteurs financiers, l'impératif du profit, la spéculation et l'exigence de l'entente contractuelle en viennent à définir ultimement l'assurabilité privée. D'autre part, la titrisation des risques de catastrophes sur les marchés spéculatifs de la réassurance a autorisé la diffusion de l'incertitude liée au terrorisme par l'extension de la répartition des risques dans l'ensemble de l'économie.

Ces marchés financiers, apparentés aux marchés de produits dérivés, auront pour ainsi dire supprimé les limites de l'assurabilité grâce à leur logique spéculative.

En résumé, le PIP de Beck aura été critiqué tant en raison de son inadéquation empirique – les travaux menés par Ericson montrant que les assureurs couvrent bel et bien des risques de catastrophes – que de son idée de passage des risques contrôlables de la modernité industrielle-nationale aux nouveaux risques incontrôlables de la modernité réflexive (Collier, 2008 : 225). En effet, certains commentateurs soutiennent, contre Beck, que l'assurance ne vise pas le contrôle des sources du risque, pas plus que ne le font les programmes publics de compensation des dommages catastrophiques (O'Malley, 2003a : 276)<sup>153</sup>. Or, nous avons plutôt vu, suivant Ericson et ses collaborateurs, que l'assurance ne vise pas *seulement* le contrôle de l'origine des risques. À vrai dire, cette industrie vise plutôt un contrôle partiel des sources du risque par la responsabilisation des acteurs et l'imposition des techniques de sécurité et de surveillance.

De l'avis d'Ericson et Doyle (2004b), Beck a de surcroît raison d'indiquer que l'assurance ne peut remplacer les pertes de vies humaines ni réparer les dommages environnementaux irréversibles. Comme l'indique Ewald (1986), l'assurance n'offre qu'une protection financière contre la perte d'un capital par le versement d'une indemnisation. C'est cependant tout ce qu'Ericson et Doyle concèdent à l'analyse beckienne de l'assurance et de l'assurabilité. Dans une brève réplique parue en 2007, Beck ne concèdera pas la défaite : il ne fera qu'avouer sa méprise au sujet de la séparation radicale de l'assurable et l'inassurable. « There can be no doubt that the results of this study *refute* the hypothesis that there is a *sharp* dividing line – either/or relation – between insurable and non-insurable risks. » (Beck, 2007 : 134). Il ajoutera

---

<sup>153</sup> Collier appuie également O'Malley sur ce point : « O'Malley (2003) has noted that it is not clear what Beck means by 'control' in this discussion, since insurance serves only to mitigate financial harm, not to 'control' the event. » (Collier, 2008 : 245).

sans hésitation que la nécessité de l'intervention publique pour appuyer l'industrie assurantielle en cas de catastrophes corrobore au contraire sa thèse du PIP.

« However, the case study *confirms* my thesis insofar as it proves that the *private* insurance industry runs up against its limits in the case of catastrophes and must rely on *public* co-insurance (i.e. subsidies). [...]. In this sense the authors in many respects confirm the basic hypothesis that reflexive modernization erodes the foundations of traditional risk management. » (*ibid.* : 136)

Nous remarquons que, d'après Beck, la fonction de l'État comme assureur ultime en conditions de catastrophe *avérée* prouverait l'inassurabilité privée des risques liés au terrorisme. Nous avons pourtant souligné qu'Ericson et ses collaborateurs considèrent l'État comme garant de la confiance dans le fonctionnement courant du marché assurantiel, d'une part, et comme institution garantissant l'extension de l'assurabilité privée face aux excès d'incertitude, par exemple à travers diverses régulations légales, d'autre part. Cette collaboration assurantielle répondrait *a fortiori* aux intérêts de l'État *et* de l'industrie<sup>154</sup>. Nous constatons en fait que cette occultation de la part de Beck s'explique par sa théorie du pouvoir du capital et sa conception des rapports entre l'économie et le politique dans la TSR.

Dans la NEPG de Beck, le pouvoir du capital est de nature globale et autarchique, c'est-à-dire politique par effet secondaire des décisions des acteurs économiques (voir chap. 3). La TSR ne peut donc concevoir que le pouvoir économique et autonome d'une firme dépende d'une collaboration explicite avec le pouvoir politique et territorial d'un État-nation. Dans la théorie beckienne du pouvoir, l'État-nation serait malgré lui dominé et transformé par le pouvoir économique du capital global ; le

<sup>154</sup> Tel que mentionné plus tôt (art. 4.2.3), un compromis entre l'industrie privée et le gouvernement états-unien existait déjà, avant les attentats du WTC, certaines assurances privées étant obligatoires au sein de régimes de compensation étatique d'accident au travail (Ericson et Doyle, 2004a-b). Sur la fonction essentielle de l'État par rapport à l'assurabilité, voir également le chapitre II du présent mémoire (art. 2.3.3.)

pouvoir de la firme ne pourrait alors pas dépendre d'un compromis sciemment institutionnalisé par l'État. Plus simplement, nous concluons que Beck ne reconnaît pas que l'État et l'industrie s'inscrivent en partenariat pour garantir l'extension maximale de l'assurabilité *privée* en fonction de l'impératif de l'accumulation *privée* du capital. Mais la tentative infructueuse de Beck d'intégrer ses critiques dans sa TSR ne s'arrêtera pas là.

#### 4.3.1 Ouverture : de la réplique de Beck à une tentative de conciliation

Selon O'Malley l'assurabilité des catastrophes par la titrisation des risques (voir Bougen, 2003) remet sérieusement en cause la TSR. Or, du point de vue de sa théorie socio-historique générale, le sociologue allemand pourrait répondre que cette assurabilité constitue en fait une anomalie dans le cadre de la transition de la première à la seconde modernité (O'Malley, 2003a : 276). C'est précisément ce que Beck proposera dans un ouvrage paru en 2007.

Commentant les critiques formulées par Ericson et ses collaborateurs à son endroit, Beck (2007 : 135) suggère que les attentats terroristes représentent un phénomène à mi-chemin entre la société industrielle-nationale et la société du risque<sup>155</sup>. Autrement dit, il soutient que les dangers liés au nouveau terrorisme constituent une forme hybride combinant l'*accident* au sens actuariel et la *catastrophe* au sens que lui apose la TSR. Du reste, en reprochant corrolairement aux analyses conduites par Ericson de passer outre la distinction entre les *pertes* catastrophiques et l'*anticipation* du risque, Beck prouve involontairement une conclusion de notre exposé. À ses yeux, le débat tourne autour de l'avènement de la seconde modernité caractérisée par l'apparition de

---

<sup>155</sup> Au sujet du risque terroriste, Beck propose : « It manifests itself, on the one hand, in horrific events that are spatially and temporally *limited* and are in a classical sense 'accidents' [...]. At the same time, if we focus on intent, these are not accidents at all, since they embody what was previously unthinkable. » (Beck, 2007 : 135).

risques globaux, illimités et potentiellement irréversibles, et de laquelle son idéologie politique du subpolitique cosmopolite émane automatiquement. En effet, par son questionnement, Beck dévoile ses véritables intentions : « to what extent can the empirical findings of the study be reinterpreted from the perspective of the theory of world risk society ? » (*ibid.* : 134). Chez Ericson et ses collaborateurs, c'est plutôt la question empirique de l'assurabilité dans l'économie politique de l'industrie de l'assurance qui forme l'objet de la réflexion. Constatant ses erreurs, Beck aurait-il choisi de sortir des cadres du débat autour de son PIP en tentant d'intégrer ses critiques à son édifice théorique vacillant ?

En dernier lieu, Bougen viendra dans une certaine mesure à la rescousse de la TSR. À son avis, les mécanismes réassurantiels de titrisation des dangers catastrophiques s'inscrivent au point de jonction de l'inassurabilité des nouveaux risques et du pouvoir d'innovation du capitalisme, de sorte que la TSR et la théorie de la gouvernementalité éclairent toutes deux l'évolution de la société du risque (Bougen, 2003 : 253). Avec O'Malley, nous jugeons que cet appui partiel de Bougen envers la TSR témoigne de sa considération insuffisante des rapports entre l'industrie de l'assurance et sa régulation par les institutions publiques. « Bougen's paper charts, [...] a neo-liberal political and technical operation of rendering catastrophes governable privately. » (O'Malley, 2003a : 227)<sup>156</sup>. Bougen sous-estimerait-il, à l'instar de Beck, le pouvoir des institutions gouvernant l'accumulation du capital et leur capacité à exploiter les opportunités de profits et de création de marchés qu'offrent les nouveaux risques de catastrophes ?

---

<sup>156</sup> En fait, Bougen (2003 : 260) met en évidence la fragilité des réassureurs devant l'intensification des catastrophes et de l'incertitude : « The increasing frequency and severity of catastrophes, their escalating costs and new categories of extreme catastrophe with as yet indeterminable effects, all resonate in part with Beck's thesis of risk society and its acceleration towards non-insurability. [...]. To some reinsurers catastrophes can either remain or become reinsurable only if innovative solutions or more imaginatively assembled risk network for catastrophe financing can be discovered. ». Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence le fait que Bougen se soit par la suite timidement ravisé à cet effet face à son étude de l'évolution de la législation états-unienne touchant le secteur de l'assurance privée contre les risques de terrorisme (voir Bougen, 2009).

## CONCLUSION

Ce mémoire visait deux objectifs interreliés. L'objectif général était de réfléchir à la nature des rapports entre l'économique et le politique dans la globalisation néolibérale, plus précisément dans le cas de l'économie politique de l'industrie de l'assurance. Pour y parvenir, l'objectif spécifique consistait à établir un état des lieux systématique du débat autour du PIP de Beck. Face à l'absence de synthèse analytique de cette controverse sociologique, ce mémoire proposait une contribution à la sociologie émergente de l'assurance à travers une réflexion sur le problème de l'assurabilité.

En fonction de ces objectifs, notre revue de littérature s'est d'abord intéressée aux critiques adressées à la TSR de Beck touchant particulièrement à son traitement des questions du pouvoir, des institutions et de l'économie politique. Nous avons ainsi constaté que la théorie de la gouvernementalité s'inscrit comme le seul cadre théorique alternatif à la TSR en sociologie du risque et qu'elle tend à intégrer le thème de l'assurance au cœur de la question du risque. De surcroît, nous avons conclu cette synthèse des écrits en indiquant que seuls Ericson et ses collaborateurs systématisent véritablement un cadre d'analyse alternatif en sociologie du risque en mobilisant une approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernementalité dans l'étude de l'assurance privée.

Nous nous sommes ensuite penché sur l'articulation du risque et de l'incertitude, un problème conceptuel résidant au centre de la question de l'assurabilité. Nous avons premièrement constaté que Beck propose d'une part une définition duale du risque renvoyant tant au danger et à la menace qu'à l'opportunité et au possible. D'autre

part, la TSR laisse en suspens l'articulation entre le risque et l'incertitude : la société du risque représente un monde où risque et incertitude fusionnent en raison de l'ingouvernabilité institutionnelle des dangers inhérents au développement technico-industriel. En explorant deuxièmement la distinction classique entre le risque et l'incertitude en science économique chez Knight et Keynes, nous avons montré que la TSR propose une sociologie de la précaution. S'inspirant de la théorie keynésienne de l'incertitude épistémique afin d'asseoir sa critique de la technoscience, Beck s'oppose à la distinction knightienne entre le risque et l'incertitude. Cet examen de l'épistémologie de la probabilité sur la base des travaux de Knight et Keynes nous a surtout permis de mettre en lumière les questions de la firme et de la régulation institutionnelle du risque et de l'incertitude. Nous avons dans cet élan montré que le comportement en conditions d'incertitude s'explique moins par l'usage de la rationalité instrumentale et du calcul utilitariste du risque que par la force des conventions sociales et la détention de pouvoir. Suivant Keynes, l'étude des comportements en incertitude devrait en effet prioriser les facteurs politico-normatifs sous-tendant les anticipations et donc laisser en arrière-plan le calcul probabiliste et utilitariste du risque.

Troisièmement, nous avons dans ce cadre conclu que la conceptualisation de l'assurabilité exigeait de se transporter de l'épistémologie de la probabilité vers l'économie politique de l'assurance. Autrement dit, notre réflexion épistémologique sur le risque et l'incertitude a soulevé la question de l'articulation institutionnelle des deux notions. Contre la conception probabiliste et actuarielle du risque, nous avons vu que l'incertitude constitue la précondition fondamentale de l'assurabilité. Nous avons par exemple montré que l'assurabilité de l'incertitude brouille la frontière couramment admise entre l'assurance et la spéculation. C'est donc *a fortiori* l'organisation et la diffusion du risque au sein du marché qui autorisent ultimement la couverture assurantielle. Puis, en soutenant que l'incertitude constitue la précondition de l'assurabilité, nous avons discuté de la fonction de l'État et des institutions

publiques comme assureurs en dernier ressort. En somme, cette démarche nous a conduit à proposer que le risque et l'incertitude entretiennent des rapports nécessitant des médiations institutionnelles et organisationnelles. À notre sens, c'est la puissance du capital et sa collaboration avec les institutions publiques qui permettent de déterminer la nature effective de l'assurabilité.

Afin de cerner les fondements théoriques profonds du PIP dans la sociologie de Beck, nous nous sommes alors tourné vers l'analyse du pouvoir des institutions dans l'économie politique de la société du risque. Cette déconstruction de la vision beckienne du capitalisme contemporain a démontré que le concept de pouvoir n'y renvoie pas à une forme essentiellement politique. D'entrée de jeu, la NEPG ancre sa théorie du méta-pouvoir des institutions dans un contexte de globalisation et de dissolution des frontières territoriales de l'État-nation. Le pouvoir constituerait, dans cet espace globalisé, un méta-jeu d'interactions entre acteurs transnationaux sans ontologies propres. Beck se fonde donc sur une approche interactionniste en considérant les acteurs – États, FTN et société civile globale – en tant que produits de co-constitutions contingentes. Suivant cette NEPG, l'économie globale générerait un pouvoir autonome et non-politique ou « politique par effets secondaires des décisions économiques ». Ce pouvoir économique autarchique fonderait les stratégies du capital qui traverseraient l'État néolibéral transnationalisé tout en s'opérant à l'échelle *supra-étatique* grâce à une domination translégale (voir art. 3.3.1.). Autrement dit, l'État-nation serait malgré lui transformé par le capital global et les stratégies de pouvoir de la firme ne proviendraient pas d'un partenariat institutionnalisé à l'intérieur de l'État national. La NEPG de Beck suggère somme toute que le pouvoir économique et globalisé du capital remette en cause l'existence même de l'État-nation ; le politique et l'économique tendent donc à être séparés dans la TSR.

Tout compte fait, Beck développe une approche post-structuraliste du pouvoir conçu comme force omniprésente et décentrée soutenue par le discours et la construction

sociale. Notre lecture de la TSR a ainsi proposé que la théorie du pouvoir des institutions de la NEPG s'inscrit ultimement à la remorque de la critique beckienne de la technoscience. Cette forme post-structuraliste de pouvoir au sein de la société du risque ne dépendrait d'aucun sujet politique, évacuant toute forme de responsabilité institutionnelle. En d'autres mots, la crise généralisée des institutions modernes, du contrôle technoscientifique et de la rationalité instrumentale devant les nouveaux risques frapperait tant l'État-nation que la firme capitaliste.

Dans la TSR, le PIP constituerait justement un indicateur de cette crise institutionnelle et du passage à la société du risque. Suivant ce principe, l'industrie de l'assurance refuserait de couvrir les nouveaux risques à probabilités faibles et à conséquences catastrophiques. En retraçant l'évolution du PIP dans l'œuvre de Beck, nous avons établi qu'il représentait initialement un indicateur de la rupture du compromis providentialiste de la modernité industrielle. L'absence de données statistiques-archivistiques au sujet des menaces de la société du risque invalideraient donc les mécanismes de sécurité sociale. Plus largement, la globalité inédite de ces dangers rendrait inefficaces le calcul de la sécurité et la gestion du risque par l'industrie assurantielle. Nous avons par ailleurs découvert que le diagnostic beckien du PIP supposait une vision libérale et wébérienne des nouveaux risques : il s'agirait de conséquences involontaires des effets combinés des multiples actions individuelles. Ce constat nous a amené à cerner une définition en trois temps de l'assurabilité privée chez Beck : elle suppose le calcul actuariel du risque (existence de probabilités et capacité de mutualiser) ; l'intérêt de l'assureur exige un intervalle temporel entre l'entente contractuelle et l'actualisation du risque ; et l'assurance couvre les risques contrôlables. En effet, à plus simple expression, le PIP constituerait l'indicateur institutionnel de l'*incontrôlabilité* des nouveaux risques dans la seconde modernité.

Avec ce principe, Beck déclenchera un débat l'opposant à Ericson et ses collaborateurs. Mobilisant une approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernamentalité, ces derniers montrent que la gouvernance privée du risque assurantiel a été en mesure de poursuivre la couverture du risque de catastrophes liées au « nouveau terrorisme » suite aux attentats du WTC de 2001. D'après ces études empiriques, nous avons vu que l'industrie a garanti l'extension de l'assurabilité face à la montée de l'incertitude par : l'intégration du principe de précaution aux connaissances assurantielles du risque ; la gestion préventive des risques à travers les techniques de sécurité et la (dé)sélection du risque ; la fonction essentielle de l'État comme assureur en dernier ressort ; et la répartition financière du risque et la titrisation du risque de catastrophes dans le marché de la réassurance.

De cette synthèse analytique, et en regard de la courte réplique de Beck envers ses critiques, nous avons en bout de piste déterminé que la théorie beckienne du pouvoir des institutions dans l'économie politique contemporaine était à l'origine de sa méprise sur la nature de l'assurabilité. D'un côté, la NEPG est incapable de reconnaître que l'État-nation et la firme s'inscrivent – dans le contexte de la globalisation néolibérale – en partenariat pour garantir l'extension maximale de l'assurabilité privée en fonction de l'impératif de l'accumulation du capital. De l'autre, la thèse de la crise de la technoscience et des institutions modernes devant la globalité, l'imprévisibilité, l'irréversibilité et l'incontrôlabilité des nouveaux risques conduit Beck à occulter la capacité de l'industrie assurantielle à exploiter les opportunités de profits que représente paradoxalement l'incertitude caractérisant les risques de catastrophes. Les travaux d'Ericson et de ses collaborateurs soulignent en définitive la puissance de la gouvernance privée du risque assurantiel à garantir la gestion et la répartition de l'incertitude et dont la titrisation spéculative des risques catastrophiques sur le marché de la réassurance apparaît comme la manifestation la plus récente.

Devant ces conclusions, nous suggérons que la seule manière de réhabiliter le PIP consiste à le redéployer comme principe normatif. À nos yeux, alors que l'économie politique de l'assurance l'invalide *en fait*, ce principe pourrait proposer que *tout ne doive pas être assuré*. Revu et corrigé, le PIP de Beck pourrait ainsi être redéfini en tant que « principe d'inassurabilité en valeur » afin de favoriser par exemple une application étatique et institutionnelle d'une conception critique du principe de précaution<sup>157</sup>. Autrement dit, au nom de la précaution, l'État-nation pourrait s'interdire d'autoriser – par sa régulation et en tant qu'assureur en dernier ressort – la puissance des firmes assurantielles rendant profitables les risques de catastrophes. Limitation démocratique de l'imaginaire assurantiel et réduction du pouvoir du capital iraient-elles de pair ?

Cette proposition normative de PIP en valeur suppose néanmoins d'accepter les résultats de recherche des travaux menés par Ericson, remarque qui nous conduit à soulever les limites de notre propre démarche. Non seulement n'avons nous pas examiné l'ensemble de la TSR – par exemple son analyse des inégalités, des classes, du travail et des droits humains –, mais nous n'avons de plus traité que des critiques portant sur l'assurabilité des risques de terrorisme. Il serait ainsi nécessaire de questionner l'assurabilité des autres types de risques catastrophiques que Beck considère comme inassurables. D'ailleurs, le manque de maturité du champ sociologique de l'assurance, combiné aux contraintes de temps et d'espace qu'exige la rédaction d'un mémoire, nous ont empêché de tester les résultats des études de l'assurance privée que proposent Ericson et ses collaborateurs. Cette nouvelle remarque nous permet de clore ce mémoire sur trois pistes et hypothèses de recherches en sociologie de l'assurance.

---

<sup>157</sup> *A contrario*, pour une interprétation libérale du principe de précaution, voir Ewald (1996).

Contre Ericson et ses collaborateurs pour lesquels les intérêts de l'État et de l'industrie semblent converger, il serait pertinent de vérifier si l'accumulation du capital assurantiel ne nuit pas à la fiscalité publique et aux régimes universels en favorisant par exemple la hausse des prix des fournitures et services publics. Corollairement, nous pourrions investiguer si l'industrie assurantielle – par l'accumulation des revenus provenant des primes individuelles, des régimes collectifs et des assurances institutionnelles et commerciales – réinvestit dans les communautés et façonne le développement socio-économique. Au contraire, et contre le PIP, le capital assurantiel spéculatif favorise-t-il le développement des industries, des technologies et des projets d'infrastructures posant des risques pour l'environnement et la vie humaine ? Sans assurances, qui aurait entrepris la construction de deux tours jumelles de 110 étages, de plus de 500 mètres de hauteur, contenant un total de 1,24 millions de mètres carré d'espace à bureau, accueillant quotidiennement 50 000 employés et 200 000 visiteurs, et ce, en plein cœur de Manhattan, à un pas de Wall Street ?

## RÉFÉRENCES

- AKERLOF, George A. (1970), « The market for 'lemons' : quality uncertainty and the market mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, août, 488-500.
- ALLEN, J. et N. HENRI (1997), « Ulrich Beck's risk society at work : labour and employment in the contract service industries », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 22, no. 2, 180-97.
- ARMSTRONG, Chris (2005), « Equality, risk and responsibility : Dworkin on the insurance market », *Economy and Society*, vol. 34, no. 3, août, 451-73.
- ARROUS, Jean (1982), « Keynes et les probabilités : un aspect du 'fondamentalisme' keynésien », *Revue économique*, septembre, 839-61.
- ATKINSON, Will (2007), « Beck, individualization and the death of class : a critique », *The British Journal of Sociology*, vol. 58, no. 3, 349-66.
- BAKER, Tom (2003), « Containing the promise of insurance : adverse selection and risk classification », dans R. Ericson et A. Doyle (dir.), *Risk and Morality*, Toronto, University of Toronto Press, 258-82.
- (2002), « Liability and insurance after september 11 : embracing risk meets the precautionary principle », *University of Connecticut School of Law Articles and Working Papers*, University of Connecticut School of Law, NELLCO, 22 mars 2002, disponible en ligne (10 septembre 2010),  
<<http://lsr.nellco.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1003&context=uconn/ucwps>>.
- BAKER, T. et J. SIMON (2002), « Embracing risk », dans T. Baker et J. Simon (dir.), *Embracing Risk. The Changing Culture of Insurance and Responsibility*, Chicago, The University of Chicago Press, 1-25.
- BECK, Ulrich (2011), « Europe : coopérez ou disparaissez ! », *Alternatives économiques*, n. 301, avril, 72-73.
- (2009 [2007]), *World at Risk*, Cambridge, Polity Press.

----- (2006a), « Living in the world risk society », *Economy and Society*, vol. 35, no. 3, août 2006, 329-45.

----- (2006b), *Cosmopolitan Vision*, Cambridge, Polity Press.

----- (2003), « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste », *Cahiers internationaux de sociologie*, no. 114, vol. 1, 27-33.

----- (2006 [2002a]), *Power in the Global Age. A New Global Political Economy*, Cambridge, Polity Press.

----- (2002b), « The terrorist threat : world risk society revisited », *Theory, Culture and Society*, vol. 19, no. 4, 39-55.

----- (2001), « Redefining power in the global age : eight theses », *Dissent*, automne 2001, 83-90.

----- (2007 [2000]), « Risk society revisited : theory, politics and research programmes », dans B. Adam, U. Beck et J. Van Loon (dir.), *The Risk Society and Beyond. Critical Issues for Social Theory*, Londres/Thousand Oaks/New Delhi, Sage Publications, 211-29

----- (1999), *World Risk Society*, Cambridge, Polity Press.

----- (2000 [1997a]), *What is globalization ?*, Cambridge/Malden, Polity Press.

----- (1997b), « Subpolitics : ecology and the disintegration of institutional power », *Organization & Environment*, vol. 10, no. 1, mars, 52-65.

----- (1997 [1996]), « Misunderstanding reflexivity : the controversy on reflexive modernization », dans U. Beck, A. Giddens et S. Lash, *Democracy without Enemies*, chap. 7, Cambridge, Polity Press.

----- (1994), « The reinvention of politics : towards a theory of reflexive modernization », dans U. Beck, A. Giddens et S. Lash (dir.), *Reflexive Modernization. Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Stanford, Stanford University Press, 1-55.

----- (1992), « From industrial society to the risk society : questions of survival, social structure and ecological Enlightenment », *Theory, Culture and Society*, vol. 9, no. 97, 97-123.

----- (2001 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs/Flammarion.

BECK, U. et J. WILLMS (2004 [2000]), *Conversations with Ulrich Beck*, Cambridge, Polity.

BOUGEN, Philip D. (2009), « Governing alongside the specter of risk society : legislating US terrorism risk insurance, 2001-2007 », *The Open Law Journal*, no. 2, 33-41.

----- (2003), « Catastrophe risk », *Economy and Society*, vol. 32, no. 2, mai, 253-74.

BOURDIN, Alain (2003), « La modernité du risque », *Cahiers internationaux de Sociologie*, no. 114, 5-26.

BRUNELLE, Dorval (2010), « Introduction », dans D. Brunelle (dir.), *Gouvernance. Théories et pratiques*, Montréal, Éditions IEIM, 17-44.

----- (2003), *Dérive globale*. Montréal, Boréal.

BUJRA, Janet (2000), « Risk and trust: unsafe sex, gender and AIDS in Tanzania », dans P. Caplan (dir.) *Risk Revisited*, London, Pluto Press, 59-84.

CASTEL, Robert (2009), *La montée des incertitudes. Travail, protections et statut de l'individu*. Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées ».

----- (1983), « De la dangerosité au risque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 47-48, no. 1, 119-27.

CHEMARIN, Sophie (2005), « Vers une théorie économique de l'assurabilité en incertitude », *Chaire de développement durable Électricité de France – École polytechnique*, cahier no. 2005-005, mars, disponible en ligne (14 avril 2011) : <<http://chaire-edf-ddx.polytechnique.fr/accueil/recherche/cahiers-2005>>.

COLLIER, Stephen J. (2008), « Enacting catastrophe : preparedness, insurance, budgetary rationalization », *Economy and Society*, vol. 37, no. 2, mai, 224-250.

COURBAGE, C. et P.M. LIEDTKE (2002), « On insurability, its limits and extensions », *Society for Risk Analysis 2002 Annual Meeting*, acte de conférence, disponible en ligne (25 février 2010) : <<http://www.nottingham.ac.uk/business/cris/ukec/2002paper7.pdf>>.

DEWEY, John (2003 [1926-1927]), *Le public et ses problèmes*, Pau, Publication de l'Université de Pau.

DINGWALL, Robert (2000), « Risk Society: The Cult of Theory and the Millennium », dans N. Manning et I. Shaw (dir.), *New Risks, New Welfare: Signposts for Social Policy*, London, Blackwell, 137-54.

DOUGLAS, M. et A. WILDAVSKY (1982), *Risk and Culture. An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, Berkley, University of California Press.

DUCLOS, Denis (1996), « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'Année sociologique*, vol. 46, no. 2, pp. 309-337.

----- (1987), « La construction sociale du risque : le cas des ouvriers de la chimie face aux dangers industriels », *Revue française de sociologie*, vol. 28, no. 1, janvier-mars, 17-42.

DUPUY, Jean-Pierre (2002), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, coll. « Essais ».

EKINSMYTH, C. (1999), « Professional workers in a risk society », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 24, no. 3, 353-66.

ERICSON, Richard (2005), « Governing through risk and uncertainty », compte-rendu de Pat O'Malley (2004), *Risk, Uncertainty and Government*, London : Glasshouse Press, *Economy and Society*, vol. 34, no. 4, novembre, 659-72.

ERICSON, R. et A. DOYLE (2004a), *Uncertain Business. Risk, Insurance, and the Limits of Knowledge*, Toronto, University of Toronto Press.

----- (2004b), « Catastrophe risk, insurance and terrorism », *Economy and Society*, vol. 33, no. 3, mai, 135-73.

ERICSON, R., A. DOYLE et D. BARRY (2003), *Insurance as Governance*, Toronto, University of Toronto Press.

ERICSON, R., D. BARRY et A. DOYLE (2000), « The moral hazards of neo-liberalism : lessons from the private insurance industry », *Economy and Society*, vol. 29, no. 4, novembre, 532-58.

EWALD, François (1996), « Philosophie de la précaution », *L'Année sociologique*, vol. 46, no. 2, 383-412.

----- (1986), *L'État providence*, Paris, Grasset.

FOUCAULT, Michel (2004a), *Sécurité, territoire, population. Cours du Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Études ».

----- (2004b), *Naissance de la biopolitique. Cours du Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Études ».

FOX, Nick (1999), « Postmodern Reflections on “Risk”, “Hazards” and Life Choices », dans D. Lupton (dir.), *Risk and Sociocultural Theory: New Directions and Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 12-33.

FREITAG, Michel (2002), *L'oubli de la société. Pour une théorie de la postmodernité*, Saint-Nicolas (Québec), Presses de l'Université Laval.

GARNER, Alan (1985), « Forecast dispersion as a measure of uncertainty », *Quarterly Review of Economics and Business*, printemps, 58-73.

GARNER, Alan (1983), « Uncertainty in Keynes' General Theory : A Comment », *History of Political Economy*, no. 1, 83-86.

GIDDENS, Anthony (1999), « Risk and Responsibility », *The Modern Law Review*, vol. 62, no. 1, janvier, 1-10.

----- (1990), *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press.

GUILHOT, Nicolas (2006), *Financiers, philanthropes. Sociologie de Wall Street*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, coll. « Cours et travaux ».

HABERMAS, Jürgen (1997-2001 [1981]), *Théorie de l'agir communicationnel*, t. I et II, Paris, Fayard.

----- (1997 [1962]), *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

HAGGERTY, K. (2003), « From risk to precaution : the rationalities of personal crime prevention », dans R. Ericson et A. Doyle (dir.), *Risk and Morality*, Toronto, University of Toronto Press, 193-214.

HAJER, M. et S. KESSELRING (1999), « Democracy in the Risk Society ? Learning from the New Politics of Mobility in Munich », *Environmental Politics*, vol. 8, no. 3, 1-23.

HACKING, Ian (1975), *The Emergence of Probability*, Cambridge, Cambridge University Press.

HALL, S. et S. WINLOW (2003) « Rehabilitating Leviathan: Reflections on the State, Economic Regulation and Violence Reduction », *Theoretical Criminology*, no. 7, 139-162.

HINCHCLIFFE, Steve (2000), « Living with Risk: The Unnatural Geography of Environmental Crises », dans S. Hinchcliffe and K. Woodward (dir.), *The Natural and the Social: Uncertainty, Risk, Change*, London, Routledge, 115-54.

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE STUDY OF INSURANCE ECONOMICS [IASIE] (s. d.), « About us », *The Geneva Association – International Association for the Study of Insurance Economics*, disponible en ligne (30 avril 2011) : <[http://www.genevaassociation.org/About\\_Us/Introduction.aspx](http://www.genevaassociation.org/About_Us/Introduction.aspx)>.

JONAS, Hans (1995 [1979]), *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, coll. « Champs/essai ».

KEYNES, John M. (1937), « The general theory of employment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 51, no. 2, février, The MIT Press, 209-23.

----- (1921), *A Treatise on Probability*, Londres, Macmillan.

KLEIN, Naomi (2007), *The Shock Doctrine: the Rise of Disaster Capitalism*, Toronto, Vintage Canada.

KNIGHT, Frank H. (1964 [1921]), *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston/New York, A. M. Kelley.

LATOURE, Bruno (2001), « Beck ou comment refaire son outillage intellectuel », dans U. Beck (2001 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs/Flammarion, 7-11.

----- (2006 [1991]), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, coll. « Poche / Sciences humaines et sociales ».

LAVOIE, Marc (1985), « La distinction entre l'incertitude keynésien et le risque néoclassique », *Économie appliquée*, vol. 37, no. 2, 493-518.

LIEDTKE, Patrick M. (2007 [2005]), « L'assurance et son rôle prépondérant dans les économies modernes », *The Geneva Papers on Risk and Insurance : Issues and Practices*, vol. 32, no. 2, 211-221.

LOBO-GUERRERO, Luis (2011), *Insuring Security. Biopolitics, security and risk*, Abingdon/New York, Routledge, coll. « Interventions ».

LUKÀCS, Gyorgy (1960 [1923]), *Histoire et conscience de classe*, Paris, Les Éditions de Minuit.

LUHMANN, Niklas (2005 [1991]), *Risk. A Sociological Theory*, New Brunswick, Aldine Transaction.

MACKEY, Eva (2000), « Constructing an Endangered Nation: Risk, Race and Rationality in Australia's Native Title Debate », dans Deborah Lupton (dir.), *Risk and Sociocultural Theory: New Directions and Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 108-30.

MARTELL, Luke (2009), « Global inequality, human rights and power : A critique of Ulrich Beck's Cosmopolitanism », *Critical Sociology*, vol. 35, no. 2, 253-272.

McMYLOR, P. (1996), « Goods and Bads », *Radical Philosophy*, vol. 77, 52-53.

MILLER, P. et N. ROSE (2009 [2008]), *Governing the present. Administering economic, social and personal life*, Cambridge, Polity.

MORIN, Frédéric (2006), *Le nouveau mur de l'argent. Essai sur la finance globalisée*, Paris, Seuil, coll. « Économie Humaine ».

MOSS, David A. (2002), *When All Else Fails: Government as the Ultimate Risk Manager*, Cambridge, Harvard University Press.

MOUREAU, N. et D. RIVAUD-DANSET (2004), *L'incertitude dans les théories économiques*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

MYTHEN, Gabe (2007), « Reappraising the risk society thesis : Telescopic sight or myopic vision ? », *Current Sociology*, vol. 55, no. 6, 793-813.

----- (2005a), « From 'goods' to 'bads'? Revisiting the political economy of risk », *Sociological Research Online*, vol. 10, no. 3, 30 septembre, disponible en ligne (2 octobre 2010) : <<http://www.socresonline.org.uk/10/3/mythen.html>>.

----- (2005b), « Employment, Individualisation and Insecurity: Rethinking the Risk Society Perspective », *The Sociological Review*, vol. 8, no. 1, 129-49.

NUGENT, Stephen (2000), « Good Risk, Bad Risk: Reflexive Modernisation and

Amazonia », dans P. Caplan (dir.), *Risk Revisited*, London, Pluto Press, 226–48.

O'MALLEY, Pat (2006 [2004]), *Risk, Uncertainty and Government*, Londres/New York, Glasshouse Press/Routledge-Cavendish.

----- (2003a), « Governable catastrophes : a comment on Bougen », *Economy and Society*, vol. 32, no. 2, mai, 275-279.

----- (2003b), « Moral uncertainties : contract law and distinctions between speculation, gambling and insurance, dans R. Ericson et A. Doyle (dir.), *Risk and Morality*, Toronto, University of Toronto Press, 231-57.

PALMER, Bryan D. (1990), « The eclipse of materialism : marxism and the writings of social history in the 1980's », *The Socialist Register 1990 : The Retreat of the Intellectuals*, vol. 26, 111-46.

PERETTI-WATEL, Patrick (2001), *La société du risque*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

----- (2000), *La sociologie du risque*, Paris, Armand Colin.

PERROT, Anne (2007), « Akerlof, George A. », dans X. Greffe, J. Lallement et M. De Vroey (dir.), *Dictionnaire des grandes œuvres économiques*, Paris, Dalloz, 1-9.

PHELPS, Edmund (2009), « Uncertainty bedevils the best system », *Financial Times*, 14 avril 2009, en ligne (consulté le 13 mars 2010) :  
<[http://us.ft.com/ftgateway/superpage.ft?news\\_id=fto041420091505108798](http://us.ft.com/ftgateway/superpage.ft?news_id=fto041420091505108798)>

POWER, Michael (2007), *Organized Uncertainty. Designing a world of risk management*, Oxford, Oxford University Press.

PRADIER, P.-C. (2006), *La notion de risque en économie*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

RIGAKOS, G.S. et R. HADDEN (2001), « Crime, capitalism and the 'risk society' », *Theoretical Criminology*, vol. 5, no. 1, 61-84.

SCHMITT, Carl (1992 [1932]), *La notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».

SCOTT, A. (2000), « Risk society and angst society? Two views of risk, consciousness and community », dans B. Adam, U. Beck et J. van Loon (dir.), *The Risk Society and Beyond : Critical Issues for Social Theory*, London, Sage, 33-46.

STOHS, Mark (1980), « Uncertainty in Keynes' General Theory », *History of Political Economy*, no. 3, 372-82.

STRANGE, Susan (1996), *The Retreat of the State : the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

STRYDOM, Piet (2002), *Risk, Environment and Society*, Buckingham, Open University Press.

TOMBAZOS, Stavros (2002), « Critique de la « sociologie du risque » », *Contre Temps*, no. 4, mai, 28-43.

VANDENBERGHE, F. (2001), « Introduction à la sociologie (cosmo)politique du risque d'Ulrich Beck : l'angoisse face à la perte de la nature », *Revue du MAUSS*, no. 17, septembre, 25-39.

WEIR, Lorna (1996), « Recent developments in the government of pregnancy », *Economy and Society*, vol. 25, 372-92.

ZIZEK, Slavoj (2008), *Violence. Six Sideways Reflections*, New York, Picador, coll. « Big ideas/small books ».

----- (1998), « Risk society and its discontents », *Historical Materialism*, vol. 2, no. 1, 143-164.